Société de portefeuille HydroOttawa

Rapport annuel 2013

Photo de la page couverture :
Des apprentis préposés à l'entretien des lignes à Hydro Ottawa, reçoivent une formation pratique le long du chemin Fernbank, près de la promenade Terry-Fox, à Kanata.

Photo fournie par Leon T. Switzer du Front Page Media Group

Notre mission

La mission d'Hydro Ottawa consiste à créer de la valeur à long terme pour son actionnaire et à apporter ainsi des avantages à ses clients et à la collectivité dans laquelle elle exerce ses activités.

La Société constitue à la fois un atout pour la collectivité et un investissement pour son actionnaire, la Ville d'Ottawa. En qualité d'atout pour la collectivité, notre objectif consiste à fournir à nos clients un service efficace, efficient et fiable et à être un solide partenaire stratégique pour notre ville en contribuant à la mise en œuvre de ses programmes de développement économique et de protection de l'environnement. En qualité d'investissement pour notre actionnaire, il consiste à générer un rendement stable, fiable et croissant.

Table des matières

1 Profil de la Société

2 Message à l'actionnaire

5 Faits saillants financiers

6 Progrès réalisés par rapport au plan

21 Discussion et analyse de la direction

42 États financiers consolidés

83 Rémunération des membres de la haute direction

85 Gouvernance de la Société

89 Membres des conseils d'administration

90 Définitions

Profil de la Société

La Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. (Hydro Ottawa) est détenue à 100 % par la Ville d'Ottawa. Il s'agit d'une société fermée constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés* par actions de l'Ontario et régie par un conseil d'administration indépendant composé de 11 membres nommés par le conseil municipal d'Ottawa. Ses principaux champs d'activité sont la distribution d'électricité, la production d'énergie renouvelable et les services connexes. En 2013, Hydro Ottawa possédait et exploitait deux filiales.

Hydro Ottawa limitée

Hydro Ottawa limitée est une société de distribution d'électricité réglementée qui exerce ses activités dans la ville d'Ottawa et le village de Casselman. Troisième en importance parmi les sociétés de distribution d'électricité appartenant à une municipalité en Ontario, elle possède l'un des réseaux de distribution les plus sûrs, fiables et économiques de la province et dessert plus de 315 000 clients résidentiels et commerciaux répartis sur un territoire de 1 100 km^2. En vertu de son permis de distribution d'électricité, Hydro Ottawa limitée est tenue de respecter les objectifs établis par la Commission de l'énergie de l'Ontario en matière d'économie d'énergie et de gestion de la demande. Avec un ajout net d'environ 5 400 clients en 2013, son réseau de distribution affiche une augmentation de 1,7 % par rapport à 2012. Par ailleurs, la quantité d'électricité livrée par l'intermédiaire du réseau de distribution d'Hydro Ottawa limitée a diminué d'environ 0,7 % comparativement à l'année précédente. Ses immobilisations ont grimpé de 71 millions de dollars, soit 11,4 %.

Énergie Ottawa Inc.

Énergie Ottawa inc., principal producteur d'énergie verte appartenant à une municipalité en Ontario, fournit des services de gestion de l'énergie aux clients commerciaux. Elle possède et exploite six centrales au fil de l'eau aux chutes de la Chaudière, au cœur d'Ottawa. En outre, Énergie Ottawa détient une participation en coentreprise dans deux centrales à biogaz situées à la décharge du chemin Trail, à Ottawa, et à la décharge Laflèche, à Moose Creek, en Ontario. Ces centrales convertissent en énergie renouvelable des millions de tonnes de méthane qui aurait été auparavant brûlé à la torche. Le parc électrique d'Énergie Ottawa permet de produire plus de 48 MW par an, soit assez d'électricité pour alimenter 40 000 foyers.

Message à notre actionnaire

Au nom de la direction et du conseil d'administration de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. et d'Hydro Ottawa limitée ainsi que de nos employés dévoués, qui sont plus de 650, nous avons l'honneur de transmettre notre *Rapport annuel 2013* à notre actionnaire, la Ville d'Ottawa.

Jim Durrell, C.M.
Président du conseil d'administration

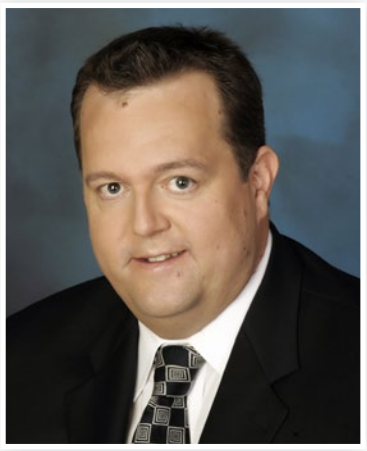

Bryce Conrad
Président et chef de la direction

Ce rapport couvre la deuxième année pour laquelle nous présentons l'information en lien avec l'*Orientation stratégique 2012-2016*, qui a été présentée à l'actionnaire en juin 2012. La mission d'Hydro Ottawa au cours de la période visée par ce plan quinquennal consiste à créer de la valeur, à la fois comme atout pour la collectivité fournissant des services essentiels à ses clients et comme investissement pour la Ville d'Ottawa, son actionnaire. En gardant cette mission à l'esprit, nous poursuivons un double objectif : continuer à nous acquitter de notre mandat de base consistant à fournir un approvisionnement en électricité sécuritaire, abordable et durable aux quelque 315 000 ménages et entreprises qui comptent sur nous chaque jour et à assurer un avenir énergétique plus durable pour notre collectivité.

Hydro Ottawa a continué de fournir une excellente valeur à son actionnaire en 2013. Nous avons progressé sur le front des éléments clés de notre stratégie commerciale, tout en obtenant une fois de plus des résultats financiers supérieurs aux objectifs visés pour l'année. Cette performance montre que nous avons continué de concentrer nos efforts sur les priorités commerciales auxquelles nous devons notre succès à ce jour — un engagement indéfectible à l'égard de la santé financière, la valeur pour la clientèle, l'efficacité organisationnelle et la mission sociale.

En ce qui a trait à la santé financière, le bénéfice net de 32,1 millions de dollars d'Hydro Ottawa surpasse de 4,1 millions la valeur prévue dans l'orientation stratégique, si bien que 19,3 millions ont été versés à la Ville d'Ottawa sous forme de dividendes. Grâce à l'excellent rendement obtenu en 2012 et en 2013, Hydro Ottawa a versé à son actionnaire des dividendes de 37,9 millions de dollars sur les 90 millions prévus dans l'*Orientation stratégique 2012-2016*. Sur la foi de ce rendement record et de sa gestion prudente des risques commerciaux, Hydro Ottawa a conservé en 2013 sa cote de crédit « A » assortie d'une tendance stable.

En 2013, Hydro Ottawa a amélioré son rendement financier en grande partie grâce à une meilleure maîtrise des coûts et à une augmentation des produits tirés de la production d'énergie renouvelable. Ces produits ont atteint 21 millions de dollars, soit une augmentation de 91 % par rapport à 2012. La puissance du parc hydraulique d'Hydro Ottawa est passée à 48 MW en grande partie en raison de l'acquisition des trois centrales aux chutes de la Chaudière en 2012.

Notre société de distribution locale réglementée, Hydro Ottawa limitée, est à l'origine de 80 % de notre bénéfice net, mais son rendement de 2013 a été inférieur à celui de 2012. La demande d'électricité et les produits tirés de la distribution ont chuté en 2013, tandis que les coûts ont augmenté.

La croissance des produits tirés de la distribution d'électricité devrait être inférieure à la hausse des coûts liée à l'augmentation du nombre de clients, aux pressions contractuelles et inflationnistes ainsi qu'à l'évolution des exigences réglementaires. Il est essentiel d'améliorer la productivité pour compenser en partie la hausse des coûts et d'augmenter les produits tirés de la production d'énergie renouvelable afin d'accroître la valeur pour l'actionnaire. C'est pourquoi Hydro Ottawa a continué à renforcer sa capacité de production d'énergie renouvelable aux chutes de la Chaudière en 2013. Nous sommes heureux de signaler que l'Office de l'énergie de l'Ontario nous a attribué un contrat d'approvisionnement en électricité d'une durée de 40 ans. Nous construirons donc une nouvelle installation de production de 29 MW, ce qui accroîtra de plus de 50 % la capacité de notre parc hydraulique. Les travaux de construction débuteront en 2015.

En vertu de notre *Orientation stratégique 2012-2016*, nous devons continuer à mettre l'accent sur l'accroissement de la valeur pour la clientèle et c'est pourquoi le maintien de tarifs de distribution à un niveau stable pour les ménages et les entreprises que nous desservons, qui sont plus de 315 000, demeure une priorité. La facture globale des clients a augmenté en 2013, mais la hausse approuvée des tarifs de distribution pour la portion qui revient à Hydro Ottawa a été de 1,08 % à compter du 1er janvier 2013. Nous sommes heureux d'avoir pu maintenir cette portion de la facture à un niveau très stable au cours des dernières années grâce à l'efficacité de la maîtrise des coûts et à l'efficience de nos activités.

Nous investissons aussi des montants sans précédent dans la fiabilité du service. Comme toutes les entreprises de services publics de l'Ontario, Hydro Ottawa doit accélérer le rythme de remplacement de l'équipement de son réseau de distribution vieillissant. Au cours de la période visée par l'orientation stratégique, nous aurons investi plus d'un demi-milliard de dollars pour améliorer la fiabilité du réseau et réduire le nombre de coupures de courant attribuables au vieillissement ou aux défaillances de l'équipement.

En 2013, Hydro Ottawa a continué d'éprouver des problèmes de fiabilité et de performance en raison des épisodes de mauvais temps et de l'augmentation du taux de défaillance attribuable au vieillissement de l'infrastructure de distribution. Nous avons déployé des efforts concertés pour renverser cette tendance et 2013 a été une autre année record pour les montants investis dans le réseau de distribution. Notre investissement global dans les projets de gestion de l'actif a augmenté pour atteindre 131 millions de dollars, dont 25 millions pour le nouveau poste Terry-Fox, qui vise à mieux répondre aux besoins croissants des clients de Kanata et de Stittsville.

La réalisation de nos objectifs concernant la valeur pour la clientèle et l'actionnaire repose sur un effectif performant et une exploitation efficiente et efficace. À Hydro Ottawa, nous nous efforçons d'obtenir un excellent rendement dans tous les aspects de nos activités.

Compte tenu des départs à la retraite prévus et de l'évolution des tendances démographiques et des besoins en compétences, nous avons aussi continué à planifier et à nous préparer en vue d'assurer la relève des dirigeants et le maintien de notre capacité au chapitre des métiers spécialisés et des compétences techniques pour pouvoir compter sur un effectif durable et bien préparé au cours des cinq à dix prochaines années. Au nombre des initiatives clés dans cette démarche, mentionnons le maintien de nos programmes d'apprentissage dans les métiers, notre

programme de stages en ingénierie et nos programmes de leadership, l'élargissement de la portée de notre entente de partenariat avec le Collège Algonquin concernant le programme de formation de techniciens de lignes électriques ainsi que l'élaboration de notre plan de diversité.

Par ailleurs, Hydro Ottawa est demeurée une entreprise citoyenne responsable et engagée. En 2013, nous nous sommes associés avec Christie Lake Kids afin d'établir le Centre de leadership pour les jeunes axé sur un mode de vie durable. Nous avons été honorés que Centraide nous décerne un prix de bâtisseur communautaire pour la meilleure campagne communautaire menée en 2012 et nous avons recueilli un montant record de 228 415 $ en 2013. Hydro Ottawa était là pour aider ses clients à économiser l'énergie, enseigner la sécurité électrique et l'économie d'énergie à plus de 17 000 élèves d'écoles primaires locales ou verser plus de 139 000 $ grâce à son Fonds pour un avenir brillant à des organismes de première ligne au service des gens qui sont sans abri ou qui risquent de le devenir.

L'an dernier, nous sommes également intervenus à deux occasions à l'extérieur de notre collectivité pour venir en aide à nos voisins des régions de Peterborough et de Toronto et d'une grande partie de l'est et du centre de l'Ontario qui étaient privés de courant. La situation nous a rappelé de façon saisissante que nos employés se dévouent non seulement pour assurer le service, mais aussi pour redonner à la collectivité et à leurs voisins. À l'occasion, ces voisins se trouvent simplement un peu plus loin.

Les réalisations d'Hydro Ottawa lui ont valu encore une fois plusieurs distinctions en 2013. Entre autres, l'entreprise a figuré pour la cinquième année de suite au palmarès des meilleurs employeurs de la région de la capitale ainsi que pour la troisième année de suite au palmarès des 50 employeurs les plus écolos du Canada et elle a remporté un prix d'innovation pour sa stratégie de mobilisation des retraités et des travailleurs âgés ainsi qu'un prix pour son Programme de sécurité pour les superviseurs.

Nous sommes fiers du rendement de l'entreprise en 2013 et des nombreuses contributions que nous avons continué d'apporter au bien-être de notre collectivité. Ces résultats témoignent des efforts acharnés et du dévouement de nos employés — la pierre angulaire de notre succès. Nous nous réjouissons à la perspective de progresser sur le front de notre *Orientation stratégique 2012-2016* et de continuer à créer de la valeur pour notre actionnaire, nos clients et les collectivités que nous desservons.

Cordialement,

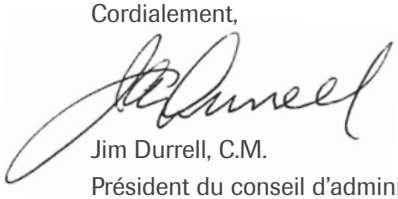

Jim Durrell, C.M.
Président du conseil d'administration

Bryce Conrad
Président et chef de la direction

Faits saillants financiers

(en milliers de dollars canadiens)	2013	2012
Exploitation		
Produits tirés de la distribution	152 392	151 936
Produits tirés de la production	21 047	11 009
Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (BAIIA)	96 925	87 752
Bénéfice net	32 142	30 989
Dividendes (à verser au cours de l'année suivante)	19 300	18 600
Bilan		
Total de l'actif	1 008 006	925 901
Immobilisations	791 782	721 527
Dette à long terme	400 413	251 459
Capitaux propres	384 153	367 718
Flux de trésorerie		
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	49 430	80 804
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(112 184)	(142 727)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	131 258	(18 290)

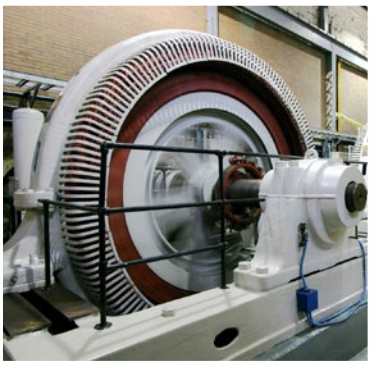

Progrès réalisés par rapport au plan

Le Rapport annuel 2013 d'Hydro Ottawa est le deuxième qui présente l'information en lien avec l'*Orientation stratégique 2012-2016* : Créer de la valeur à long terme.

L'orientation stratégique a pour objet de faire passer Hydro Ottawa « de la performance à l'excellence » en tirant parti de sa position dominante en qualité de fournisseur de services de confiance pour en faire l'une des entreprises de services publics intégrées les plus prospères du Canada.

Cette stratégie fondée sur les points forts et les réalisations de la Société cadre bien avec un environnement en pleine évolution présentant des possibilités intéressantes pour Hydro Ottawa et la collectivité qu'elle dessert.

Afin de tirer le maximum de ces possibilités, Hydro Ottawa concentre ses efforts sur les éléments à la base d'un excellent rendement : la santé financière, la valeur pour la clientèle, l'efficacité organisationnelle et la mission sociale. Ces quatre secteurs d'intervention clés guident sa stratégie commerciale et constituent le fondement de l'information annuelle présentée dans les pages qui suivent.

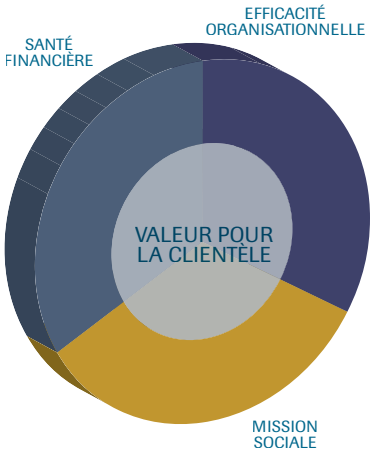

L'un de nos secteurs d'intervention clé — la valeur pour la clientèle — revêt une importance particulière dans le cadre du nouveau plan quinquennal de l'entreprise. L'essence même de la stratégie commerciale d'Hydro Ottawa consiste à mettre le client au cœur de toutes ses activités.

QUATRE SECTEURS D'INTERVENTION CLÉS

Santé financière

OBJECTIF STRATÉGIQUE

Nous favoriserons une croissance durable de notre entreprise et de nos produits

en améliorant notre productivité et en recherchant les possibilités de croissance qui tirent parti de nos points forts, soit nos capacités de base, nos actifs et notre personnel.

Valeur pour la clientèle

OBJECTIF STRATÉGIQUE

Nous offrirons une expérience client à valeur ajoutée

en fournissant à prix compétitif des services fiables, novateurs et adaptés aux besoins.

Efficacité organisationnelle

OBJECTIF STRATÉGIQUE

Nous atteindrons l'excellence en matière de rendement

en instaurant une culture d'innovation et d'amélioration continue.

Mission sociale

OBJECTIF STRATÉGIQUE

Nous contribuerons au bien-être de la collectivité

en agissant en tout temps à titre d'entreprise socialement responsable et engagée.

Santé financière

Objectif stratégique : Nous favoriserons une croissance durable de notre entreprise et de nos produits en améliorant notre productivité et en recherchant les possibilités de croissance qui tirent parti de nos points forts, soit nos capacités de base, nos actifs et notre personnel.

Nous nous sommes engagés à créer sans relâche de la valeur pour l'actionnaire aujourd'hui et à l'avenir.

Pour une deuxième année de suite, Hydro Ottawa a surpassé ses objectifs financiers prévus dans l'*Orientation stratégique 2012-2016*. Ce bon résultat est attribuable en grande partie à une meilleure maîtrise des coûts et à notre solide rendement au chapitre de la production d'énergie renouvelable, qui a aidé l'entreprise à s'acquitter de son mandat de base pour fournir un approvisionnement en électricité sécuritaire, abordable et durable aux quelque 315 000 ménages et entreprises qui comptent sur elle chaque jour.

Nous avons surpassé nos objectifs financier

Grâce à la croissance des produits tirés de la production et aux efforts déployés pour limiter les coûts, Hydro Ottawa a pu réaliser en 2013 un bénéfice net de 32,1 millions de dollars, soit 4,1 millions de plus que l'objectif fixé dans l'*Orientation stratégique 2012-2016*. Le bénéfice net cumulatif pour 2012 et 2013, les deux premières années visées par notre orientation stratégique, dépasse de 7,1 millions l'objectif établi.

Notre société de distribution locale réglementée, Hydro Ottawa limitée, est à l'origine de 80 % de notre bénéfice net, mais son rendement de 2013 a été inférieur à celui de 2012 — la demande d'électricité et les produits tirés de la distribution ont chuté en 2013, tandis que les coûts ont augmenté.

Pour gérer ces pressions, Hydro Ottawa a continué de s'attacher à limiter les coûts et à améliorer sa productivité et de suivre de près ses produits et ses charges. Les frais de fonctionnement par client constituent un important indicateur de la productivité. Chaque année, la Commission de l'énergie de l'Ontario (COE) compare les frais de fonctionnement par client de tous les distributeurs d'électricité de la province. Selon sa plus récente enquête, Hydro Ottawa s'est classée à ce chapitre au 19e rang sur 73 distributeurs.

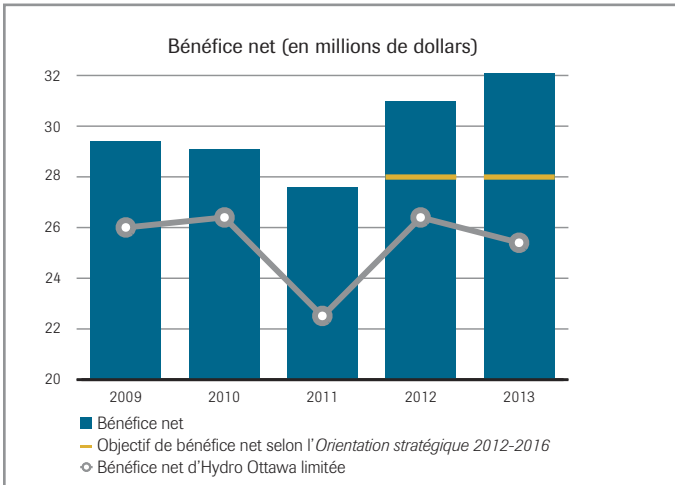

Bénéfice net :
32,1 millions de dollars

La production d'énergie renouvelable par Hydro Ottawa est devenue une plus grande source de produits pour l'entreprise en 2013 après une année entière d'exploitation des trois centrales hydrauliques des chutes de la Chaudière acquises en novembre 2012 et l'entrée en exploitation commerciale de la centrale de collecte de gaz d'un site d'enfouissement et de production d'électricité de Moose Creek le 25 janvier 2013. Les produits tirés de la production d'énergie renouvelable ont atteint 21 millions de dollars en 2013, soit une augmentation de 91 % par rapport à 2012. La puissance du parc hydraulique d'Hydro Ottawa est passée à 48 MW.

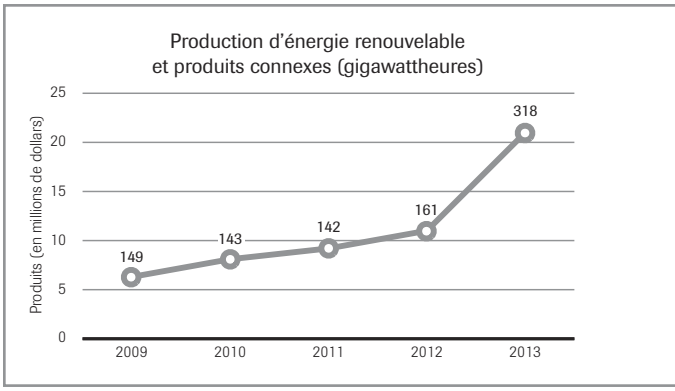

Augmentation des produits tirés de la production d'électricité : 91 %

Nous avons mis en œuvre notre programme d'immobilisations le plus ambitieux à ce jour

En 2013, Hydro Ottawa a investi 134 millions de dollars dans son réseau de distribution d'électricité et son infrastructure de production — ces investissements s'inscrivent dans notre plan visant à investir des montants considérables au cours de la période visée par notre *Orientation stratégique 2012-2016* pour maintenir, voire renforcer la fiabilité et faire face au problème de l'infrastructure vieillissante et à la croissance du réseau.

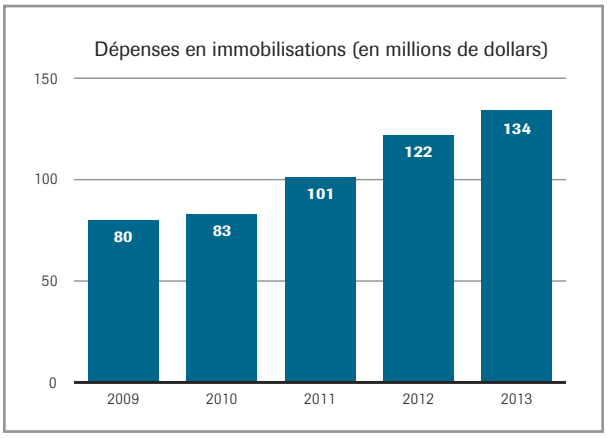

Programme d'immobilisations : 134 millions de dollars

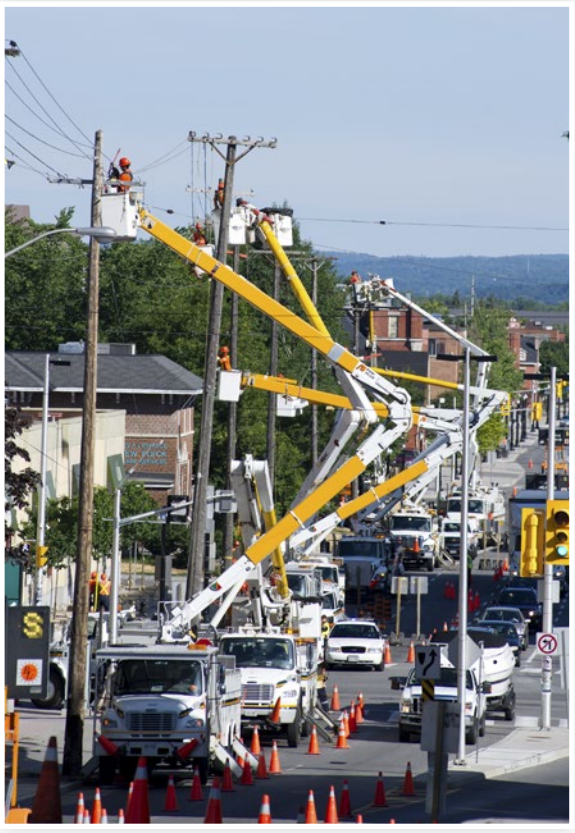

La valeur pour l'actionnaire a augmenté de 13 %

Avec un rendement des capitaux propres de 8,6 %, Hydro Ottawa a continué de fournir une excellente valeur à son actionnaire en 2013. La valeur totale pour l'actionnaire — qui comprend les dividendes versés et les bénéfices non répartis — a augmenté de 13 % pendant l'année.

Depuis 2005, Hydro Ottawa a versé à la Ville d'Ottawa des dividendes totalisant 159,2 millions de dollars, dont 19,3 millions qui découlent du rendement de 2013.

Grâce à son excellent rendement en 2012 et en 2013, Hydro Ottawa a versé à l'actionnaire des dividendes de 37,9 millions de dollars sur les 90 millions prévus dans l'*Orientation stratégique 2012-2016*.

Sur la foi de son rendement opérationnel élevé et de sa gestion prudente des risques commerciaux, Hydro Ottawa a conservé en 2013 sa cote de crédit « A » assortie d'une tendance stable et elle a pu émettre des obligations à long terme pour un montant de 150 millions de dollars afin de financer ses programmes d'immobilisations et l'acquisition des trois centrales hydrauliques aux chutes de la Chaudière.

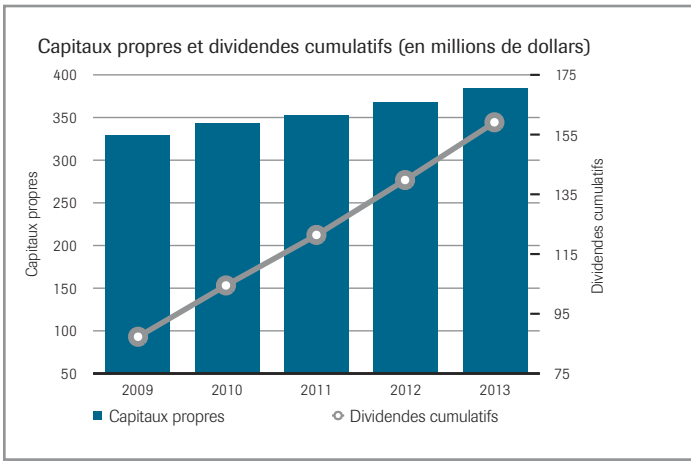

Dividendes versés à la Ville d'Ottawa :
19,3 millions de dollars

L'entreprise a continué de croître

Pour mieux répondre aux attentes et aux besoins changeants des clients et assurer sa viabilité financière à long terme, Hydro Ottawa continuera de concentrer ses efforts sur les possibilités de croissance. La Société a continué d'accroître en 2013 la puissance de son parc hydraulique aux chutes de la Chaudière et l'Office de l'énergie de l'Ontario lui a attribué au début de 2014 un contrat d'approvisionnement en électricité d'une durée de 40 ans. Elle construira donc une nouvelle installation de production de 29 MW, ce qui accroîtra de plus de 50 % la capacité de son parc hydraulique. Les travaux de construction débuteront en 2015.

Valeur pour la clientèle

Objectif stratégique : Nous offrirons une expérience client à valeur ajoutée en fournissant à prix compétitif des services fiables, novateurs et adaptés aux besoins.

L'essence même de la stratégie commerciale d'Hydro Ottawa consiste à mettre la clientèle au cœur de toutes ses activités. Afin de continuer à connaître du succès dans un secteur énergétique en pleine évolution, la Société devra absolument comprendre les besoins et les attentes des clients — pour la qualité du service, l'énergie propre, la réduction de la consommation d'énergie et la maîtrise des coûts d'électricité — et y répondre.

C'est pourquoi nous nous efforçons de fournir un produit fiable, tout en assurant des services efficients et conviviaux et en maintenant nos coûts aussi bas que possible.

La rétroaction de nos clients a continué de montrer que nous sommes dans la bonne voie

Le taux de satisfaction de la clientèle est demeuré élevé — 90 % — et le nombre de plaintes de clients renvoyées à l'échelon supérieur a continué de diminuer.

Taux de satisfaction de la clientèle : 90 %

*Disponible en anglais seulement

Nous continuons de nous efforcer d'améliorer l'expérience du client

Les clients ne sont pas restés insensibles à la campagne Dites adieu au papier! menée par Hydro Ottawa en 2013. Cette campagne axée sur la plantation d'arbres faisait la promotion des fonctions libre-service, de la facturation électronique et des options de paiement auprès des clients. À la fin de l'année, plus de 104 000 clients étaient inscrits à MonLienHydro, tandis que plus de 66 000 avaient adhéré à la facturation électronique. Hydro Ottawa a remporté grâce à cette campagne novatrice le prix d'excellence de l'Electricity Distributors' Association dans la catégorie Communications.

14 414 clients se sont inscrits à la facturation électronique à la suite de notre campagne Dites adieu au papier!

Nous avons continué d'aider nos clients et les autres intervenants sur différentes plateformes de médias sociaux, notamment Twitter, Facebook, YouTube et LinkedIn. Le nombre de nos abonnés Twitter a plus que doublé en 2013 pour atteindre 4 987.

Nous avons continué d'aider les gens à économiser l'énergie et à maîtriser leurs coûts d'électricité

Hydro Ottawa est demeurée un chef de file de la promotion de l'économie d'énergie au sein de la collectivité en aidant les ménages et les entreprises à consommer l'électricité de façon efficiente et judicieuse. En 2013, notre équipe mobile a arpenté les rues résidentielles pour offrir des écrans d'affichage énergétiques gratuits. À la fin de l'année plus de 32 600 ménages participaient au programme *peaksaver* PLUS®.

L'année a été excellente également pour le programme Éclairage petites entreprises : 1 100 entreprises participantes ont obtenu de nouveaux appareils d'éclairage éconergétiques installés par des professionnels. Par ailleurs, 780 gros clients commerciaux ont bénéficié de notre Programme de mise à niveau pour se doter de technologies beaucoup plus efficaces.

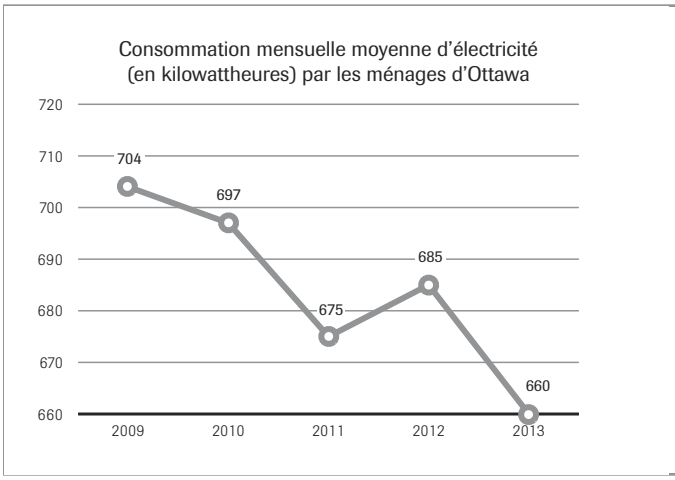

Énergie économisée par les clients résidentiels et les clients commerciaux, grands et petits, grâce à nos programmes :
40 millions de kWh

Nous avons réinvesti dans notre réseau de distribution d'électricité

Comme la plupart des entreprises de services publics ontariennes, Hydro Ottawa doit accélérer le rythme afin de remplacer l'équipement vieillissant. Nous prévoyons de poursuivre des investissements importants, soit plus de d'un demi-milliard de dollars au cours de la période visée par l'*Orientation stratégique 2012-2016*, de manière à obtenir le maximum d'avantages pour nos clients et de réduire le nombre d'interruptions causées par de l'équipement défectueux.

Hydro Ottawa a continué d'éprouver des problèmes de fiabilité et de performance en raison des épisodes de mauvais temps et de l'augmentation du taux de défaillance attribuable au vieillissement de l'infrastructure de distribution. Nous avons déployé des efforts concertés pour renverser cette tendance et 2013 a été une autre année record pour les montants investis dans le réseau de distribution. Notre investissement global dans les projets de gestion de l'actif a dépassé 131 millions de dollars. Les montants investis ont principalement servi à améliorer la fiabilité, à accroître la puissance des postes, à déplacer des centrales, à prolonger le réseau de distribution et à offrir un service intercalaire à des client résidentiels ou à des clients commerciaux occupants des terrains intercalaires.

Des jalons importants ont été franchis en 2013. Mentionnons notamment le nouveau poste Terry-Fox permettant de mieux servir les clients de Kanata et de Stittsville, l'agrandissement du poste Fallowfield visant à faire face à la croissance démographique de Barrhaven et les travaux importants accomplis pour remplacer l'infrastructure vieillissante, par exemple des poteaux, des câbles souterrains, des transformateurs et des commutateurs, ainsi que pour prolonger le réseau dans l'ensemble du territoire que nous desservons.

Hydro Ottawa a eu une **année record** au titre des montants investis dans le réseau de distribution : 131 millions de dollars pour faire face aux problèmes de fiabilité, au vieillissement de l'infrastructure et à la croissance

Nouveau poste Terry-Fox de 25 millions de dollars situé à Kanata

Les tarifs de distribution sont demeurés stables

Les tarifs de distribution d'électricité Hydro Ottawa sont établis à l'issue d'une audience publique tenue par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO), organisme provincial qui est chargé de réglementer dans l'intérêt public les industries provinciales de l'électricité et du gaz naturel et dont l'orientation stratégique est dictée par le gouvernement de l'Ontario. La CEO approuve les tarifs qui s'appliquent à la distribution de l'électricité par les entreprises de services publics comme Hydro Ottawa en s'attachant à défendre les intérêts des consommateurs relativement aux prix, tout en s'assurant que les entreprises fournissent des services d'électricité adéquats, sûrs et fiables.

En 2013, les tarifs de distribution d'Hydro Ottawa représentaient moins de 20 % de la facture totale. Les 80 % restants consistent en frais qu'Hydro Ottawa prélève et transfère aux autres intervenants sans majoration, notamment le coût de l'électricité proprement dite.

Les tarifs de distribution d'Hydro Ottawa lui assurent des produits suffisants pour maintenir la fiabilité de son infrastructure de distribution d'électricité et fournir des services de qualité supérieure.

Alors que la facture globale des clients a augmenté en 2013, la hausse approuvée des tarifs de distribution pour la portion qui revient à Hydro Ottawa s'est chiffrée à 1,08 %. Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2013.

Facture mensuelle du client résidentiel type
avec tarification en fonction de la période de consommation
1er novembre 2013 (consommation moyenne de 800 kWh par mois)

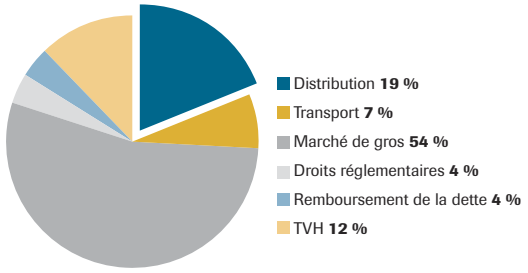

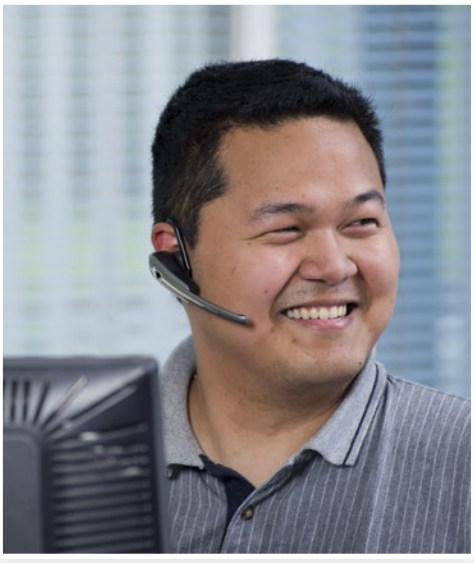

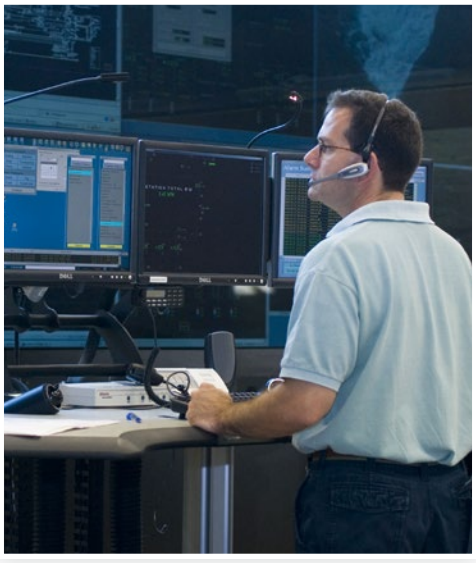

Efficacité organisationnelle

Objectif stratégique : Nous atteindrons l'excellence en matière de rendement en instaurant une culture d'innovation et d'amélioration continue.

La réalisation de nos objectifs concernant la valeur pour la clientèle et l'actionnaire repose sur un effectif performant et une exploitation efficiente et efficace. À Hydro Ottawa, nous nous efforçons d'obtenir un excellent rendement dans tous les aspects de nos activités.

Notre performance a continué d'être reconnue

En 2013, les efforts que nous déployons pour faire d'Hydro Ottawa une organisation des plus performantes ont de nouveau été reconnus. L'entreprise :

- a figuré pour la cinquième année de suite au palmarès des meilleurs employeurs de la région de la capitale.
- a figuré pour la quatrième année de suite au palmarès des 50 milieux de travail les plus engagés établi par Achievers.
- a figuré pour la troisième année de suite au palmarès des 50 employeurs les plus écolos du Canada.
- a remporté le Prix ministériel pour la formation en apprentissage.
- a remporté les prix du président de l'Infrastructure Health and Safety Association pour 250 000, 500 000, 750 000 et 1 000 000 heures-personnes sans nouvelle blessure ayant entraîné une perte de temps.

Achievers 50 Most Engaged Workplaces™

National Capital Region's Top Employers – Les meilleurs employeurs de la région de la capitale 2013

Prix de l'employeur – Innovations dans les pratiques de RH, décerné par Ressources humaines, industrie électrique du Canada (RHIEC), pour sa stratégie de mobilisation des retraités et des travailleurs âgés

Ressources humaines industrie électrique du Canada

Le maintien d'un milieu de travail sain et sécuritaire est demeuré une grande priorité

Le maintien d'un milieu de travail privilégiant la santé et la sécurité constitue un engagement fondamental d'Hydro Ottawa envers ses employés. En moyenne, l'entreprise a donné en 2013 plus de 23 heures de formation sur les méthodes de travail sécuritaires par employé. Pour leur part, les gens de métier occupant un emploi à risque élevé ont reçu en moyenne 47 heures de formation par employé. Le système de gestion environnementale et de santé et de sécurité au travail intégré d'Hydro Ottawa a conservé encore une fois la certification aux normes internationalement reconnues OHSAS 18001 et ISO 14001.

Prix de la section locale et prix de la Réalisation exceptionnelle à l'échelle nationale de la Société canadienne de la santé et de la sécurité au travail pour son Programme de sécurité pour les superviseurs

Infrastructure Health & Safety Association™

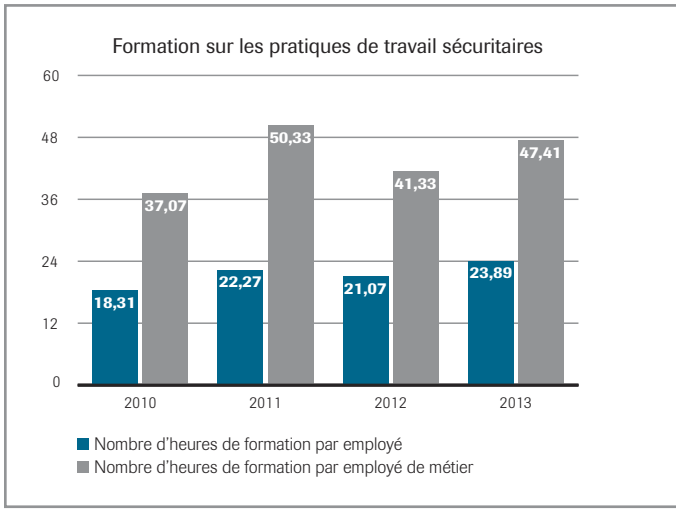

Nombre d'heures-personnes sans nouvelle blessure entraînant une perte de temps : **1 000 000**

Nous avons continué de faire en sorte de pouvoir compter sur un effectif durable et bien préparé

Compte tenu de l'évolution des tendances démographiques et des besoins en compétences, nous avons aussi continué de planifier et de préparer la relève des dirigeants et le maintien de notre capacité au chapitre des métiers spécialisés et des compétences techniques pour nous assurer de pouvoir compter sur un effectif durable et bien préparé au cours des cinq à dix prochaines années.

- Grâce à son programme de leadership offert en partenariat avec le groupe MEARIE et la Schulich School of Business de l'Université York, 22 gestionnaires d'Hydro Ottawa ont obtenu un certificat de deuxième cycle en leadership dans le secteur de l'énergie.
- Nous avons élaboré notre Plan de diversité pour créer et appuyer un effectif de talent représentatif de la diversité des collectivités que nous desservons.
- Nous avons élargi la portée de notre entente de partenariat avec le Collège Algonquin concernant le programme de formation de techniciens de lignes électriques en doublant le nombre d'admissions en 2013. Dix-sept participants de la première cohorte ont obtenu leur diplôme.
- Nos cinq programmes d'apprentissage ont continué de prendre de l'expansion — nous avons embauché 13 nouveaux apprentis en 2013, ce qui porte leur nombre à 36, soit 21 % de nos gens de métier.
- Grâce à notre programme de stages en ingénierie, nous continuons de créer un bassin de travailleurs de talent. Trois stagiaires ont obtenu le titre d'ingénieur, ce qui porte leur nombre à 10. Par ailleurs, deux anciens participants au programme ont été promus à des postes de superviseurs.
- Nos programmes d'emplois d'été et de stages coopératifs pour les étudiants sont demeurés un volet essentiel de nos stratégies de recrutement de travailleurs compétents — en offrant de formidables possibilités aux jeunes travailleurs.
- Grâce à un sondage mené auprès de tous les employés, notre stratégie de mobilisation des retraités et des travailleurs âgés, appelée *Prime Time*, a joué un rôle clé pour mobiliser les travailleurs et gérer le transfert de connaissances.

HydroOttawa PRIME TIME

Proportion de nos gens de métiers embauchés à l'heure actuelle par l'entremise de nos cinq programmes d'apprentissage : **21 %**

Nous avons continué de rechercher des façons d'améliorer nos activités

Plusieurs mesures visant à améliorer la productivité ont été mises en œuvre en 2013. Nous avons continué de concentrer nos efforts sur la procédure d'exécution des projets d'immobilisations. En renforçant l'efficience de l'affectation des équipes internes et des entrepreneurs et en améliorant la gestion de leur horaire de travail, nous sommes parvenus à mener à bien notre programme d'immobilisations le plus important à ce jour.

Nous avons revitalisé notre cadre de récompense et de reconnaissance pour mettre l'accent sur la performance. Nous avons également créé le Prix du président et chef de la direction pour la productivité et l'innovation.

Dans le cadre de notre démarche visant à améliorer l'efficience et l'efficacité de nos activités, nous avons fait progresser notre Stratégie de rationalisation du parc immobilier. Cette stratégie prévoit la vente de trois installations approchant de la fin de leur vie utile qui nécessiteraient des investissements en immobilisations majeurs au cours des prochaines années ainsi que la construction de deux installations intégrées aux extrémités Est et Sud de la ville. En 2013, Hydro Ottawa a fait l'acquisition de deux nouvelles propriétés, l'une près du chemin Hunt Club et de l'autoroute 417 et l'autre près du chemin Fallowfield et de l'autoroute 416. Nous avons franchi l'étape de la Demande de qualification pour la conception et la construction et nommé un commissaire à l'équité. Lorsqu'elle aura été pleinement mise en œuvre, la stratégie devrait permettre d'économiser 3 millions de dollars par an grâce à une réduction des coûts et à une amélioration de la productivité. Elle aidera également à améliorer le service, grâce à des installations situées à des endroits plus stratégiques et mieux équipées, et à réduire l'empreinte écologique de nos activités.

Mission sociale

Objectif stratégique : Nous contribuerons au bien-être de la collectivité en agissant en tout temps à titre d'entreprise socialement responsable et engagée.

À Hydro Ottawa, nous nous efforçons de contribuer à l'obtention de résultats concrets au sein et à l'extérieur de notre collectivité.

Nous avons continué de redonner à notre milieu de vie

En qualité d'entreprise locale qui fournit des services essentiels aux résidents d'Ottawa, Hydro Ottawa a toujours considéré la contribution au bien-être de la collectivité comme un élément clé de son mandat de base. En 2013, nous sommes demeurés actifs au sein de notre collectivité. Nous nous sommes associés avec Christie Lake Kids afin de financer la construction du Centre de leadership pour les jeunes axé sur un mode de vie durable, qui offre aux enfants et adolescents des milieux défavorisés une occasion unique de se familiariser avec plusieurs sources d'énergie de remplacement, tout en acquérant des compétences en leadership. Nous avons été honorés que Centraide nous décerne un prix de bâtisseur communautaire pour la meilleure campagne communautaire menée en 2012 et nous avons recueilli un montant record de 228 415 $ en 2013. Hydro Ottawa était là pour enseigner la sécurité électrique et l'économie d'énergie à 17 635 enfants et adolescents ainsi que pour verser 139 946 $ grâce à son Fonds pour un avenir brillant à des organismes de première ligne au service des gens qui sont sans abri ou qui risquent de le devenir et 187 912 $ dans le cadre du Programme d'aide aux impayés d'énergie aux clients à faible revenu qui ont de la difficulté à régler leur facture d'électricité.

Nous avons versé **139 946 $** à des organismes de première ligne au service des gens qui sont sans abri ou qui risquent de le devenir

Grâce aux bénévoles d' Hydro Ottawa, **900 enfants** ayant un handicap ont un accès exclusif à la Foire de Gloucester

Nous avons sensibilisé **17 635 élèves** des écoles de notre territoire à la sécurité électrique et à l'économie d'énergie

Grâce aux dons des employés et à une contribution équivalente d'Hydro Ottawa, nous avons recueilli 228 415 $ pour Centraide Ottawa

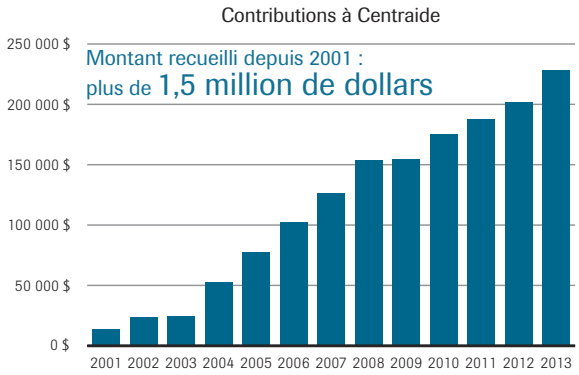

Nous sommes venus en aide à des gens dans le besoin à l'extérieur de notre collectivité

Nos employés sont toujours prêts à venir en aide aux gens dans le besoin. Pendant le printemps 2013, des dizaines de milliers de clients de Peterborough et de la région environnante ont été privés de courant après que de forts vents et une pluie verglaçante eurent fait tomber des lignes électriques. Hydro Ottawa a répondu sans tarder à l'appel à l'aide des autorités locales pour rétablir le courant et réparer des poteaux brisés. En décembre 2013, des centaines de milliers de clients ont été privés de courant lorsqu'une forte tempête de verglas s'est abattue sur la région de Toronto et dans la plus grande partie de l'est et du centre de l'Ontario. Nos travailleurs n'ont pas hésité à se porter volontaires et ont renoncé à passer les fêtes avec leurs parents et amis pour aider à rétablir le courant dans les régions durement frappées de Picton, de Brampton et de Toronto.

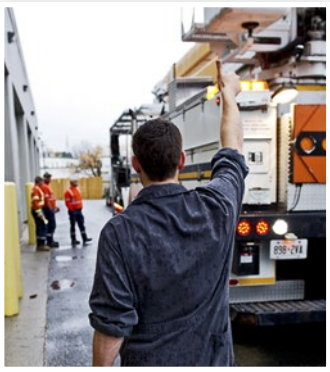

Nous avons poursuivi notre virage vert

2013 Les employeurs les plus écolos au Canada

Compte tenu du lien très étroit entre l'énergie et l'environnement, l'approche d'Hydro Ottawa en matière de responsabilité sociale accorde une grande place à la viabilité environnementale. En 2013, nous avons continué de prêcher par l'exemple en gérant avec soin nos propres répercussions environnementales. Nous avons ajouté un deuxième véhicule électrique à notre parc automobile et remplacé d'anciens véhicules par 36 modèles polycarburants et maintenu un taux élevé de valorisation des déchets non dangereux (91 %). Nous avons aussi terminé l'installation des systèmes d'automatisation des bâtiments dans 52 de nos postes et continué de rendre notre chaîne d'approvisionnement et nos méthodes d'acquisition plus écologiques en faisant appel à des fournisseurs locaux pour 35 % des biens et services que nous acquérons. Pour la troisième année de suite, Hydro Ottawa a été nommée au palmarès des employeurs les plus écolos du Canada parce qu'elle a su intégrer les valeurs environnementales à sa culture d'entreprise.

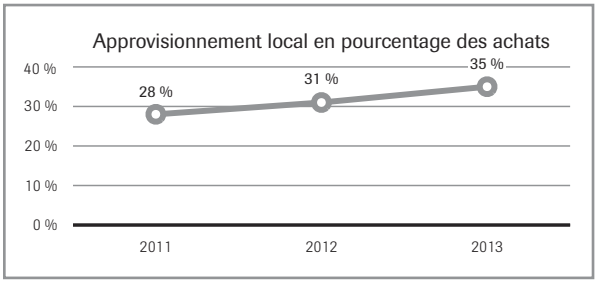

Taux de valorisation des déchets non dangereux, qui n'ont pas abouti dans une décharge : **91 %**

Et nous avons continué de joindre le geste à la parole

À Hydro Ottawa, nous sommes convaincus qu'une bonne gouvernance est le ciment qui maintient ensemble les pratiques administratives responsables. En concentrant beaucoup d'efforts sur la gouvernance au cours des dernières années, Hydro Ottawa a établi les meilleures pratiques de gouvernance qui soient parmi les entreprises de sa taille ayant un mandat similaire au sien. Ainsi, en 2013, nous avons actualisé notre code de conduite des affaires pour donner de l'information et des conseils clairs aux employés et aux membres du conseil d'administration afin de les aider à prendre les bonnes décisions. Nous avons également produit notre tout premier *Rapport sur la responsabilité sociale de l'entreprise* pour témoigner de notre engagement et de notre leadership dans le domaine et faire connaître aux intervenants nos progrès sur ce front.

Discussion et analyse de la direction

La section « Discussion et analyse de la direction », qui présente un examen descriptif du rendement opérationnel et de la situation financière de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc., doit être consultée en parallèle avec les états financiers consolidés vérifiés et les notes afférentes pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Les états financiers consolidés sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada prébasculement (« PCGR du Canada prébasculement »), notamment les principes comptables prescrits par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) dans son guide des méthodes comptables (*Accounting Procedures Handbook*). Toutes les données sont exprimées en milliers de dollars canadiens.

Cette section renferme des déclarations de nature prospective concernant entre autres les futurs résultats d'exploitation et les plans d'avenir. Ces déclarations reflètent les attentes de la direction à la date de publication du présent rapport. En raison des risques et des incertitudes en jeu, il est possible que le rendement, les réalisations ou les résultats réels diffèrent sensiblement des prévisions énoncées ci-après.

Activités de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

La Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. (« Hydro Ottawa » ou « la Société »), qui a été constituée le 3 octobre 2000 en tant que société de portefeuille à but lucratif en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario*, est détenue à 100 % par la Ville d'Ottawa (« l'actionnaire ») et régie par un conseil d'administration indépendant dont les membres sont désignés par l'actionnaire.

La distribution d'électricité, la production d'énergie renouvelable et les services connexes constituent les principales activités de la Société. Hydro Ottawa possède et exploite deux filiales :

Hydro Ottawa limitée — À hauteur d'environ 88 % de ses actifs et 90 % de ses produits, la distribution d'électricité par sa principale filiale, Hydro Ottawa limitée, représente l'activité de base de la Société et, de loin, sa plus importante. Hydro Ottawa limitée est une société de distribution locale (SDL) d'électricité réglementée qui possède et exploite une infrastructure de distribution dans la ville d'Ottawa et le village de Casselman. Première SDL en importance dans l'est de la province et troisième en importance parmi les SDL appartenant à une municipalité en Ontario, Hydro Ottawa limitée dessert de façon fiable et sûre plus de 315 000 clients résidentiels et commerciaux répartis sur un territoire de 1 100 km^2. En vertu de son permis de distribution d'électricité, elle est tenue de respecter les objectifs établis par la CEO en matière d'économie d'énergie et de gestion de la demande. Hydro Ottawa limitée reçoit l'électricité du réseau provincial et des producteurs intégrés et elle la transporte ensuite sur son réseau de distribution, qui comprend 85 postes de distribution, 169 postes de transformation, 2 800 kilomètres de câbles souterrains, 2 900 kilomètres de lignes aériennes, 35 600 transformateurs de distribution et 48 000 poteaux électriques. Avec un ajout net d'environ 5 400 clients en 2013, le réseau de distribution d'Hydro Ottawa limitée affiche une augmentation de 1,7 % par rapport à l'année précédente.

Énergie Ottawa inc. [Énergie Ottawa] — Énergie Ottawa, qui produit de l'énergie renouvelable et fournit des services de gestion de l'énergie aux clients commerciaux, est le principal producteur d'énergie verte appartenant à une municipalité en Ontario. Elle possède et exploite maintenant six centrales au fil de l'eau aux chutes de la Chaudière. Elle détient aussi une participation dans les entités suivantes :

PowerTrail Inc. (« PowerTrail ») est une coentreprise détenue à 60 % par Énergie Ottawa qui exploite une centrale à biogaz à la décharge du chemin Trail à Ottawa, en Ontario.

Moose Creek Energy LP (« Moose Creek LP ») est une coentreprise détenue à 50,1 % par Énergie Ottawa qui exploite une centrale à biogaz sur le site de la décharge Laflèche à Moose Creek, en Ontario.

Chaudière Water Power Inc. (« CWPI ») est une coentreprise détenue à 66,66 % par Énergie Ottawa qui exploite les installations du barrage de la Chaudière sur la rivière des Outaouais.

La production d'énergie verte d'Énergie Ottawa dépasse maintenant 48 MW par an, soit assez d'électricité pour alimenter 40 000 foyers. Le 7 février 2014, Hydro Chaudière S.E.C. a obtenu un contrat d'approvisionnement en électricité d'une durée de 40 ans, dans le cadre du volet Projets municipaux du Programme d'offre standard en matière d'énergie hydroélectrique de l'Office de l'énergie de l'Ontario (OEO), pour produire de l'énergie hydraulique renouvelable. À la suite du contrat, cette filiale d'Énergie Ottawa agrandira ses installations de production, faisant ainsi passer de 38 à 58 MW la puissance totale d'Énergie Ottawa. L'expansion du site de la Chaudière nécessitera un investissement majeur et aura une incidence considérable sur son exploitation au cours des années à venir. La mise en service commerciale devrait se faire au quatrième trimestre de 2017.

Vision et stratégie

NOTRE VISION

Hydro Ottawa aspire à être une entreprise de services publics intégrée de premier plan et de confiance. Cette vision repose sur les objectifs qui ont été fixés pour la Société au moment de sa création — augmenter la valeur pour l'actionnaire, fournir un service efficient et efficace à ses clients et accroître ses activités concurrentielles dans les secteurs qui lui permettent d'optimiser la valeur de ses actifs actuels et de ses compétences de base.

L'*Orientation stratégique 2012-2016* d'Hydro Ottawa a pour objet de faire passer l'entreprise « de la performance à l'excellence » en tirant parti de sa position de fournisseur de services de premier plan et de confiance pour devenir l'une des entreprises de services publics intégrées les plus prospères du Canada.

ENTREPRISE DE PREMIER PLAN

Pour demeurer une entreprise de premier plan, Hydro Ottawa doit se classer systématiquement parmi les entreprises les plus performantes de son secteur, dans tous les aspects clés de ses activités, et être reconnue comme un interlocuteur crédible et fiable au sein de l'industrie en aidant à élaborer des réponses stratégiques, réglementaires et opérationnelles aux enjeux décisifs de l'heure.

À mesure que l'industrie évolue en fonction des besoins des clients et des changements technologiques et stratégiques, notre objectif consiste à faire en sorte qu'Hydro Ottawa demeure un chef de file dans ce contexte stratégique en pleine évolution et devienne l'une des entreprises de services publics les plus prospères du Canada.

ENTREPRISE DE CONFIANCE

La confiance est essentielle au succès d'Hydro Ottawa; elle repose sur la conviction non démentie des parties intéressées que nous remplirons notre mission de façon fiable, transparente et responsable.

Notre entreprise est profondément enracinée dans notre collectivité — il y a plus de 100 ans que nous fournissons un service essentiel à nos clients résidentiels et commerciaux. Selon un sondage réalisé par un tiers indépendant en 2013, Hydro Ottawa a obtenu de meilleurs résultats que les entreprises comparables de l'industrie nationale ou ontarienne concernant la satisfaction des clients à l'égard des aspects suivants :

- assurer un approvisionnement en énergie constant et fiable;
- intervenir rapidement en cas de panne;
- optimiser la gestion des ressources;
- exploiter un réseau hydroélectrique de façon rentable;
- régler avec professionnalisme les problèmes des clients;
- collaborer avec les clients pour maintenir les coûts énergétiques à un niveau abordable;
- communiquer les changements de façon proactive;
- régler rapidement les problèmes qui touchent les clients;
- bien s'adapter à l'évolution des attentes des clients;
- fournir des services d'excellente qualité.

Nous sommes fiers de l'héritage que nous laissons et nous continuons de rechercher des façons de nous rendre utiles à nos clients.

Dans les années à venir, nous continuerons de faire la preuve que nous possédons la force et la capacité nécessaires pour remplir notre mandat et nous nous engageons à exercer nos activités de manière transparente et responsable en ayant à cœur le bien-être de notre collectivité.

ENTREPRISE INTÉGRÉE

La vision stratégique d'Hydro Ottawa prévoit la concrétisation de synergies et d'économies d'échelle dans des services publics « proches du client » afin de réaliser des économies, de créer de la valeur pour l'actionnaire et d'améliorer le service offert aux clients.

NOTRE STRATÉGIE

La stratégie d'Hydro Ottawa consiste essentiellement à mettre la clientèle au cœur de toutes ses activités. Afin de continuer à connaître du succès dans un environnement en pleine évolution, la Société devra absolument comprendre les besoins et les attentes des clients concernant la qualité du service, l'énergie propre et une meilleure maîtrise de la gestion des coûts énergétiques et y répondre. La valeur que nous fournissons à la clientèle jusqu'à la saisie des données par le compteur et au-delà dictera tous les aspects clés du rendement — notre santé financière et la croissance de l'entreprise, notre efficience et notre efficacité opérationnelles ainsi que notre contribution au bien-être de notre collectivité.

Pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des clients et assurer sa viabilité financière à long terme, Hydro Ottawa continuera de concentrer ses efforts sur une croissance stratégique dans les secteurs où elle excelle. Notre programme de croissance comporte trois grands volets :

- réaliser des économies d'échelle en élargissant nos activités de distribution d'électricité au-delà du territoire desservi actuellement et tirer parti de nos systèmes de base pour soutenir d'autres services publics;
- augmenter l'offre d'électricité propre pour les clients et les revenus pour notre actionnaire en accroissant notre production d'énergie renouvelable;
- offrir des solutions novatrices aux clients et entreprises qui ont à cœur l'économie d'énergie en renforçant notre expertise en matière de gestion de l'énergie.

Pour concrétiser cette stratégie, le plan s'articule autour des quatre aspects clés du rendement auxquels nous devons notre succès à ce jour – nos quatre secteurs d'intervention clés :

- Valeur pour la clientèle : nous offrirons une expérience client à valeur ajoutée.
- Santé financière : nous favoriserons une croissance durable de notre entreprise et de nos produits.
- Efficacité organisationnelle : nous atteindrons l'excellence en matière de rendement.
- Mission sociale : nous contribuerons au bien-être de la collectivité.

Ces quatre aspects clés continueront d'orienter nos activités tout au long de la période visée par l'orientation stratégique actuelle.

Nous avons fait des progrès considérables sur le front de notre programme de croissance en augmentant l'offre d'énergie propre grâce aux projets suivants :

Le 20 novembre 2012, Hydro Chaudière S.E.C. a conclu l'acquisition de trois centrales de Domtar Inc. au fil de l'eau supplémentaires aux chutes de la Chaudière. Énergie Ottawa a ainsi plus que doublé la puissance de son parc hydraulique en la portant à 38 MW. De plus, les chutes de la Chaudière constitue l'un des principaux sites hydrauliques restants en Ontario.

Le 25 janvier 2013, la centrale à biogaz de la décharge Laflèche, à Moose Creek, en Ontario, a été mise en service à des fins commerciales.

Le 7 février 2014, Hydro Chaudière S.E.C. a obtenu un contrat d'approvisionnement en électricité d'une durée de 40 ans, dans le cadre du Programme d'offre standard en matière d'énergie hydroélectrique de l'OEO, pour produire de l'énergie hydraulique renouvelable. À la suite du contrat, cette filiale d'Énergie Ottawa agrandira ses installations de production, faisant ainsi passer de 38 à 58 MW la puissance totale d'Énergie Ottawa. La mise en service commerciale devrait se faire au quatrième trimestre de 2017.

Hydro Ottawa continue par ailleurs de mettre en œuvre des projets d'énergie solaire, y compris des projets menés en partenariat avec la Ville d'Ottawa.

Distribution d'électricité — Aperçu de l'industrie

RÔLE DES SOCIÉTÉS DE DISTRIBUTION LOCALES

Les sociétés de distribution locales (SDL) de l'Ontario reçoivent l'électricité du réseau de transport haute tension. Après avoir abaissé la tension (à 50 000 volts ou moins), elles distribuent cette électricité aux clients : les foyers, les entreprises, les établissements et l'industrie. En vertu d'une condition du permis de distribution que leur délivre l'organisme de réglementation, la Commission de l'énergie de l'Ontario, les SDL proposent aussi des programmes d'économie d'énergie à leurs clients.

Les SDL ontariennes exercent notamment les fonctions suivantes :

- Planification : Examiner la performance et les tendances, prévoir la croissance de la demande des consommateurs et élaborer les plans d'immobilisations et d'entretien.
- Conception : Respecter les normes et faire preuve de rigueur dans le cadre des projets et des améliorations et mettre en œuvre les plans établis.
- Construction : Exécuter les travaux de construction à partir du concept défini.
- Exploitation : Assurer l'exploitation 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
- Entretien : Gérer les biens matériels.
- Rétablissement : Gérer les pannes de courant et communiquer avec la clientèle.
- Mesure : Mesurer l'électricité consommée par le client.
- Facturation : Obtenir tous les renseignements relatifs à la consommation et envoyer la facture au client.
- Règlement : Faire office d'agent de facturation pour les autres organisations qui participent au réseau d'électricité de l'Ontario.
- Recouvrement : Gérer le recouvrement des paiements.
- Économie d'énergie : Faire la promotion des programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande.
- Service à la clientèle : Gérer les relations avec les clients.

RÉGLEMENTATION

La Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. et ses filiales exercent leurs activités sous le régime de la *Loi de 1998 sur l'électricité* (« *Loi sur l'électricité* ») et de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*.

En qualité de société de distribution d'électricité, Hydro Ottawa limitée exerce des activités réglementées par la CEO et détient un permis délivré par cet organisme. En outre, les activités commerciales de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. et d'Énergie Ottawa sont soumises à des restrictions puisqu'elles sont apparentées à une société de distribution appartenant indirectement à une société municipale. Le 12 novembre 2010, le permis de distribution d'Hydro Ottawa limitée a été modifié de façon à refléter l'obligation d'atteindre les objectifs établis en matière d'économie d'énergie et de gestion de la demande, qui fait désormais partie de son mandat.

Le cadre juridique et stratégique dans lequel la Société exerce ses activités est défini principalement par le gouvernement de l'Ontario, qui adopte les lois et règlements régissant le secteur énergétique provincial. Le ministère de l'Énergie travaille au développement des installations de production et de transport d'électricité et des autres installations reliées à l'énergie en Ontario. De plus, en vertu de la loi, il est responsable de plusieurs organismes, notamment la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIERE »), la Commission de l'énergie de l'Ontario (« CEO ») et l'Office de l'électricité de l'Ontario (« OEO »). Depuis que le gouvernement a restructuré l'industrie de l'électricité en 1998, les entreprises de services publics fournissent des services et s'occupent de la construction et de l'entretien de l'infrastructure de manière à respecter, voire à surpasser les normes réglementaires, tout en réalisant un rendement réglementé sur le capital investi. La CEO met en œuvre et supervise ce cadre en s'assurant que les participants au marché dans les secteurs du gaz naturel et de l'électricité s'acquittent de leurs obligations réglementaires.

En qualité de SDL, Hydro Ottawa limitée est tenue de respecter les exigences prudentielles imposées par la SIERE, notamment le soutien au crédit relatif aux dettes existantes contractées sur le marché sous la forme de lettres de crédit, de dépôts ou de garanties de tiers détenant une cote de crédit conforme aux exigences. La CEO réglemente le secteur provincial de l'électricité. En vertu de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, elle est habilitée à approuver et à fixer tous les tarifs pour le transport et la distribution d'électricité dans la province.

La CEO fixe ou approuve tous les tarifs d'Hydro Ottawa limitée et établit les normes de service et de conduite qu'elle doit respecter conformément à son permis de distribution d'électricité. En qualité de producteurs d'électricité, Énergie Ottawa et les sociétés apparentées sont elles aussi titulaires d'un permis délivré par la CEO comme producteurs et détaillants.

La gamme d'activités commerciales autorisées en vertu du permis d'Hydro Ottawa limitée a été élargie à la suite de l'adoption de la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte* (« *Loi sur l'énergie verte* »). Outre les activités déjà autorisées de distribution d'électricité, de gestion de la charge, de promotion de l'économie d'énergie ainsi que de l'utilisation efficace de l'électricité et de sources d'énergie propre, elle peut maintenant posséder et exploiter des installations de production et de stockage d'énergie en respectant certains critères établis.

En vertu de la *Loi sur l'énergie verte*, tous les distributeurs doivent déposer auprès de la CEO un plan visant à faciliter la production d'énergie renouvelable et la mise en place d'un réseau intelligent. Cette loi a aussi modifié le mandat de la CEO, qui doit désormais promouvoir l'économie d'énergie et la gestion de la demande, faciliter la mise en place d'un réseau intelligent et favoriser la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable ainsi que l'utilisation de l'électricité ainsi produite. La Société a déposé un plan en vertu de la *Loi sur l'énergie verte* en même temps que sa demande tarifaire de 2012.

La *Loi sur l'électricité* définit la structure de l'industrie de l'électricité ainsi que le rôle et les responsabilités des parties, notamment la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), l'Office de la sécurité des installations électriques (OSIE), l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) et l'Entité responsable des compteurs intelligents (ERCI). Elle établit également les droits et obligations des distributeurs. Par exemple, les distributeurs ont l'obligation de brancher sur demande tout bâtiment situé le long de leur réseau de distribution et d'assurer un accès non discriminatoire à ce réseau. La *Loi sur l'énergie verte* prévoit des délais obligatoires et des exigences en matière d'information à chaque étape d'un processus établi pour le raccordement des installations dont la production d'électricité sera vendue par l'intermédiaire du réseau de distribution.

Le marché ontarien de l'électricité est ouvert à la concurrence tant pour le commerce de gros que de détail. Depuis 1999, les distributeurs d'électricité achètent leur électricité sur le marché de gros supervisé par la SIERE et recouvrent les coûts de l'électricité conformément à la procédure imposée par la CEO. Au niveau de la vente en gros, les producteurs peuvent faire des offres sur le marché de l'électricité surveillé par la SIERE ou conclure un marché avec l'OEO. Au niveau de la vente au détail, les consommateurs peuvent acheter leur électricité d'un détaillant autorisé en vertu d'un contrat ou d'un distributeur autorisé, comme Hydro Ottawa limitée, dans le cadre d'un service d'approvisionnement standard (SAS).

Selon le principe du SAS, l'électricité est fournie aux clients par un intermédiaire de sorte que les produits tirés de la vente reflètent son coût. Le SAS fourni aux clients résidentiels et aux petits clients commerciaux est facturé selon une grille tarifaire réglementée (tarification par paliers ou en fonction de la période de consommation), en vertu de laquelle la CEO fixe les tarifs d'électricité pour la province deux fois par an, soit en mai et en novembre, en s'appuyant sur les coûts prévus. La CEO comptabilise dans un compte d'écart le montant correspondant à la différence entre les coûts prévus et les coûts réels jusqu'à ce que les futurs tarifs réglementés permettent de remettre le solde à zéro. Pour les autres clients, le tarif est déterminé en fonction du prix sur le marché au comptant provincial ou selon les modalités d'un contrat de vente au détail.

Que les clients aient conclu un contrat avec un détaillant ou qu'ils soient approvisionnés selon la formule du SAS, il incombe à Hydro Ottawa limitée de fournir l'électricité par l'intermédiaire de son réseau de distribution à tous les clients se trouvant sur le territoire visé par son permis.

En avril 2012, le ministre de l'Énergie de l'Ontario a mis sur pied le Comité ontarien du secteur de la distribution afin qu'il formule des conseils d'expert au gouvernement concernant les mesures à prendre pour accroître les économies dans le secteur afin de réduire le coût de la distribution d'électricité pour les consommateurs. En décembre 2012, le Comité a publié son rapport intitulé *Renouvellement du secteur de la distribution d'électricité de l'Ontario : Le consommateur à l'avant plan*. À la lumière d'un examen approfondi du secteur, il a proposé un nouveau modèle pour la distribution d'électricité en Ontario destiné à instaurer des services publics solides, efficaces et dotés des ressources nécessaires qui permettront de réduire les coûts pour le consommateur et favoriseront une croissance économique soutenue, principalement grâce au regroupement des SDL en entreprises de services publics régionales plus importantes. Hydro Ottawa est bien placée pour tirer parti des possibilités découlant d'une consolidation régionale qui serait manifestement avantageuse pour ses clients et son actionnaire.

DÉTERMINATION DES TARIFS DE DISTRIBUTION

Les entreprises ontariennes de distribution d'électricité, comme Hydro Ottawa limitée, recouvrent leurs coûts auprès des clients grâce à l'établissement de tarifs de distribution qui prennent en compte les coûts liés aux activités suivantes :

- la conception, la construction et l'entretien du réseau de distribution aérien et souterrain, notamment les lignes, les poteaux électriques, les postes de distribution et les transformateurs locaux;
- l'exploitation des réseaux de distribution locaux, y compris les compteurs intelligents;
- la prestation du service aux clients et les interventions en cas d'urgence.

Avant de pouvoir modifier leurs tarifs, les SDL doivent soumettre une demande tarifaire à l'approbation de la CEO, qui suit un processus pluriannuel pour établir les tarifs de distribution d'électricité. Ce processus a pour objet d'encourager les sociétés de distribution à maximiser leur efficience, tout en générant les produits voulus pour assurer la fiabilité de l'approvisionnement des consommateurs.

Selon ce modèle, un examen de la demande tarifaire fondée sur le coût des services est prévu tous les quatre ans pour établir les tarifs (« révision ») en fonction des coûts engagés par l'entreprise de services publics pour fournir les services. Il s'agit d'un processus transparent qui se déroule devant la CEO. L'année de l'examen de cette demande est suivie par une période de trois ans où les tarifs sont établis au moyen du mécanisme de réglementation par incitatifs. Au cours de cette période, les distributeurs présentent à la CEO une demande tarifaire et les tarifs sont calculés selon une formule qui prend en compte le taux d'inflation, déduction faite d'un facteur de productivité. En limitant les tarifs de distribution, cette façon de procéder incite la direction de la société de distribution à maximiser son efficience et sa productivité. Pendant la période de réglementation par incitatifs, la société de distribution peut aussi demander un « module de capital marginal » pour répondre aux besoins en capitaux importants et spéciaux. Les distributeurs ne sont pas limités à un seul examen du coût des services sur une période de quatre ans, mais ils doivent montrer clairement pourquoi un rajustement axé sur le mécanisme de réglementation par incitatifs ne leur permet pas d'obtenir des ressources suffisantes pour gérer leurs activités au cours de cette période.

En 2011, dans le contexte d'un vaste examen du cadre réglementaire du secteur provincial de l'électricité, la CEO a amorcé un examen du modèle de mécanisme de réglementation par incitatifs de troisième génération pour les distributeurs d'électricité en Ontario. Ce cadre, qui a été utilisé pendant les cinq dernières années, suscite plusieurs préoccupations chez les distributeurs. Par exemple, on estime qu'il ne permet pas un recouvrement adéquat pour les dépenses en immobilisations au cours des années intermédiaires entre deux révisions. À l'automne 2012, la CEO a annoncé un nouveau cadre stratégique pour la réglementation de l'industrie ontarienne de l'électricité (*Renouvellement du secteur de la distribution d'électricité de l'Ontario : Une approche axée sur le rendement, 18 octobre 2012)*. Reconnaissant que les besoins des SDL en matière de dépenses en immobilisations varient au fil du temps, le nouveau cadre propose trois modèles entre lesquels les SDL pourront choisir pour établir leurs tarifs :

- mécanisme de réglementation par incitatifs de quatrième génération (qui convient à la plupart des distributeurs);
- mécanisme de réglementation par incitatifs personnalisé (qui convient aux distributeurs dont les besoins en capital sont élevés ou très variables);
- mécanisme de réglementation par incitatifs annuel (qui convient aux distributeurs dont les besoins en capital supplémentaire sont limités).

La CEO estime que ces modèles offriront des options appropriées aux distributeurs dont les besoins en capital varient et qu'ils régleront les problèmes soulevés par les distributeurs concernant le recouvrement des dépenses en immobilisations, tout en leur permettant de mettre davantage l'accent sur la valeur pour la clientèle et le service. Au cours de 2013, les détails concernant chacun des modèles de réglementation ont été déterminés avec l'aide de groupes de travail composés d'employés de distributeurs d'électricité et de la CEO ainsi que de représentants de groupes de consommateurs. En novembre 2013, la CEO a publié son rapport final sur les détails du mécanisme de réglementation par incitatifs de quatrième génération et du mécanisme de réglementation par incitatifs annuel.

Hydro Ottawa a participé activement à l'élaboration des politiques dans le cadre de groupes de travail et par d'autres moyens, ce qui a influé sur la conception finale des modèles de mécanisme de réglementation. Maintenant que les détails définitifs ont été déterminés, les distributeurs pourront déposer une demande selon l'un des trois nouveaux modèles pour établir leurs tarifs de 2015.

Les tarifs de 2013 d'Hydro Ottawa ont été établis au moyen du mécanisme de réglementation par incitatifs de troisième génération. Selon cette méthode, les tarifs de l'entreprise ont été ajustés en fonction de l'inflation à compter du 1er janvier 2013 — ils ont été accrus de 1,08 %. La CEO a jugé que cet ajustement était approprié pour les distributeurs d'électricité pour 2013.

Les coûts et les tarifs varient d'un distributeur à l'autre en fonction de facteurs tels que l'âge et l'état des équipements, les caractéristiques géographiques et la distance ainsi que la densité et la croissance démographiques. Les différences de coût entre les sociétés de distribution peuvent aussi être attribuables à la proportion relative de clients résidentiels, commerciaux et industriels.

La facture d'électricité comprend les frais liés à l'électricité proprement dite, aux services sur le marché de gros, aux services de transport et de distribution, au remboursement de la dette et à la taxe de vente harmonisée. Mis à part les produits tirés des services de distribution, les produits découlant de tous ces frais sont perçus auprès des clients sur la base des coûts imputables. Tout écart entre les coûts et les produits perçus est considéré comme un actif ou un passif réglementaire dont le solde sera remis à zéro grâce au rajustement des tarifs au cours d'une période ultérieure. La SDL conserve les produits tirés des services de distribution, qui ne représentent qu'environ 20 % de la facture d'électricité. Les tarifs de distribution, approuvés par la CEO, comprennent des frais fixes et des frais variables déterminés selon la consommation d'électricité ou de la demande de pointe.

Chaque année, la CEO compare les frais de fonctionnement par client de tous les distributeurs d'électricité de la province. Selon l'*Annuaire des distributeurs d'électricité 2012* (publié en août 2013), Hydro Ottawa s'est classée à ce titre dans le quartile supérieur, plus précisément au 19e rang sur 73 distributeurs.

Certains résultats financiers consolidés

Les résultats financiers consolidés de la Société présentés ci-après doivent être consultés en parallèle avec les états financiers consolidés vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

ÉTAT DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS (SOMMAIRE)

(en milliers de dollars canadiens)	2013	2012	Variation
Produits			
Recouvrement de l'énergie électrique	768 079	709 935	58 144
Distribution de l'énergie électrique et autres produits	208 288	190 840	17 448
	976 367	900 775	75 592
Charges			
Achat d'énergie électrique	765 151	707 552	57 599
Frais de fonctionnement	114 291	105 471	8 820
	879 442	813 023	66 419
Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements	96 925	87 752	9 173
Amortissement	40 322	37 121	3 201
Autres charges et recouvrements	14 645	10 422	4 223
Paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés	9 410	8 928	482
	64 377	56 471	7 906
Participation ne donnant pas le contrôle	(406)	(292)	(114)
Bénéfice net et résultat étendu	32 142	30 989	1 153

Le bénéfice net a augmenté d'environ 1,2 million de dollars (4 %). Cette augmentation est en grande partie attribuable à la croissance des produits découlant de l'acquisition d'installations de production aux chutes de la Chaudière auprès de Domtar Inc. à la fin de 2012, de l'ajout d'une sixième turbine à la centrale à biogaz de PowerTrail et du lancement de l'exploitation commerciale de la centrale à biogaz Moose Creek au début de 2013.

PRODUITS

Les produits proviennent de la distribution de l'énergie électrique, de la vente de l'électricité produite, des services de gestion de l'énergie, du programme d'économie d'énergie et de gestion de la demande et d'activités variées.

Le coût de l'énergie électrique recouvré auprès des clients en vertu des tarifs établis au niveau provincial représente l'élément le plus important des produits globaux d'Hydro Ottawa. Le coût de l'électricité est un montant transféré, si bien que le risque positif ou négatif pour le rendement financier d'Hydro Ottawa est limité. Le recouvrement de l'énergie électrique par Hydro Ottawa limitée a augmenté de 58,1 millions de dollars (8 %), surtout en raison de l'augmentation des tarifs et de l'ajustement global compris dans le coût d'achat de l'électricité.

En excluant le recouvrement de l'énergie électrique, les produits ont augmenté de 17,4 millions de dollars (9 %) par rapport à 2012. Les produits tirés de la distribution de l'énergie électrique reflètent les tarifs de distribution approuvés par la CEO et la quantité d'électricité consommée. Ils se sont accrus de 0,4 million de dollars (0,3 %) par rapport à 2012 en raison des nouveaux tarifs établis au moyen du mécanisme de réglementation par incitatifs de troisième génération. Les produits provenant du programme d'économie d'énergie et de gestion de la demande et d'activités variées se sont accrus de 3,5 millions par rapport à l'année précédente en raison d'une augmentation des activités. Les produits qu'Énergie Ottawa tire de la production d'électricité ont grimpé de 10,0 millions de dollars par rapport à 2012, principalement grâce aux nouveaux produits découlant de l'acquisition d'installations de production aux chutes de la Chaudière auprès de Domtar Inc., de l'ajout d'une sixième turbine à la centrale à biogaz de PowerTrail et du lancement de l'exploitation commerciale de la centrale à gaz Moose Creek au début de 2013. Les produits d'Énergie Ottawa issus des services de gestion de l'énergie pour les clients commerciaux ont été similaires à ceux de l'année précédente.

CHARGES

Le coût d'achat de l'électricité représente le coût de l'électricité fournie aux clients sur le territoire du service de distribution d'Hydro Ottawa limitée. Il comprend le coût de l'électricité proprement dite, les frais de service sur le marché de gros, les frais de transport et l'ajustement global prélevé par la SIERE, déduction faite de l'électricité qu'Énergie Ottawa produit et fournit à Hydro Ottawa limitée en tant que producteur intégré sur le territoire desservi par cette dernière. Le coût d'achat de l'électricité a augmenté de 57,6 millions de dollars (8 %), principalement en raison de l'augmentation des tarifs et de l'ajustement global comme il est mentionné ci-dessus. L'ajustement global prend en compte les écarts entre le prix du marché et les tarifs versés aux producteurs réglementés et sous contrat ainsi que les programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande. Lorsque le prix de l'électricité sur le marché au comptant est inférieur, l'ajustement global est plus élevé pour couvrir les coûts supplémentaires au titre des contrats énergétiques et de toute autre production à tarifs réglementés.

Les frais de fonctionnement pour l'année se sont chiffrés à 114,3 millions de dollars, soit une hausse de 8,8 millions par rapport à 2012, principalement en raison de la hausse des coûts de rémunération d'environ 6,4 millions attribuable à l'augmentation du nombre d'employés découlant de l'acquisition d'installations par Hydro Chaudière S.E.C. le 20 novembre 2012 et des hausses négociées et établies en fonction de l'inflation. En outre, les coûts du programme d'économie d'énergie et de gestion de la demande se sont accrus de 3 millions, mais ses produits ont également augmenté.

AMORTISSEMENT

Les charges d'amortissement ont augmenté de 3,2 millions de dollars, principalement en raison de l'acquisition d'installations de production aux chutes de la Chaudière auprès de Domtar Inc., de l'ajout d'une sixième turbine à la centrale à biogaz de PowerTrail et du lancement de l'exploitation commerciale de la centrale à biogaz Moose Creek et, par conséquent, de son amortissement au début de 2013. L'augmentation des charges d'amortissement s'explique également par les acquisitions et les améliorations portant sur les systèmes d'information et une augmentation globale des investissements dans l'infrastructure de distribution d'électricité de la Société.

PAIEMENTS TENANT LIEU D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS

Hydro Ottawa limitée est considérée comme un service municipal d'électricité au titre du régime des paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés, instauré par la *Loi de 1998 sur l'électricité*, étant donné que la totalité de son capital social est détenue indirectement par la Ville d'Ottawa et qu'au plus 10 % de ses produits sont tirés d'activités exercées à l'extérieur des limites de la municipalité. *La Loi de 1998 sur l'électricité* prévoit qu'un

service municipal d'électricité qui est exonéré des impôts exigibles en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (« LIR ») du Canada et de la *Loi de 2007 sur les impôts de l'Ontario* doit verser pour chaque année d'imposition un montant se rapprochant de l'impôt qu'il serait tenu de verser en vertu de ces deux dernières lois s'il n'en était pas exonéré.

La Société et Énergie Ottawa sont également considérées comme des services municipaux d'électricité. PowerTrail et CWPI doivent verser des impôts sur les bénéfices en vertu de la LIR et de la *Loi sur les impôts de l'Ontario* étant donné que moins de 90 % du capital social de chacune de ces sociétés est détenu par la Ville d'Ottawa.

Moose Creek LP et Hydro Chaudière S.E.C. sont des entités non assujetties aux impôts fédéral et provincial. L'impôt sur le bénéfice net (la perte nette) est payé grâce à l'attribution du revenu imposable à chaque partenaire.

Le taux d'imposition effectif de la société est passé de 22,2 % en 2012 à 22,4 % en 2013. L'augmentation sur 12 mois découle des effets des écarts permanents et temporaires entre la comptabilisation et la valeur fiscale des actifs et des passifs.

BILAN CONSOLIDÉ (SOMMAIRE)

(en milliers de dollars canadiens)	2013	2012	Variation
Actif à court terme	183 147	172 075	11 072
Actif à long terme	824 859	753 826	71 033
Total de l'actif	1 008 006	925 901	82 105
Passif à court terme	161 689	234 195	(72 506)
Passif à long terme	462 164	323 988	138 176
Total du passif	623 853	558 183	65 670
Capitaux propres	384 153	367 718	16 435
Total du passif et des capitaux propres	1 008 006	925 901	82 105

ACTIF

Le total de l'actif a progressé d'environ 82,1 millions de dollars au cours de l'année. Cette hausse est attribuable en grande partie aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels, dont la valeur a grimpé de 70,3 millions à la suite d'investissements soutenus dans l'infrastructure de distribution et de production d'électricité. En outre, les débiteurs et les produits non facturés ont augmenté de 11,5 millions, principalement en raison de l'ajustement global compris dans les produits non facturés.

PASSIF

Le total du passif a augmenté de 65,7 millions en 2013, surtout en raison de l'émission de débentures de premier rang non garanties pour un montant de 150 millions de dollars reflétée ci-après sous l'état des flux de trésorerie (sommaire), compensée par une diminution de 68,5 millions de la dette bancaire et de 10,2 millions du passif réglementaire, principalement en raison d'écarts relatifs aux coûts au titre de l'électricité et de l'ajustement global.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (SOMMAIRE)

(en milliers de dollars canadiens)	2013	2012
Trésorerie (dette bancaire) au début de l'exercice	(77 357)	2 856
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	49 430	80 804
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(112 184)	(142 727)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	131 258	(18 290)
Dette bancaire à la fin de l'exercice	(8 853)	(77 357)

FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation représentent des rentrées de fonds inférieures d'environ 31 millions de dollars par rapport à 2012. Cette baisse est principalement attribuable à la diminution de la trésorerie générée par le fonds de roulement, surtout en raison du moment où a eu lieu le règlement dans les comptes réglementaires, ainsi qu'à une augmentation de l'ajustement global compris dans les produits non facturés.

FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

En 2013, l'investissement total au titre des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, déduction faite des apports sous forme d'aide à la construction, s'est chiffré à environ 112 millions de dollars. Les dépenses en immobilisations comprenaient environ 59 millions affectés à l'amélioration de la viabilité pour remplacer l'infrastructure vieillissante et modifier le réseau de distribution; 38 millions pour les projets portant sur la demande (moins le capital d'apport de 22 millions), ce qui comprend les projets d'expansion dirigés par des tiers, par exemple de nouvelles installations dans le secteur résidentiel ou commercial ainsi que les projets d'améliorations municipales, notamment le projet de train léger de la Ville d'Ottawa; et 35 millions pour les autres éléments liés aux installations générales, notamment l'infrastructure de technologie de l'information, l'achat de terrains pour les nouvelles installations, le parc de véhicules et d'autres charges diverses; ainsi que 2 millions dans les centrales.

Les investissements dans le réseau de distribution d'électricité d'Hydro Ottawa limitée demeurent élevés. En 2013, la Société a installé 1 087 nouveaux poteaux électriques, 543 nouveaux transformateurs et 233 km de câbles aériens. Plus de 250 projets d'immobilisations axés sur la demande ont été lancés, notamment le branchement de 5 388 clients résidentiels et de 1 084 clients commerciaux supplémentaires.

En 2013, l'investissement dans les activités de production a été nettement moins élevé qu'au cours de l'année précédente, alors que la Société avait fait des investissements majeurs, notamment 46,3 millions de dollars pour l'acquisition auprès de Domtar Inc. de trois centrales au fil de l'eau supplémentaires aux chutes de la Chaudière et 10,6 millions pour la construction de la nouvelle centrale à biogaz à Moose Creek qui a été achevée au début de 2013.

Le graphique ci-après montre les dépenses en immobilisations en 2013 et 2012, sauf l'acquisition des actifs de Domtar Inc. le 20 novembre 2012.

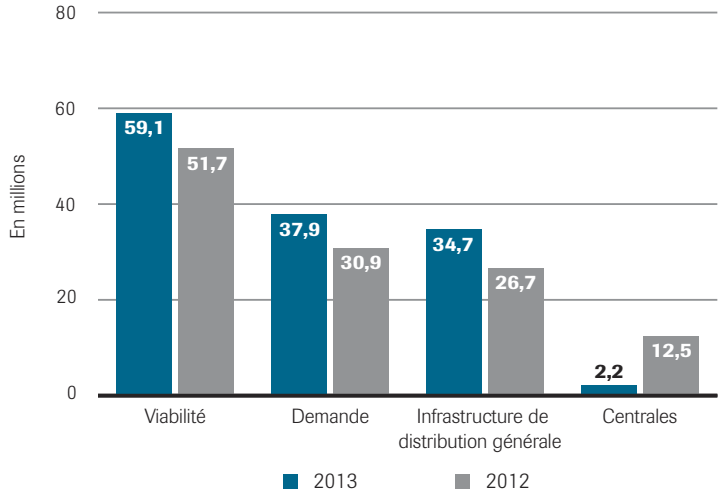

FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

En 2013, des dividendes ont été versés à l'actionnaire conformément à la politique approuvée en la matière. Les dividendes se sont chiffrés à 18,6 millions de dollars en 2013 en fonction des résultats de 2012 et à 16,6 millions en 2012 en fonction des résultats de 2011.

Le 14 mai 2013, la Société a émis des débentures de premier rang non garanties pour un montant de 150 millions de dollars. Les débentures, qui portent intérêt au taux annuel de 3,991 % payable semestriellement à terme échu en versements égaux le 14 novembre et le 14 mai, arriveront à échéance le 14 mai 2043.

LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL

Les liquidités et les ressources en capital de la Société proviennent principalement de ses activités de fonctionnement, de sa facilité de crédit et du produit des obligations, auxquels elle fait appel selon ses besoins. Elles sont principalement nécessaires pour les dépenses en immobilisations affectées à l'entretien du réseau de distribution d'électricité d'Hydro Ottawa limitée, le coût de l'électricité, les dépenses d'intérêt et les exigences prudentielles.

Le 15 juillet 2013, la Société a renouvelé sa facilité de crédit, qui a ainsi été portée à 193,5 millions de dollars. Elle peut utiliser cette facilité jusqu'à concurrence de 75 millions de dollars pour répondre aux besoins de fonctionnement et couvrir les dépenses en immobilisations annuelles. En outre, une ligne de crédit renouvelable d'une durée de deux ans au montant de 100 millions de dollars demeure disponible pour les dépenses en immobilisations et les acquisitions de valeur plus élevée. S'il y a lieu, les dépenses en immobilisations nécessaires supérieures à ce montant seront financées grâce à l'émission d'obligations.

Au 31 décembre 2013, la Société avait utilisé 16 millions de dollars sous forme de lettres de crédit de soutien et 5 millions sous forme d'emprunts à court terme à même sa facilité de crédit. Le montant restant est suffisant pour couvrir le fonds de roulement déficitaire à court terme généré chaque mois pour régler la facture des coûts d'électricité de la SIERE en attendant de recevoir les paiements des clients. La Société continuera d'investir dans

son réseau de distribution et prévoit de renouveler l'obligation de 200 millions de dollars venant à échéance en février 2015. Elle pourra ainsi préserver un niveau de liquidité approprié.

PowerTrail détient auprès d'une banque à charte canadienne sa propre facilité de crédit, qui consiste en lettres de crédit de soutien de 0,2 million de dollars. Au 31 décembre 2013, elle avait utilisé 0,1 million sous forme de lettres de crédit de soutien sur cette facilité de crédit.

CWPI maintient une facilité de crédit, à savoir une ligne de crédit d'exploitation de 0,5 million de dollars garantie par ses commettants. La ligne de crédit d'exploitation est remboursable à vue et porte intérêt au taux d'emprunt préférentiel bancaire annuel de la Banque du Canada, les intérêts étant payables mensuellement. Cette facilité renferme également les clauses restrictives et cas de défaut habituels. Au 31 décembre 2013, CWPI n'avait prélevé aucun montant sur cette ligne de crédit d'exploitation.

COTES DE CRÉDIT

Au 31 décembre 2013, la cote des obligations de la Société s'établissait comme suit

Agence de notation	Cote
Standard & Poor's Rating Services Inc.	« A » (tendance stable)
Dominion Bond Rating Service Inc.	« A » (tendance stable)

Au cours du dernier exercice, le Dominion Bond Rating Service (DBRS) et les Standard and Poor's Rating Services Inc. (S&P) ont attribué de nouveau à la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa une cote de crédit « A » assortie d'une tendance stable. Ces deux agences de notation ont souligné une fois encore que la solide position concurrentielle de la Société et sa clientèle à l'abri de la récession créent un excellent profil de risque commercial.

La cote de crédit élevée d'Hydro Ottawa au cours des dernières années est le fruit de ses politiques financières prudentes, de son solide rendement opérationnel et de son faible risque commercial.

Les obligations de la Société sont assorties d'engagements généralement associés à ce type de dette (pour obtenir plus de détails, voir les notes 14 et 15 afférentes aux états financiers consolidés). La Société est en conformité avec ces engagements en date du 31 décembre 2013.

Estimations et conventions comptables

ESTIMATIONS COMPTABLES IMPORTANTES

La préparation des états financiers consolidés, en conformité avec les PCGR du Canada prébasculement, oblige la direction à établir des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants déclarés au titre des produits, des charges, de l'actif et du passif consolidés et sur la divulgation des engagements et des éventualités en date des états financiers.

Ces estimations sont fondées sur l'expérience passée, la conjoncture actuelle et diverses autres hypothèses considérées comme étant raisonnables dans les circonstances. Comme ces estimations font appel au jugement et comportent certaines incertitudes, les montants déclarés dans les états financiers pourraient se révéler inexacts dans l'avenir.

Les estimations comptables ci-après reposent sur le jugement de la direction et sur les hypothèses qu'elle a posées pour préparer les états financiers et c'est pourquoi elles sont considérées comme étant importantes. Les renvois aux notes afférentes aux états financiers correspondants sont indiqués entre parenthèses.

- Durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels (note 2j] et k])
- Produits non facturés (note 2g] iii])
- Actif et passif réglementaires (note 6)
- Avantages sociaux futurs (note 13)
- Paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés (note 21)

MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES — FUTURES

Le 13 février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) a confirmé que les entreprises ayant une obligation d'information du public seraient tenues de passer aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards — IFRS) à compter du 1er janvier 2011. La Société n'a pas cette obligation. Toutefois, en sa qualité d'entreprise de services publics appartenant à une municipalité, elle doit adopter les mêmes règles comptables de base que toute entreprise ayant une obligation d'information du public.

À la date de transition initiale, les IFRS ne renfermaient aucune norme standard sur les activités à tarifs réglementés. En raison de l'importance de cette question au Canada, le CNC a reporté au 1er janvier 2015 la date de transition aux IFRS prévue à l'origine pour les entités admissibles qui mènent des activités à tarifs réglementés en attendant que l'International Accounting Standards Board (IASB) ait terminé d'élaborer une norme provisoire. Jusqu'au 1er janvier 2015, les entités admissibles peuvent continuer à présenter leurs résultats selon les PCGR du Canada prébasculement.

Le 30 janvier 2014, l'IASB a émis la norme provisoire IFRS 14 — *Regulatory Deferred Accounts*, qui permet aux entités menant des activités à tarifs réglementés qui ne sont pas encore passées aux IFRS de maintenir leurs pratiques concernant ce type d'activités. Cette norme entrera en vigueur le 1er janvier 2016 et son adoption anticipée est autorisée. La Société adoptera les IFRS et elle adoptera de façon anticipée l'IFRS 14 le 1er janvier 2015.

Ressources essentielles autres qu'en capital et processus internes

RESSOURCES ESSENTIELLES AUTRES QU'EN CAPITAL

La Société compte au-delà de 650 employés, dont plus de 90 % travaillent à Hydro Ottawa limitée.

Au cours des cinq prochaines années, 156 employés d'Hydro Ottawa seront admissibles à une retraite anticipée et auront droit à une rente sans réduction. Près de 60 % d'entre eux font partie des corps de métier et du personnel technique; les autres (40 %), du personnel administratif, professionnel et de bureau. Cette situation est représentative d'une tendance générale du profil démographique des entreprises de services publics en Ontario et dans le reste du Canada.

En prévision de ces départs à la retraite, Hydro Ottawa s'est dotée d'une vaste stratégie intégrée de gestion des compétences pour pouvoir compter sur un effectif durable et bien préparé, par exemple :

- de vastes programmes d'apprentissage à l'interne ainsi qu'un programme de stages de formation et de perfectionnement pour disposer de gens de métier et d'ingénieurs qualifiés;

- un programme de planification et de gestion de la relève ainsi que des programmes de formation et de perfectionnement pour s'assurer que des employés qualifiés seront bien préparés à occuper des postes clés;
- une approche proactive en matière de gestion et de transfert du savoir pour les postes clés, notamment des stratégies reposant sur la participation des travailleurs âgés et des retraités, afin que la transition se fasse sans heurt entre nos travailleurs d'expérience et les prochaines générations;
- un plan de diversité pour créer et appuyer un effectif de talent représentatif de la diversité des collectivités que nous desservons;
- des partenariats avec l'industrie et des établissements d'enseignement à l'appui de la mise en œuvre de la stratégie de gestion des compétences, particulièrement avec le Collège Algonquin afin d'offrir le programme de formation de techniciens de lignes électriques et avec le département de génie de l'énergie durable et renouvelable de l'Université Carleton afin de mettre sur pied un laboratoire pour les réseaux intelligents visant à favoriser une recherche novatrice sur les réseaux d'électricité et à promouvoir la formation des ingénieurs dans l'environnement des réseaux intelligents.

Le 20 novembre 2012, lors de l'acquisition d'actifs de Domtar Inc., plus de 20 anciens employés de cette entreprise ont joint les rangs d'Hydro Chaudière S.E.C. et de CWPI. À la suite de cette transaction, la Société a créé à leur intention un régime de retraite à prestations déterminées. Un comité de retraite a été mis sur pied pour prendre en charge la gestion, le fonctionnement et l'administration de ce régime. Par l'intermédiaire du Comité de la gouvernance et des ressources de gestion, ce comité relève du conseil d'administration de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

PROCESSUS INTERNES

Divers processus et technologies internes ont été mis en place pour accroître la viabilité et améliorer la gestion des biens affectés à la distribution d'électricité et au service à la clientèle, notamment en augmentant l'automatisation du réseau et sa fiabilité grâce à un rétablissement plus rapide du service. Hydro Ottawa estime qu'il est important de s'engager en faveur de la viabilité non seulement pour protéger l'environnement, mais aussi parce que c'est rentable.

Forte du succès des programmes provinciaux des compteurs intelligents et de la facturation en fonction de la période de consommation en 2011, l'entreprise a continué en 2013 à tirer parti de l'accès des consommateurs à l'information sur leur compte en leur offrant des options libre-service qui n'étaient pas disponibles avant l'Initiative des compteurs intelligents. Ces options ont permis d'améliorer la satisfaction de la clientèle, de réduire le nombre de plaintes et de réaliser des gains d'efficience.

À la fin de 2013, plus de 104 000 clients d'Hydro Ottawa (33 %) étaient inscrits à MonLienHydro, portail Web de service à la clientèle, qui propose plusieurs options libre-service. Plus de 66 000 clients ont adopté la facturation électronique et plus de 63 000 se sont inscrits au régime de prélèvement automatique, qui est plus pratique pour eux et plus efficient pour l'entreprise de services publics.

Les principales options Web mobile ont continué de gagner en popularité auprès des clients d'Hydro Ottawa en 2013. Ce service mobile offre aux clients plusieurs fonctions donnant accès à l'information sur leur compte ainsi qu'au système de communication de renseignements sur les pannes, qui lui a d'ailleurs valu un prix. L'application mobile est offerte sur les plateformes iPhone, Android et BlackBerry.

En 2013, Hydro Ottawa a continué d'utiliser une fonction qui permet à son personnel de couper et de rétablir à distance l'alimentation électrique des clients, ce qui améliorera l'efficience des services en réduisant le nombre de tournées en camion nécessaires pour intervenir en cas de non-paiement. Plus de 8 400 compteurs sont maintenant dotés de cette fonction.

Par ailleurs, Hydro Ottawa limitée conserve encore une fois sa certification à plusieurs normes internationales, notamment les normes ISO 9001 (Systèmes de management de la qualité), ISO 14001 (Systèmes de management environnemental) et OHSAS 18001 (Occupational Health and Safety Management System). Des vérifications internes et des vérifications externes par des tiers sont menées chaque année pour confirmer et maintenir la certification et renouveler l'accréditation comme l'exigent les normes.

L'amélioration substantielle du système d'information sur les clients (SIC) amorcée en 2011 a été menée à bien au début de 2014. En même temps que cette mise à niveau, Hydro Ottawa a adopté un mode de facturation mensuel pour tous les clients résidentiels, qui recevaient auparavant une facture tous les deux mois.

En 2013, Hydro Ottawa a réalisé son étude de marché la plus complète, ce qui lui a permis de créer une série de profils personnels des clients. Elle utilise les résultats de cette recherche fondamentale pour le déploiement de plusieurs initiatives à la grandeur de la Société et s'en servira pour élaborer son plan stratégique sur l'expérience des clients.

La Société accorde une importance particulière à la maîtrise des coûts et à l'amélioration de la productivité pour renforcer sa santé financière et son rendement opérationnel. La CEO définit les objectifs d'amélioration de la productivité pour les distributeurs d'électricité dans le cadre de son mécanisme de réglementation par incitatifs et la Société s'efforce de réaliser des gains d'efficience à la grandeur de l'entreprise en plus d'atteindre ces objectifs. En 2013, Hydro Ottawa a mis sur pied une équipe à l'échelle de l'entreprise chargée d'élaborer une stratégie quinquennale pour aider la Société à hiérarchiser et à mettre en place des plans d'amélioration de la productivité. Cette équipe a été chargée de déterminer pour 2014 les nouvelles initiatives qui auront une incidence notable et favorable sur la productivité. Il s'agit notamment de déployer un outil d'optimisation de l'actif et d'un outil de gestion des équipes mobiles. L'élaboration d'une carte de pointage pour surveiller la productivité globale de la Société et en rendre compte se fera en même temps que l'élaboration d'une stratégie quinquennale.

Risques et incertitudes

Pour continuer à connaître du succès, la Société devra gérer et maîtriser le risque, conserver sa souplesse et s'adapter efficacement à l'évolution de l'environnement où elle exerce ses activités.

Le système intégré de gestion du risque de la Société établit le cadre pour l'aider à cerner les risques et les possibilités influant sur l'orientation stratégique et les activités commerciales et à y réagir d'une façon uniforme et intégrée à la grandeur de l'entreprise. Un cycle d'établissement de plans d'affaires pluriannuels, mis à jour chaque année, permet d'examiner continuellement les hypothèses et l'état du marché dans lequel la Société exerce ses activités.

Hydro Ottawa continue de surveiller et de gérer les risques traditionnels et les sources de risque structurelles au sein de l'industrie et de l'environnement réglementé. Toutefois, il est possible que certains risques aient une incidence négative sur les résultats et les objectifs d'Hydro Ottawa. Mentionnons notamment les conditions météorologiques; l'environnement stratégique et réglementaire; la conjoncture économique et les tendances macroéconomiques; les politiques gouvernementales régissant la production et l'achat d'énergie renouvelable et propre ainsi que les émissions de carbone et l'économie d'énergie; le profil démographique de la main-d'œuvre, particulièrement sous

l'angle du renouvellement des ressources humaines dans les corps de métier; et l'incidence des politiques fiscales sur les clients. En outre, l'évolution de l'industrie présente des risques nouveaux et imminents qu'il faut gérer de manière efficace.

Les risques imminents et traditionnels sont analysés ci-après.

ENVIRONNEMENT STRATÉGIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

L'incertitude politique qui règne en Ontario pourrait limiter les possibilités de croissance, à la fois dans le domaine de la distribution d'électricité (p. ex. consolidation et intégration éventuelles des sociétés de distribution locales) et dans celui de la production d'électricité (p. ex. tarifs pour les nouvelles ententes d'achat d'électricité et approbation des nouveaux projets en lien avec des tarifs de rachat garantis).

Hydro Ottawa exerce ses activités dans un environnement réglementé. Des changements substantiels aux politiques et à la réglementation pourraient nuire à son rendement. Mentionnons notamment les modifications à la réglementation des tarifs, aux politiques régissant la production, l'achat ou la vente d'énergie renouvelable et propre ou l'établissement des tarifs connexes, les émissions de carbone, l'économie d'énergie et la gestion de la demande ainsi que le regroupement d'entreprises de services publics d'électricité ou les restrictions touchant la prestation de services publics.

La CEO approuve les tarifs de distribution d'électricité à l'échelle locale en s'appuyant sur la croissance de la charge et le niveau de consommation prévus. À la demande d'Hydro Ottawa, elle a autorisé une révision de ses tarifs de distribution. Les nouveaux tarifs sont entrés en vigueur le 1er janvier 2012, après quoi les demandes de réglementation par incitatifs ont été approuvées par la CEO. Un écart éventuel entre les prévisions et les données réelles pourrait influer sur le bénéfice net de la Société. Les produits qu'Hydro Ottawa tire des services de distribution diminueront si elle surpasse les objectifs en matière d'économie d'énergie et de gestion de la demande. La CEO a reconnu la nécessité de compenser cette perte, mais le mécanisme d'ajustement mis en place à cette fin pourrait ne pas compenser adéquatement la Société en pareil cas.

La capacité de maintenir et d'exploiter le réseau de distribution d'électricité de façon fiable et sécuritaire repose sur un financement suffisant et l'autorisation par la CEO du recouvrement des dépenses en immobilisations au titre de la réparation et du remplacement de l'infrastructure de distribution.

ÉCONOMIE

La conjoncture économique locale et nationale pourrait avoir une incidence considérable sur le rendement de la Société en raison d'éléments tels que les taux d'intérêt, l'inflation, le risque lié au crédit des clients, le fléchissement de la demande d'électricité ou de services à valeur ajoutée ainsi que la disponibilité de capitaux sur le marché pour financer la croissance. Le climat économique pourrait aussi avoir un effet sur la stabilité et le rendement de certains partenaires commerciaux importants d'Hydro Ottawa.

COTE DE CRÉDIT

De futurs changements appréciables au chapitre des risques commerciaux ou financiers pourraient avoir une incidence sur la cote de crédit actuelle de la Société (« A » assortie d'une tendance stable).

DÉPENDANCE À L'ÉGARD DES PARTENAIRES

Les possibilités de croissance actuelles et futures peuvent reposer sur la présence de partenaires intéressés en mesure d'obtenir des résultats répondant aux attentes à long terme. La capacité d'Hydro Ottawa à atteindre ses objectifs de croissance pourrait être en péril faute de municipalités qui souhaitent participer à la prestation des services publics ou de partenaires intéressés à effectuer des fusions et des acquisitions ou encore si des partenaires clés obtiennent de mauvais résultats.

RÉGIMES DE RETRAITE

La Société fournit à la majorité de ses employés un régime de retraite à prestations déterminées par l'intermédiaire du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (Ontario Municipal Employees Retirement System — OMERS). Comme OMERS est un régime contributif interentreprises à prestations déterminées, on peut difficilement connaître la portion des obligations en matière de pension ou la juste valeur des actifs du régime qui correspondent à la Société. Le déficit ou les pertes nettes éventuels d'OMERS pourraient entraîner une augmentation temporaire des contributions des membres et des employeurs.

Hydro Ottawa a récemment créé un régime de retraite à prestations déterminées à l'intention des employés d'Hydro Chaudière S.E.C. et des employeurs participants en adoptant des procédures financières et d'investissement et des mécanismes de surveillance appropriés comme l'exige la loi. La volatilité des marchés financiers mondiaux pourrait se répercuter sur les obligations au titre des prestations de retraite et la charge de retraite nette connexe. Rien ne garantit que les actifs des régimes de retraite permettront d'obtenir les taux de rendement à long terme prévus. Les changements induits par le marché se répercutant sur le rendement de ces actifs pourraient modifier grandement le rendement réel des actifs des régimes de retraite.

INFRASTRUCTURE TECHNOLOGIQUE

Le rendement de la Société repose sur des systèmes technologiques complexes, notamment les systèmes de technologie de l'information administrative, d'information sur les clients et de facturation, les compteurs évolués et les technologies opérationnelles comme les systèmes d'information géographique, l'équipement de contrôle des systèmes et les systèmes de gestion des pannes. L'accroissement de l'automatisation, l'intégration des systèmes et une utilisation généralisée d'une technologie commune pour faciliter cette intégration et la connectivité présentent des risques imminents que la Société doit gérer de façon efficace. Une défaillance d'un ou de plusieurs systèmes clés ou un manque d'efficacité de la Société dans la planification ou le passage aux nouveaux systèmes technologiques pourrait avoir une incidence négative sur son exploitation.

CYBERSÉCURITÉ

Non seulement Hydro Ottawa est tributaire des systèmes d'information et de ses réseaux étendus de transmission et d'échange de données, mais aussi les systèmes sont de plus en plus gros et les données de plus en plus intégrées au sein du secteur de l'électricité. Par le fait même, la Société est plus vulnérable aux risques d'atteinte à la sécurité de l'information, notamment à la cybersécurité. Une atteinte à la sécurité, la corruption de données ou une défaillance d'un système dans une ressource partagée ou dans les installations d'un fournisseur de services commun pourrait mettre en danger les systèmes et les ressources d'information d'Hydro Ottawa.

TECHNOLOGIE DE FACTURATION EN FONCTION DE LA PÉRIODE DE CONSOMMATION

Le nombre d'appareils, de systèmes et d'interfaces Web dans le projet des compteurs intelligents et de la facturation en fonction de la période de consommation et le nombre de fournisseurs de services externes et internes participants font en sorte que le risque lié à la fiabilité et à la performance de n'importe quel élément de ce réseau intégré ou du réseau dans son ensemble pourrait perturber le cycle allant du relevé des compteurs à l'encaissement des factures des clients.

PERCEPTIONS DES CLIENTS ET DES MÉDIAS

À la grandeur de la province, les entreprises de services publics d'électricité font face à des risques en raison des perceptions négatives des clients et des médias liées à la hausse des tarifs d'électricité et aux niveaux de service inégaux, y compris les factures inexactes signalées. Ces risques pourraient s'amplifier en raison de l'adoption par Hydro Ottawa d'un nouveau système de service à la clientèle et de facturation au début de 2014 et du passage graduel de ses clients à la facturation mensuelle.

PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DE L'EFFECTIF

À l'échelle du secteur de l'électricité, le nombre de départs à la retraite est plus élevé que celui des nouvelles recrues, ce qui pourrait limiter la capacité de la Société à se doter d'un effectif durable et à atteindre ses objectifs opérationnels. Les investissements d'Hydro Ottawa dans les programmes d'apprentissage, de planification de la relève et de mobilisation des retraités visent à gérer les risques liés au profil démographique de l'effectif.

CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Les mauvaises conditions météorologiques peuvent avoir une incidence considérable sur les résultats financiers. Les tempêtes font grimper les coûts d'immobilisations et d'entretien nécessaires pour réparer ou remplacer l'infrastructure ou l'équipement endommagé et assurer la fiabilité soutenue du réseau de distribution d'électricité. La variation des conditions météorologiques influe également sur les produits tirés de la distribution — de façon générale, ces produits augmentent quand les conditions sont particulièrement mauvaises et diminuent lorsqu'elles sont clémentes. La production d'énergie renouvelable dépend aussi d'éléments tels que le débit d'eau (énergie hydraulique) et l'ensoleillement (énergie solaire).

Perspectives d'avenir

Sous réserve des incertitudes et des risques analysés dans le présent document, Hydro Ottawa continuera de fournir à ses clients des services de distribution d'électricité efficaces et fiables à prix concurrentiel, de produire de l'énergie verte et d'apporter son expertise en matière de services énergétiques et de conservation de l'énergie, tout en réalisant un bénéfice de façon durable. La Société y parviendra en continuant d'investir dans ses principales installations de distribution, en améliorant sa productivité et en exploitant les possibilités de croissance qui misent sur ses points forts.

Par ailleurs, la Société continue de tirer parti des possibilités d'expansion dans ses secteurs d'activité non réglementés conformément à la stratégie adoptée, comme en témoignent l'acquisition de centrales au fil de l'eau, l'achèvement d'une deuxième centrale à biogaz et l'expansion prévue des installations de production aux chutes de la Chaudière.

États financiers consolidés

31 décembre 2013

TABLE DES MATIÈRES

43 Rapport de la direction

44 Rapport des auditeurs indépendants

46 États consolidés des résultats, du résultat étendu et des bénéfices non répartis

47 Bilans consolidés

48 États consolidés des flux de trésorerie

49 Notes afférentes aux états financiers consolidés

Rapport de la direction

La direction est responsable de l'intégrité des données financières présentées par la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc. (« la Société »). Pour s'acquitter de cette responsabilité, la direction doit préparer et présenter les états financiers consolidés et d'autres renseignements en se fondant sur son meilleur jugement, sur des estimations et selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La direction maintient des systèmes appropriés de contrôle interne ainsi que des politiques et des procédures à l'échelle de la Société conçus en vue de fournir une assurance raisonnable quant à la protection des actifs et à la pertinence et à la fiabilité des comptes de la Société.

Le conseil d'administration, par l'entremise du comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitte de sa responsabilité à l'égard de la présentation de l'information financière et du contrôle interne. Le comité d'audit est constitué d'administrateurs indépendants et, lors de réunions régulières, il examine avec la direction et les auditeurs externes les questions d'audit, de contrôle interne et de présentation de l'information financière. Le comité d'audit a révisé les états financiers consolidés et a soumis son rapport au conseil d'administration.

Au nom de la direction,

Le président et chef de la direction,

Bryce Conrad

Le chef des services financiers,

Geoff Simpson

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'actionnaire de la
Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la **Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.**, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2013, et les états consolidés des résultats, du résultat étendu et des bénéfices non répartis, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comprend également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.** au 31 décembre 2013, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Ottawa, Canada
Le 3 avril 2014

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

États consolidés des résultats, du résultat étendu et des bénéfices non répartis
Exercices clos les 31 décembre
(en milliers de dollars canadiens)

	2013	2012
Produits		
Recouvrement de l'énergie électrique (note 24)	**768 079 $**	709 935 $
Distribution de l'énergie électrique (note 24)	**152 392**	151 936
Produits tirés de la production d'électricité	**21 047**	11 009
Autres produits (note 24)	**34 849**	27 895
	976 367	900 775
Charges		
Achat d'énergie électrique	**765 151**	707 552
Frais de fonctionnement (note 24)	**114 291**	105 471
Amortissement des immobilisations corporelles	**31 891**	30 449
Amortissement des actifs incorporels	**8 431**	6 672
	919 764	850 144
Bénéfice avant les autres charges (recouvrements) et paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés	**56 603**	50 631
Frais de financement (note 20)	**14 645**	11 101
Reprise de provision pour perte de valeur des actifs réglementaires (note 6)	**–**	(679)
	14 645	10 422
Bénéfice avant paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés	**41 958**	40 209
Paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés (note 21)	**9 410**	8 928
Bénéfice net et résultat étendu	**32 548**	31 281
Attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle (note 17)	**406**	292
Attribuable aux capitaux propres	**32 142**	30 989
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	**138 242**	123 853
Dividendes déclarés et versés (note 16)	**(18 600)**	(16 600)
Recouvrement des impôts sur les dividendes remboursables (note 16)	**1 489**	–
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	**153 273 $**	138 242 $

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Bilans consolidés
Aux 31 décembre
(en milliers de dollars canadiens)

	2013	2012
Actif		
Actif à court terme		
Débiteurs (notes 4 et 24)	**70 276 $**	75 408 $
Paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés à recevoir	**2 372**	1 482
Produits non facturés (note 5)	**106 551**	89 935
Charges payées d'avance	**3 099**	2 653
Actifs réglementaires (note 6)	**31**	1 969
Actifs d'impôts futurs (note 21)	**818**	628
	183 147	172 075
Actif à long terme		
Actifs réglementaires (note 6)	**12 441**	7 603
Immobilisations corporelles (note 7)	**725 656**	669 740
Actifs incorporels (note 8)	**66 126**	51 787
Actifs d'impôts futurs (note 21)	**19 947**	24 222
Actif au titre des prestations de retraite (note 13)	**689**	474
Total de l'actif	**1 008 006**	925 901
Passif et capitaux propres		
Passif à court terme		
Dette bancaire (note 9)	**8 853**	77 357
Créditeurs et charges à payer (notes 10 et 24)	**132 348**	132 791
Paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés à payer	**157**	702
Passifs réglementaires (note 6)	**19 173**	22 097
Billets à payer (note 14)	**340**	620
Passif réglementaire lié aux actifs d'impôts futurs (note 21)	**818**	628
	161 689	234 195
Passif à long terme		
Passifs réglementaires (note 6)	**12 915**	20 144
Passif réglementaire lié aux actifs d'impôts futurs (note 21)	**19 893**	24 165
Avantages sociaux futurs (note 13)	**9 065**	10 780
Billets à payer (note 14)	**400 413**	251 459
Passifs d'impôts futurs (note 21)	**6 464**	5 179
Autres passifs (note 11)	**13 414**	12 261
	623 853	558 183
Capitaux propres		
Capital social (note 16)	**228 453**	228 453
Bénéfices non répartis	**153 273**	138 242
Participation ne donnant pas le contrôle (note 17)	**2 427**	1 023
	384 153	367 718
Total du passif et des capitaux propres	**1 008 006 $**	925 901 $

Passifs éventuels et engagements (notes 22 et 23)

AU NOM DU CONSEIL,

Administrateur

Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

États consolidés des flux de trésorerie
31 décembre 2013
(en milliers de dollars canadiens)

	2013	2012
Rentrées (sorties) nettes de fonds liées aux activités suivantes :		
Exploitation		
Bénéfice net et résultat étendu	**32 548 $**	31 281 $
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	**31 891**	30 449
Amortissement des actifs incorporels	**8 431**	6 672
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	**1 083**	1 779
Provision pour fonds utilisés durant la construction (notes 7 et 8)	**(2 411)**	(2 056)
Paiements futurs tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés	**1 288**	671
Amortissement des frais d'émission de titres de créance	**237**	225
Avantages sociaux futurs (notes 6 et 13)	**107**	188
Variation de l'actif au titre des prestations constituées (note 13)	**(215)**	7
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et autres soldes liés à l'exploitation		
Diminution (augmentation) des débiteurs	**5 132**	(9 833)
Augmentation des produits non facturés	**(16 616)**	(2 680)
Augmentation des charges payées d'avance (note 18)	**(446)**	(742)
(Augmentation) diminution des actifs réglementaires, déduction faite des passifs (notes 6 et 13)	**(14 949)**	13 456
Augmentation des créditeurs et charges à payer (notes 7, 8 et 13)	**3 296**	6 280
Augmentation des paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés à recevoir/à payer (note 16)	**54**	5 107
	49 430	80 804
Investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles (notes 7 et 18)	**(112 299)**	(107 695)
Acquisition d'actifs incorporels (notes 8 et 18)	**(23 069)**	(10 929)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	**1 765**	45
Acquisition d'actifs de Domtar Inc. (note 18)	**–**	(46 339)
Apports sous forme d'aide à la construction (note 7)	**21 419**	22 191
	(112 184)	(142 727)
Financement		
Produit de l'émission d'obligations, déduction faite des frais d'émission de titres de créance (note 14)	**148 857**	–
Augmentation (diminution) des dépôts de garantie des clients (notes 10 et 11)	**435**	(1 375)
Dividendes versés (note 16)	**(18 600)**	(16 600)
Remboursement des billets à payer (note 14)	**(420)**	(300)
Subvention remboursable (note 7)	**(12)**	(15)
Capital d'apport provenant de la participation sans contrôle (note 17)	**998**	–
	131 258	(18 290)
Variations nettes de la trésorerie	**68 504**	(80 213)
Trésorerie (dette bancaire) au début de l'exercice	**(77 357)**	2 856
Dette bancaire à la fin de l'exercice	**(8 853) $**	(77 357) $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Intérêts payés	**16 864 $**	12 723 $
Paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés, déduction faite des remboursements	**7 858 $**	3 199 $

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2013
(en milliers de dollars canadiens)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc. (« Hydro Ottawa » ou la « Société ») a été constituée le 3 octobre 2000 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) tel qu'il est stipulé par la *Loi de 1998 sur l'électricité* du gouvernement de l'Ontario. La Société est une filiale en propriété exclusive de la Ville d'Ottawa (l'« actionnaire »). La Société détient 100 % d'Hydro Ottawa limitée, d'Énergie Ottawa inc. (« Énergie Ottawa ») et de la Société de portefeuille de Télécom Ottawa inc. (« TOHI »), qui n'exerce pas activement d'activités.

Hydro Ottawa limitée est une société réglementée de distribution d'électricité qui possède et exploite une infrastructure électrique et fournit des services d'approvisionnement sûrs et fiables dans les secteurs résidentiels et commerciaux de la Ville d'Ottawa et du village de Casselman pour lesquels elle détient un permis de distribution. Outre ses services de distribution, Hydro Ottawa limitée facture à ses clients les montants qu'elle doit verser à d'autres organismes du réseau ontarien de l'électricité en contrepartie de services de production et de transport en gros ainsi que pour le remboursement de la dette.

Énergie Ottawa est une société s'occupant de la production et de la commercialisation d'énergie renouvelable. Énergie Ottawa offre également un éventail de services spécialisés de gestion d'énergie et d'approvisionnement à des organismes et sociétés ayant une consommation d'énergie élevée. Énergie Ottawa détient des participations dans les entités mentionnées ci-dessous :

- Hydro Chaudière S.E.C. a été constituée le 22 juin 2012 et est détenue à plus de 99,99 % par Énergie Ottawa et à moins de 0,01 % par Hydro Chaudière Inc. (« Hydro Chaudière GP »). Hydro Chaudière S.E.C. a été constituée afin de détenir et d'exploiter trois centrales de production d'hydro-électricité et les actifs connexes acquis auprès de Domtar Inc. le 20 novembre 2012 comme il est décrit à la note 18 des présents états financiers consolidés. Hydro Chaudière GP est une filiale en propriété exclusive d'Énergie Ottawa et a été constituée en société le 18 juin 2012 pour agir en qualité de commandité de Hydro Chaudière S.E.C.

- Moose Creek Energy LP (« Moose Creek LP ») est une coentreprise détenue à 50,10 % constituée le 15 avril 2011 pour aider à la construction et à l'exploitation d'une centrale électrique et d'un réseau de collecte de gaz au site d'enfouissement Laflèche, à Moose Creek, en Ontario. Moose Creek Energy Inc., coentreprise détenue à 50,00 % et constituée en société le 2 mars 2011, est le commandité de Moose Creek LP. Les activités commerciales de Moose Creek LP ont commencé le 25 janvier 2013.

- PowerTrail Inc. (« Power Trail ») est une coentreprise détenue à 60,00 % constituée en société le 10 août 2005 pour construire et exploiter une centrale électrique et un réseau de collecte de gaz au site d'enfouissement Trail Road, à Ottawa, en Ontario.

- Chaudière Water Power Inc. (« CWPI ») est une coentreprise détenue à 66,67 % (à partir du 20 novembre 2012; auparavant détenue à 28,33 %) constituée en société le 30 avril 1981 afin d'agir à titre de mandataire au nom des trois commettants de CWPI et dont le mandat est d'exploiter les installations du barrage des Chaudières sur la rivière Outaouais. Les installations ne sont pas détenues par CWPI; elles sont codétenues par les commettants. Aux termes de la convention d'actionnaires, tous les coûts engagés par CWPI en lien avec les installations sont remboursés en totalité en fonction des pourcentages de participation de chacun des commettants.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2013
(en milliers de dollars canadiens)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément à la Partie V du *Manuel de CPA Canada* pour les entités ayant une obligation d'information du public (« PCGR du Canada prébasculement ») ainsi qu'aux principes comptables prescrits par la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») dans son *Manuel des procédures comptables*. Selon la direction, les états financiers consolidés comprennent tous les ajustements nécessaires à une présentation fidèle. Les états financiers consolidés ont été dressés selon les principales conventions comptables qui suivent.

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société ainsi que ceux de ses filiales : Hydro Ottawa limitée, Société de portefeuille de Télécom Ottawa inc. et Énergie Ottawa, y compris les comptes de PowerTrail, Moose Creek LP, Hydro Chaudière S.E.C., Hydro Chaudière GP et CWPI à partir du 20 novembre 2012. Toutes les opérations intersociétés et tous les soldes réciproques ont été éliminés dans les présents états financiers consolidés.

b) Consolidation des entités à détenteurs de droits variables

La Société consolide les entités à détenteurs de droits variables (« EDDV ») dont elle est la principale bénéficiaire, comme il est décrit dans la note d'orientation concernant la comptabilité 15 (« NOC-15 »), C*onsolidation des entités à détenteurs de droits variables*, des PCGR du Canada prébasculement. Par suite de l'application de la NOC-15, l'investissement initial de capitaux propres à risque n'était pas suffisant pour permettre à PowerTrail ou à Moose Creek LP de financer leurs activités sans un soutien financier subordonné additionnel de ses participants aux capitaux propres et, ainsi, PowerTrail et Moose Creek LP sont consolidées dans les états financiers consolidés d'Énergie Ottawa et, finalement, de la Société.

À partir du 20 novembre 2012, Énergie Ottawa est devenue la principale bénéficiaire de CWPI en raison d'une augmentation de sa participation qui est passée de 28,33 % à 66,66 % en raison de l'acquisition des actifs décrits à la note 18 des présents états financiers consolidés. Par conséquent, CWPI a été consolidée par Énergie Ottawa selon la NOC-15 à partir de cette date. Avant le 20 novembre 2012, Énergie Ottawa comptabilisait au prorata sa participation de 28,33 % à titre de coentreprise et comptabilisait les coûts engagés dans CWPI à titre de dépenses d'exploitation ou en immobilisations, selon la nature des coûts.

Les EDDV détiennent des participations ne donnant pas le contrôle, qui doivent être présentées séparément à titre de composantes des capitaux propres.

c) Participations dans des coentreprises

La Société détient une participation de 50,00 % dans Moose Creek GP, commandité de Moose Creek LP. En sa qualité de commandité, Moose Creek GP a les droits et pouvoirs pleins et exclusifs de gérer, de contrôler, d'administrer et d'exploiter l'entreprise et les affaires relativement aux engagements et à l'entreprise de Moose Creek LP. Integrated Gas Recovery Services Inc. (« IGRS »), située à Thorold, en Ontario, détient la tranche restante de la participation, soit 50,00 %. Bien que la Société comptabilise sa participation dans Moose Creek GP selon la comptabilisation proportionnelle, Moose Creek GP n'a pas d'actifs, de passifs et de produits importants ou de charges importantes.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2013
(en milliers de dollars canadiens)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

d) Acquisition d'actifs et regroupements d'entreprises

La Société évalue l'ensemble intégré d'activités (entrées, processus, sorties) associé à un groupe d'actifs acquis pour déterminer si cet ensemble répond à la définition d'une entreprise prévue par le chapitre 1582, « Regroupements d'entreprises », selon les PCGR du Canada prébasculement. La contrepartie d'une acquisition est évaluée à la somme des justes valeurs, à la date de l'échange, des actifs transférés et des dettes contractées envers les propriétaires antérieurs de l'entreprise acquise en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période financière au cours de laquelle le regroupement survient, la Société mentionnera dans ses états financiers consolidés les montants provisoires relatifs aux éléments dont la comptabilisation est inachevée. Au cours de l'année qui suit, la Société ajustera de manière rétroactive les montants provisoires comptabilisés à la date d'acquisition afin de tenir compte des informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances prévalant à la date d'acquisition, informations qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur l'évaluation des montants comptabilisés à cette date.

Les coûts de transaction relatifs à un regroupement d'entreprises sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés à titre de frais d'administration dans les frais de fonctionnement.

e) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers consolidés conformément aux PCGR du Canada prébasculement exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des produits, des charges, de l'actif et du passif, ainsi que sur la présentation d'information sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés. Les débiteurs et les produits non facturés sont constatés déduction faite d'une provision appropriée pour montants irrécouvrables. D'autres estimations importantes sont utilisées pour déterminer la durée de vie utile et la perte de valeur des actifs à long terme, les paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés, les avantages sociaux futurs, l'actif au titre des prestations constituées, certains autres montants, ainsi que la juste valeur des actifs et des passifs acquis.

En raison de l'incertitude inhérente à ces estimations, les résultats réels pourraient différer des estimations utilisées dans la préparation de ces états financiers consolidés, y compris les changements résultant des décisions futures de la CEO ou du gouvernement provincial. Selon la direction, les états financiers consolidés ont été préparés convenablement, au moyen de jugements prudents, en respectant les limites raisonnables de l'importance relative et conformément aux principales conventions comptables.

f) Réglementation

Hydro Ottawa limitée est régie par la CEO sous l'autorité de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*. Il incombe à la CEO d'approuver ou d'établir des tarifs pour le transport et la distribution de l'électricité et de s'assurer que les sociétés de distribution s'acquittent de leurs obligations de branchement et de prestation de services envers leur clientèle.

Hydro Ottawa limitée exerce ses activités selon un mécanisme tarifaire incitatif prescrit par la CEO. En vertu d'un mécanisme tarifaire incitatif, un distributeur doit tout d'abord fixer des tarifs de base en déposant tous les quatre ans une demande de coût des services. Cette demande détermine les produits nécessaires au recouvrement des coûts approuvés, et prévoit un taux de rendement au titre d'une structure du capital présumée, appliqué à l'actif de la base tarifaire autorisée. Pour les années suivantes où aucune demande de coût des services n'est déposée, les tarifs sont ajustés en fonction d'un coefficient d'inflation moins un coefficient de productivité.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

f) Réglementation (suite)

Hydro Ottawa limitée présente une demande de tarifs de distribution fondés sur les coûts de service estimatifs. Une fois le tarif approuvé, il n'est pas rajusté si les coûts de service réels diffèrent des estimations, à l'exception de certains coûts prescrits qui sont admissibles au traitement du compte de report et qui sont soit perçus, soit remboursés à même les tarifs futurs. La CEO a le pouvoir général d'inclure ou d'exclure certains coûts et produits des tarifs d'une période donnée, entraînant un changement du calendrier de comptabilisation par rapport à celui qui s'appliquerait à une société à tarifs non réglementés.

Hydro Ottawa limitée continue d'évaluer la probabilité de recouvrement de tous les actifs réglementaires faisant l'objet d'un recouvrement au moyen d'une demande d'approbation de tarifs future, et elle tient compte de l'absence d'approbation de la CEO dans son évaluation. S'il est plus probable qu'improbable qu'une provision soit nécessaire, la Société comptabilisera la provision dans les coûts d'exploitation de la période.

Les traitements réglementaires suivants ont donné lieu à des traitements comptables différents des PCGR du Canada prébasculement à l'égard des sociétés œuvrant dans un secteur à tarifs non réglementés :

i) Actifs et passifs réglementaires

Les actifs réglementaires représentent principalement des coûts qui ont été reportés, parce qu'il est probable qu'ils seront recouvrés à même les tarifs futurs. Dans le même ordre d'idées, les passifs réglementaires peuvent résulter d'écarts entre les montants facturés aux clients pour les services d'électricité et les coûts engagés par Hydro Ottawa limitée relativement à l'acquisition de ces services.

Hydro Ottawa limitée comptabilise des intérêts sur les soldes des actifs et passifs réglementaires conformément aux exigences de la CEO.

Les actifs et les passifs réglementaires, dont le recouvrement auprès des clients ou le remboursement à ceux-ci est prévu au cours des 12 mois suivant la période de présentation financière, sont comptabilisés à court terme. Tous les autres soldes d'actifs et de passifs réglementaires sont classés dans les éléments à long terme au bilan consolidé.

Les soldes réglementaires sont principalement composés de ce qui suit :

- Le compte de remboursement des actifs et des passifs réglementaires est constitué des soldes des actifs réglementaires ou des passifs réglementaires dont le règlement a été approuvé par la CEO au moyen de tarifs additionnels temporaires appelés majorations tarifaires.

- Les écarts liés au règlement représentent essentiellement les charges qu'Hydro Ottawa limitée a engagées relativement aux services de transport, au produit de base, aux activités sur le marché de gros et à l'ajustement global n'ayant pas été réglées avec les clients au cours de la période. La nature des écarts liés au règlement est telle que le solde peut varier avec le temps entre les actifs et les passifs, et ces écarts sont constatés à la fin de chaque exercice conformément aux règles de la CEO.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

f) Réglementation (suite)

i) Actifs et passifs réglementaires (suite)

- Les coûts liés aux compteurs intelligents reportés représentent l'écart entre le montant financé à même les tarifs sur les compteurs intelligents et les coûts réels liés au programme. Les coûts liés au programme comprennent les coûts directement liés au fonctionnement, à l'entretien, à l'amortissement des immobilisations corporelles et à l'administration des compteurs intelligents, un rendement sur les actifs des compteurs intelligents ainsi que la valeur comptable nette des compteurs traditionnels qui ont été remplacés à l'installation des compteurs intelligents.

- Le compte de report au titre des autres avantages complémentaires de retraite a été autorisé par la CEO en 2011 afin de comptabiliser l'ajustement aux avantages complémentaires de retraite lié aux gains et pertes actuariels cumulés. Ce compte est ajusté chaque année pour comptabiliser toute variation des gains et des pertes actuariels cumulés. Aucuns frais d'intérêt ne sont comptabilisés pour ce compte comme l'exige la CEO.

Autres écarts et coûts reportés liés à la réglementation :

- La CEO autorise les distributeurs d'électricité à comptabiliser dans un compte de report l'écart entre les frais de basse tension payés à Hydro One Networks Inc. et ceux qui sont facturés aux clients.

- La CEO autorise les distributeurs d'électricité à constater dans un compte de report le coût net lié à la prestation de services de facturation aux détaillants et au traitement des demandes de services.

- La CEO a autorisé les distributeurs à comptabiliser dans un compte de report les coûts administratifs supplémentaires et non récurrents liés au passage aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») qui n'avaient pas déjà été approuvés ni comptabilisés aux fins de recouvrement au moyen des tarifs de distribution d'électricité.

- Dans ses directives publiées le 16 juin 2009, la CEO a créé quatre nouveaux comptes de report pour permettre aux distributeurs de commencer à comptabiliser les dépenses pour certaines activités liées au raccordement de l'énergie renouvelable ou au programme d'installation de compteurs intelligents. Ces comptes de report ont été autorisés aux fins de la comptabilisation des dépenses en immobilisations supplémentaires admissibles ou des coûts liés au fonctionnement, à l'entretien et à l'administration.

- Dans ses lignes directrices publiées le 5 janvier 2012, la CEO exigeait d'Hydro Ottawa limitée qu'elle comptabilise l'écart entre les activités de conservation et de gestion de la demande autorisées réelles et les activités incluses dans les prévisions de charge d'Hydro Ottawa limitée. Cet écart est comptabilisé dans le compte d'écart du mécanisme d'ajustement pour perte de revenus.

- La CEO a recommandé aux distributeurs de comptabiliser dans un compte distinct les économies à l'égard des crédits de taxe sur les intrants découlant de l'élimination de la taxe de vente provinciale et de la mise en œuvre de la taxe de vente harmonisée depuis le 1er juillet 2010. La CEO est parvenue à la conclusion que cinquante pour cent des soldes devraient être remboursés aux contribuables pour la période jusqu'à la date de révision, soit le 1er janvier 2012 pour Hydro Ottawa limitée.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

f) Réglementation (suite)

ii) Apports sous forme d'aide à la construction

Les apports sous forme d'aide à la construction reçus de sources externes sont utilisés pour financer des ajouts aux immobilisations corporelles. Selon le *Manuel des procédures comptables*, les apports sous forme d'aide à la construction viennent réduire les immobilisations corporelles et sont amortis à un taux équivalent à celui qui a été utilisé pour l'amortissement de l'immobilisation corporelle correspondante.

iii) Provision pour fonds utilisés durant la construction

Une provision pour le coût des fonds utilisés au cours de la période de construction a été appliquée aux principaux projets d'investissement et d'aménagement.

iv) Paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés

Hydro Ottawa limitée est considérée comme un service municipal d'électricité au titre du régime des paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés, instauré par la *Loi de 1998 sur l'électricité*, étant donné que la totalité de son capital social est détenue indirectement par la Ville d'Ottawa et qu'au plus 10 % de ses produits sont tirés d'activités exercées à l'extérieur des limites municipales de la Ville d'Ottawa. La *Loi de 1998 sur l'électricité* prévoit qu'un service municipal d'électricité qui est exonéré des impôts exigibles en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (« LIR ») du Canada et de la *Loi sur les impôts* de l'Ontario doit verser à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (« SFIEO »), pour chaque année d'imposition, un montant se rapprochant de l'impôt qu'il serait tenu de verser en vertu de ces deux dernières lois, s'il n'en était pas exonéré.

Hydro Ottawa limitée comptabilise les impôts sur les bénéfices selon la méthode axée sur le bilan, conformément aux recommandations des PCGR du Canada prébasculement. Aux termes de cette méthode, les impôts sur les bénéfices de l'exercice exigibles sont calculés d'après le bénéfice imposable. Les impôts futurs découlant des écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs sont calculés au moyen des taux d'imposition pratiquement en vigueur dont il est prévu qu'ils s'appliqueront à la période au cours de laquelle les écarts temporaires sont censés se résorber.

Le *Manuel des procédures comptables* autorise Hydro Ottawa limitée à recouvrer les paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés au moyen d'ajustements annuels des tarifs de distribution d'électricité, comme approuvé par la CEO. Hydro Ottawa limitée constate les passifs et les actifs réglementaires au titre du montant d'impôts futurs devant être remis aux clients, ou recouvré auprès de ceux-ci, dans les tarifs d'électricité futurs.

La Société, Énergie Ottawa, Hydro Chaudière GP et TOHI sont considérées comme des services municipaux d'électricité et comptabilisent les paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés selon la méthode axée sur le bilan.

PowerTrail et CWPI sont imposables en vertu de la *LIR* et de la *Loi sur les impôts de l'Ontario* étant donné que moins de 90 % du capital social de chacune de ces sociétés est détenu par la Ville d'Ottawa. Ces impôts sur les bénéfices des sociétés sont comptabilisés selon la méthode axée sur le bilan comme il est décrit ci-dessus.

Moose Creek LP et Hydro Chaudière S.E.C. sont des entités non imposables aux fins des impôts fédéral et provincial. L'impôt sur le bénéfice net (la perte nette) est payé grâce à l'attribution du revenu imposable à chaque partenaire.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

g) Constatation des produits

La Société constate les produits lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, lorsque les services ont été rendus, lorsque le prix de vente a été déterminé ou est déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

i) Distribution de l'énergie électrique

La Société facture la distribution de l'électricité aux clients, selon les tarifs établis par la CEO. Les tarifs sont fixés afin de permettre à la Société de recouvrer les coûts prudemment engagés et de réaliser un rendement équitable sur le capital investi. La distribution de l'énergie électrique est comptabilisée lorsque l'électricité est livrée aux clients, sur la base de la lecture des compteurs ou de l'estimation de l'utilisation.

ii) Recouvrement de l'énergie électrique

Les produits tirés du recouvrement de l'énergie électrique constituent le transfert aux clients des coûts de l'électricité achetée par la Société et sont comptabilisés lorsque l'électricité est livrée aux clients, sur la base de la lecture des compteurs ou de l'estimation de l'utilisation. Les produits tirés du recouvrement de l'énergie électrique sont réglementés par la CEO et comprennent les charges facturées aux clients pour l'électricité, le transport de l'électricité et l'administration du système d'électricité du marché de gros.

iii) Produits non facturés

Les produits non facturés représentent une estimation de l'électricité consommée par les clients n'ayant pas encore été facturée à la fin de l'exercice.

iv) Produits tirés de la production d'électricité

Les produits tirés de la production d'électricité sont comptabilisés sur la base de la lecture régulière des compteurs.

v) Autres produits

Les autres produits tirés de la prestation de services sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les autres produits comprennent les produits tirés des contrats, des services offerts aux entreprises et des initiatives de conservation et de gestion de la demande.

Les produits tirés des contrats et les produits tirés des services offerts aux entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux, les produits et les coûts qui s'y rattachent étant proportionnels au degré d'achèvement de la prestation de services en vertu des contrats. Les pertes sur contrats sont entièrement comptabilisées lorsqu'elles deviennent évidentes. Les produits tirés des initiatives de conservation et de gestion de la demande proviennent de l'exécution de programmes du gouvernement provincial faisant la promotion de la conservation et sont constatés selon le principe du recouvrement des coûts.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2013
(en milliers de dollars canadiens)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

h) Dette bancaire

La dette bancaire comprend les avances à court terme et les acceptations bancaires dont la date d'échéance est d'au plus trois mois ainsi que les chèques en circulation.

i) Instruments financiers

Tous les instruments financiers de la Société sont comptabilisés initialement à la juste valeur, à moins que la juste valeur ne puisse être déterminée de manière fiable. La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties agissant en toute liberté. L'évaluation ultérieure de chaque instrument financier dépend du classement choisi par la Société.

La Société classe et évalue ses instruments financiers comme suit :

- La trésorerie est classée comme détenue à des fins de transaction et est évaluée à la juste valeur.

- Les débiteurs et les produits non facturés sont classés comme prêts et créances et sont évalués au coût après amortissement qui, au moment de la constatation initiale, est considéré correspondre à la juste valeur, à l'exception des opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable établie conformément au chapitre 3840, « Opérations entre apparentés », des PCGR du Canada prébasculement. Les évaluations ultérieures sont comptabilisées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

- La dette bancaire, les créditeurs et charges à payer, les dépôts de garantie des clients et les billets à payer sont classés comme autres passifs financiers et sont d'abord évalués à la juste valeur, à l'exception des opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable établie conformément au chapitre 3840, « Opérations entre apparentés », des PCGR du Canada prébasculement. Les évaluations ultérieures sont comptabilisées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

j) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent essentiellement de l'infrastructure de distribution électrique, des centrales électriques et du matériel de production d'électricité, des immeubles et agencements, des terrains, des bassins, barrages et voies navigables, du mobilier et matériel et des actifs en voie de construction. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont d'abord comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les pièces de rechange et le stock de pièces de sécurité, qui devraient être utilisés sur plus d'un exercice, sont considérés comme des actifs en voie de construction et ne sont amortis qu'au moment où les pièces sont mises en service.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et comprennent les services contractuels directement imputables, les matières premières, la main-d'œuvre, le coût des travaux d'ingénierie, les frais généraux et la provision pour fonds utilisés durant la construction. Certaines immobilisations peuvent être acquises ou construites avec de l'aide financière sous forme d'apports provenant de la clientèle. Les apports sous forme d'aide à la construction reçus sont traités à titre de compte de contrepartie aux immobilisations corporelles. Ces montants sont amortis au moyen d'une diminution de l'amortissement cumulé et d'une baisse de la charge d'amortissement, à un taux équivalant à celui qui a été utilisé pour l'amortissement de l'immobilisation correspondante.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

j) Immobilisations corporelles (suite)

Les coûts liés aux renouvellements et aux améliorations d'importance apportés aux actifs actuels ne sont capitalisés que si la durée de vie utile de l'actif est prolongée, si la fiabilité est améliorée au-delà des normes de conception d'origine ou si les coûts d'exploitation sont réduits considérablement et de façon quantifiable.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative de l'actif connexe.

La durée de vie utile estimative des catégories d'immobilisations corporelles s'établit comme suit :

Immeubles et agencements	20 à 100 ans
Mobilier et matériel	5 à 10 ans
Matériel roulant	7 à 15 ans
Infrastructure de distribution électrique	10 à 60 ans
Centrales et matériel de production	3 à 50 ans
Bassins, barrages et voies navigables	75 à 125 ans

Les actifs en voie de construction, les terrains, les pièces de rechange et le matériel de secours ne sont pas amortis.

La Société révise la valeur de ses immobilisations corporelles chaque fois qu'un événement ou qu'un changement de situation indique que la valeur comptable d'un actif pourrait ne plus être recouvrable. Si des événements ou un changement de situation indiquent que la valeur comptable de ces actifs pourrait ne pas être recouvrable, la Société estime les flux de trésorerie futurs qui proviendront vraisemblablement de l'utilisation du groupe d'actifs et de la cession éventuelle de celui-ci, et comptabilise une moins-value au besoin. La principale mesure de la juste valeur de la Société repose sur les flux de trésorerie actualisés.

k) Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent les droits fonciers, un contrat d'achat d'électricité, les apports au titre de raccordement de lignes, les logiciels, les droits relatifs à l'eau et les logiciels en cours de développement.

Les actifs incorporels à durée de vie limitée sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative de l'actif connexe. Les actifs incorporels acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont d'abord comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La durée de vie utile estimative des actifs incorporels à durée de vie limitée s'établit comme suit :

Droits fonciers	50 ans
Contrat d'achat d'électricité	7 ans
Apports au titre de raccordement de lignes	45 ans
Logiciels	5 à 10 ans

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

k) Actifs incorporels (suite)

Les droits relatifs à l'eau à l'égard du barrage des Chaudières sur la rivière Outaouais, dont la durée de vie utile est indéfinie, et les logiciels en cours de développement ne sont pas amortis.

La Société révise la valeur de ses actifs incorporels amortissables chaque fois qu'un événement ou qu'un changement de situation indique que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. Si des événements ou un changement de situation indiquent que la valeur comptable de ces actifs pourrait ne pas être recouvrable, la Société estime les flux de trésorerie futurs qui proviendront vraisemblablement de l'utilisation du groupe d'actifs et de la cession éventuelle de celui-ci, et comptabilise une moins-value au besoin. La principale mesure de la juste valeur de la Société est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie.

La Société révise la valeur de ses actifs incorporels non amortissables chaque année afin de vérifier qu'ils n'ont pas subi de perte de valeur. Dans le cadre de ce processus, l'évaluation de la durée de vie indéfinie est révisée afin de déterminer si son application est toujours fondée. Si elle ne l'est plus, le changement de la durée de vie de l'état d'indéfinie à limitée est fait sur une base prospective.

l) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Société comptabilise ses obligations liées à la mise hors service de certaines immobilisations corporelles à long terme en constatant la juste valeur d'un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation dans la période au cours de laquelle elle est contractée, lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable de la juste valeur. Le coût correspondant de mise hors service est capitalisé au titre de valeur comptable de l'immobilisation en question et est ensuite amorti sur la durée de vie utile estimative de celle-ci. L'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est ajustée au cours de périodes ultérieures pour tenir compte de l'écoulement du temps et de toute modification du montant ou de l'échéancier des flux de trésorerie futurs sous-jacents et est imputée au passif. Le passif est ajusté pour la désactualisation annuelle imputée aux frais de fonctionnement. Un gain ou une perte peut survenir au moment du règlement du passif.

m) Avantages sociaux futurs

i) Régimes de retraite

La Société fournit à ses employés des prestations de retraite par l'intermédiaire de la Caisse de retraite des employés municipaux de l'Ontario (la « Caisse », « OMERS »). L'OMERS est un régime de retraite interentreprises établi pour les employés des municipalités, des conseils locaux, des services publics et des conseils scolaires de l'Ontario. La Caisse est un régime de retraite à prestations déterminées, financé à parts égales au moyen des cotisations des employeurs et des employés participants, ainsi que par les revenus de placement de la Caisse.

Bien qu'il s'agisse d'un régime à prestations déterminées, la Société ne peut le comptabiliser comme tel puisqu'elle ne dispose pas d'assez d'informations pour permettre la distribution des actifs et des passifs de la Caisse entre les différents employeurs qui y contribuent. Par conséquent, la Société le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées et les cotisations à payer en raison des services rendus par les salariés sont passées en charges dans les frais de fonctionnement.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2013
(en milliers de dollars canadiens)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

m) Avantages sociaux futurs (suite)

i) Régimes de retraite (suite)

Hydro Chaudière S.E.C. est le promoteur du régime de retraite des employés de Hydro Chaudière S.E.C. et des employeurs participants (« régime de retraite Chaudière ») depuis le 20 novembre 2012. Le régime est comptabilisé comme suit :

- Les actifs du régime de retraite Chaudière sont détenus par une compagnie d'assurance et sont évalués à leur juste valeur, laquelle est fondée sur les prix médians du marché publiés dans le cas de titres cotés.

- Les obligations au titre des prestations constituées du régime de retraite Chaudière sont déterminées en fonction des prestations futures prévues actualisées selon les taux d'intérêt du marché pour les titres d'emprunt de qualité supérieure dont les flux de trésorerie concordent avec le montant des prestations prévues et le moment où elles devraient être versées.

- Le coût des pensions gagnées par les employés est calculé de manière actuarielle selon la méthode des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction sur le rendement attendu des placements du régime, l'augmentation future des salaires, l'âge de la retraite, l'espérance de vie et les coûts des soins de santé.

- Les gains et les pertes actuariels découlant des actifs et de l'obligation en matière de prestations déterminées du régime sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils se produisent selon la méthode de la constatation immédiate.

- Le coût des services passés est inclus dans le coût du régime de retraite Chaudière pour l'exercice au cours duquel il survient.

Puisque le régime de retraite Chaudière est capitalisé, la juste valeur de ses actifs est compensée par l'obligation en matière de prestations constituées. Le montant net est inclus dans l'actif au titre des prestations constituées ou du passif des prestations constituées.

ii) Autres avantages sociaux futurs

En plus du régime de retraite, la Société offre à ses employés une couverture d'assurance-vie et de soins médicaux et dentaires, des droits accumulés de congés de maladie et une prestation forfaitaire de retraite. Certains employés continuent de bénéficier de ces avantages à la fin de leur service actif.

Les charges au titre des avantages sociaux futurs sont constatées dans la période au cours de laquelle les employés rendent des services.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

m) Avantages sociaux futurs (suite)

ii) Autres avantages sociaux futurs (suite)

Les avantages sociaux futurs sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les obligations au titre des prestations constituées et le coût des services rendus durant l'exercice sont calculés selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et sont fondés sur des hypothèses qui reflètent la meilleure estimation de la direction. Le coût des services rendus durant l'exercice est égal à la valeur actuarielle actualisée des prestations attribuées en fonction des services rendus des employés durant cet exercice. Les gains et les pertes actuariels résultant d'une situation différente de celle qui était prévue ou de modifications apportées aux hypothèses actuarielles sont comptabilisés immédiatement dans les résultats; toutefois, en ce qui concerne Hydro Ottawa limitée, ces montants sont reportés à titre d'actif ou de passif réglementaire comme le permet la CEO.

n) Dépôts de garantie des clients

Les dépôts de garantie des clients représentent les montants perçus des clients pour garantir le paiement de leurs factures d'électricité et la bonne exécution d'obligations en matière de construction. Les dépôts qui devraient être remboursés aux clients au cours du prochain exercice sont comptabilisés à titre de passif à court terme et sont inclus dans les créditeurs et charges à payer.

o) Contrats de location

À l'entrée en vigueur d'un contrat de location, ou d'un accord assorti d'un contrat de location, la Société évalue si le contrat de location doit être classé comme un contrat de location-acquisition ou comme un contrat de location-exploitation. Les contrats de location, dont pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif visé sont transférés, sont classés comme des contrats de location-acquisition. Tous les autres contrats de location sont classés comme des contrats de location-exploitation. Le classement est réévalué lorsque les modalités du contrat de location sont modifiées.

Au moment de l'évaluation, tous les contrats de location de la Société sont classés comme des contrats de location-exploitation.

p) Frais d'émission de titres de créance

La Société a engagé des frais d'émission de titres de créance qui sont externes, directs et différentiels par nature dans le cadre de ses placements de débentures et de la restructuration de sa facilité de crédit. Les frais d'émission de titres de créance sont déduits du produit tiré de l'émission des titres de créance et amortis selon la méthode du taux effectif. Les frais de restructuration de la facilité de crédit sont amortis sur la durée initiale de la facilité de crédit à terme renouvelable.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2013
(en milliers de dollars canadiens)

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES FUTURES

Le 13 février 2008, le Conseil des normes comptables (« CNC ») du Canada a confirmé que les entreprises ayant une obligation d'information du public seraient tenues d'adopter les IFRS à partir du 1er janvier 2011. Bien que la Société ne soit pas une société visée par cette exigence, elle est tout de même une société d'État en sa qualité de société de services publics municipale. Or, ces sociétés sont tenues d'appliquer le même référentiel comptable que les entreprises ayant une obligation d'information du public.

À la date de transition initiale, les IFRS ne comportaient pas de norme régissant les activités à tarifs réglementés. Compte tenu de l'importance de cette question au Canada, le CNC a reporté la date de transition initiale aux IFRS au 1er janvier 2015 pour les entités exerçant des activités à tarifs réglementés admissibles jusqu'à la publication d'une norme provisoire par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). D'ici le 1er janvier 2015, les entités admissibles peuvent continuer de présenter leur information conformément aux PCGR du Canada prébasculement.

Le 30 janvier 2014, l'IASB a publié la norme provisoire IFRS 14, *Comptes de report réglementaires* (« IFRS 14 »), qui permet aux entités à tarifs réglementés qui n'ont pas encore adopté les IFRS de recourir à ses pratiques actuelles en matière d'activités à tarifs réglementés. Cette norme entre en vigueur le 1er janvier 2016 et son adoption anticipée est permise. La Société adoptera les IFRS et IFRS 14 de façon anticipée le 1er janvier 2015.

4. DÉBITEURS

	2013	2012
Créances d'électricité, déduction faite de la provision pour créances douteuses de 1 919 $ (1 411 $ en 2012)	**52 125 $**	52 449 $
Autres débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses de 66 $ (139 $ en 2012)	**11 954**	17 159
Montants à recevoir des parties liées (note 24)	**6 197**	5 800
	70 276 $	75 408 $

5. PRODUITS NON FACTURÉS

	2013	2012
Produits non facturés	**106 757 $**	90 003 $
Moins la provision pour créances douteuses	**(206)**	(68)
	106 551 $	89 935 $

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2013
(en milliers de dollars canadiens)

6. ACTIFS ET PASSIFS RÉGLEMENTAIRES

La Société présente une demande tarifaire pour régler ses actifs et passifs réglementaires au besoin. Le délai de règlement est déterminé par la CEO d'après l'importance des soldes à compenser.

L'information concernant les actifs et passifs réglementaires de la Société s'établit comme suit :

	2013	2012
Actifs réglementaires		
Coûts reportés liés aux compteurs intelligents	**– $**	1 939 $
Compte de report au titre des autres avantages complémentaires de retraite (note 13)	**3 109**	4 977
Écarts liés au règlement	**5 527**	–
Compte de remboursement d'actifs réglementaires	**475**	253
Divers	**3 361**	2 403
	12 472	9 572
Moins la tranche échéant à moins d'un an	**(31)**	(1 969)
Total des actifs réglementaires à long terme	**12 441 $**	7 603 $

	2013	2012
Passifs réglementaires		
Écarts liés au règlement	**27 374 $**	39 917 $
Coûts reportés liés aux compteurs intelligents	**1 045**	–
Compte de remboursement de passifs réglementaires	**2 002**	678
Divers	**1 667**	1 646
Moins la tranche échéant à moins d'un an	**(19 173)**	(22 097)
Total des passifs réglementaires à long terme	**12 915 $**	20 144 $

a) Comptes de remboursement des actifs et des passifs réglementaires

Les comptes de remboursement d'actifs et de passifs réglementaires représentent la somme nette de tous les actifs et passifs réglementaires, dont le recouvrement ou le règlement ont été approuvés, et comprennent des intérêts créditeurs nets de 178 $ jusqu'au 31 décembre 2013 (intérêts créditeurs de 107 $ en 2012), moins les montants déjà réglés au moyen des tarifs de distribution.

Le 5 décembre 2013, la CEO a approuvé la cession de passifs réglementaires d'un montant de 19 173 $, composés d'écarts liés au règlement et du compte d'écarts liés à la basse tension accumulés jusqu'au 31 décembre 2012. Ce montant sera transféré au compte de remboursement de passifs réglementaires le 1er janvier 2014, au moment où la cession entrera en vigueur dans les tarifs.

b) Écarts liés au règlement

Les écarts liés au règlement comprennent des intérêts débiteurs de 284 $ (458 $ en 2012).

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2013
(en milliers de dollars canadiens)

6. ACTIFS ET PASSIFS RÉGLEMENTAIRES (SUITE)

c) Divers

Les écarts divers et les coûts reportés comprennent des intérêts à recevoir de 34 $ (13 $ en 2012).

d) Bénéfice avant les paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés

En l'absence de réglementation des tarifs, le bénéfice avant les paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés reportés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 aurait été moins élevé de 13 052 $ (plus élevé de 12 305 $ en 2012).

e) Reprise pour perte de valeur des actifs réglementaires

En 2013, la Société a comptabilisé une reprise pour perte de valeur des actifs réglementaires de néant (679 $ en 2012).

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2013		
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur comptable nette**
Terrains	**31 252 $**	**- $**	**31 252 $**
Immeubles et agencements	**87 132**	**22 206**	**64 926**
Mobilier et matériel	**18 121**	**11 904**	**6 217**
Matériel roulant	**24 754**	**15 455**	**9 299**
Infrastructure de distribution d'électricité	**1 131 820**	**437 739**	**694 081**
Centrales et matériel de production	**56 445**	**14 559**	**41 886**
Bassins, barrages et voies navigables	**19 293**	**222**	**19 071**
Actifs en voie de construction	**44 861**	**-**	**44 861**
	1 413 678	**502 085**	**911 593**
Apports sous forme d'aide à la construction	**(234 318)**	**(48 381)**	**(185 937)**
	1 179 360 $	**453 704 $**	**725 656 $**

	2012		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	11 639 $	- $	11 639 $
Immeubles et agencements	78 076	20 135	57 941
Mobilier et matériel	20 945	15 152	5 793
Matériel roulant	23 708	15 648	8 060
Infrastructure de distribution d'électricité	1 045 845	414 664	631 181
Centrales et matériel de production	43 912	12 361	31 551
Bassins, barrages et voies navigables	19 144	112	19 032
Actifs en voie de construction	74 698	-	74 698
	1 317 967	478 072	839 895
Apports sous forme d'aide à la construction	(214 046)	(43 891)	(170 155)
	1 103 921 $	434 181 $	669 740 $

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2013
(en milliers de dollars canadiens)

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Au cours de l'exercice, la Société a inscrit à l'actif une provision pour fonds utilisés durant la construction de 1 330 $ (1 751 $ en 2012) à l'égard des immobilisations corporelles et a crédité les frais de financement (note 20). Le taux d'intérêt annuel moyen pour 2013 a été de 4,5 % (4,8 % en 2012).

La Société a conclu des opérations sans effet sur la trésorerie importantes qui sont exclues de l'état consolidé des flux de trésorerie. Ces opérations concernaient des acquisitions d'immobilisations corporelles de 11 485 $ au 31 décembre 2013 (12 859 $ en 2012), dont 11 485 $ (11 674 $ en 2012) ont été affectés aux créditeurs et charges à payer et néant $ (1 185 $ en 2012) aux retenues de garantie liées à la construction qui sont également comprises dans les créditeurs et charges à payer.

En 2005, Énergie Ottawa a conclu une entente avec le ministère des Ressources naturelles du gouvernement fédéral, en vertu de laquelle une aide financière pouvant atteindre 220 $ a été accordée à Énergie Ottawa pour lui permettre de faire l'essai sur le terrain d'une miniturbine hydraulique élaborée dans le cadre du programme du Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie (« CANMET ») destiné aux petites centrales hydroélectriques. Aux termes de l'entente, une tranche de 150 $ du financement reçu était remboursable à un taux de 2,5 % des produits générés par le projet, sur une période maximale de dix ans. Au 31 décembre 2013, le solde non amorti du financement non remboursable reçu de 41 $ (44 $ en 2012) était inclus dans les apports sous forme d'aide à la construction. La tranche à court terme de la tranche remboursable de 12 $ (12 $ en 2012) est incluse dans les autres créditeurs et charges à payer, et la tranche à long terme de 29 $ (41 $ en 2012) est incluse dans les autres passifs.

8. ACTIFS INCORPORELS

	2012	Acquisitions	Mises hors service	2013
Coût				
Droits fonciers	3 135 $	**2 $**	**- $**	**3 137 $**
Contrat d'achat d'électricité	4 578	**-**	**-**	**4 578**
Apports au titre de raccordement de lignes	3 614	**354**	**-**	**3 968**
Logiciels	64 073	**2 167**	**(5 265)**	**60 975**
Droits relatifs à l'eau	16 941	**-**	**-**	**16 941**
Logiciels en cours de développement	13 690	**20 246**	**-**	**33 936**
	106 031 $	**22 769 $**	**(5 265) $**	**123 535 $**

	2012	Amortissement	Mises hors service	2013
Amortissement cumulé				
Droits fonciers	1 310 $	**49 $**	**- $**	**1 359 $**
Contrat d'achat d'électricité	81	**700**	**-**	**781**
Apports au titre de raccordement de lignes	974	**70**	**-**	**1 044**
Logiciels	51 879	**7 611**	**(5 265)**	**54 225**
	54 244 $	**8 430 $**	**(5 265) $**	**57 409 $**

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2013
(en milliers de dollars canadiens)

8. ACTIFS INCORPORELS (SUITE)

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Valeur comptable nette au 31 décembre 2013			
Droits fonciers	**3 137 $**	**1 359 $**	**1 778 $**
Contrat d'achat d'électricité	**4 578**	**781**	**3 797**
Apports au titre de raccordement de lignes	**3 968**	**1 044**	**2 924**
Logiciels	**60 975**	**54 225**	**6 750**
Droits relatifs à l'eau	**16 941**	**-**	**16 941**
Logiciels en cours de développement	**33 936**	**-**	**33 936**
	123 535 $	**57 409 $**	**66 126 $**

	2011	Acquisitions	Mises hors service	2012
Coût				
Droits fonciers	3 125 $	10 $	- $	3 135 $
Contrat d'achat d'électricité	-	4 578	-	4 578
Apports au titre de raccordement de lignes	3 583	31	-	3 614
Logiciels	61 493	2 580	-	64 073
Droits relatifs à l'eau	-	16 941	-	16 941
Logiciels en cours de développement	3 801	9 889	-	13 690
	72 002 $	34 029 $	- $	106 031 $

	2011	Amortissement	Mises hors service	2012
Amortissement cumulé				
Droits fonciers	1 261 $	49 $	- $	1 310 $
Contrat d'achat d'électricité	-	81	-	81
Apports au titre de raccordement de lignes	910	64	-	974
Logiciels	45 401	6 478	-	51 879
	47 572 $	6 672 $	- $	54 244 $

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Valeur comptable nette au 31 décembre 2012			
Droits fonciers	3 135 $	1 310 $	1 825 $
Contrat d'achat d'électricité	4 578	81	4 497
Apports au titre de raccordement de lignes	3 583	974	2 609
Logiciels	64 073	51 879	12 194
Droits relatifs à l'eau	16 941	-	16 941
Logiciels en cours de développement	13 721	-	13 721
	106 031 $	54 244 $	51 787 $

8. ACTIFS INCORPORELS (SUITE)

Les droits relatifs à l'eau et le contrat d'achat d'électricité ont été acquis auprès de Domtar Inc. le 20 novembre 2012 (note 18).

Au cours de l'exercice, la Société a inscrit à l'actif une provision pour fonds utilisés durant la construction de 1 081 $ (305 $ en 2012) à l'égard des actifs incorporels et a crédité les frais de financement (note 20). Le taux d'intérêt annuel moyen pour 2013 s'est établi à 4,5 % (4,8 % en 2012).

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée au titre des actifs incorporels pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012.

La Société a conclu des opérations importantes sans effet sur la trésorerie qui sont exclues de l'état consolidé des flux de trésorerie. Ces opérations concernaient des acquisitions d'actifs incorporels de 729 $ (2 119 $ en 2012), ces montants ayant été inclus dans les créditeurs et charges à payer à la fin de l'exercice.

9. FACILITÉ DE CRÉDIT

Au cours de l'exercice, la Société a renouvelé sa facilité de crédit existante d'un montant révisé de 193 500 $ (193 650 $ en 2013). La facilité est désormais structurée en quatre types de crédit et comprend une ligne de crédit d'exploitation renouvelable de 364 jours de 75 000 $ (75 000 $ en 2012) venant à échéance le 2 août 2014, une ligne de crédit renouvelable de 100 000 $ (100 000 $ en 2012) pour financer les dépenses en immobilisations et les possibilités de croissance, venant à échéance le 2 août 2015, une ligne de crédit de 17 500 $ (17 500 $ en 2012) pour financer les lettres de crédit et d'autres garanties et une facilité de carte de crédit commerciale de 1 000 $ (1 000 $ en 2012). La ligne de crédit renouvelable peut être utilisée au moyen d'avances directes ou d'acceptations bancaires. Cette facilité de crédit est assortie de clauses financières restrictives et de cas de défaut habituels, y compris une clause restrictive visant à maintenir une valeur nette des immobilisations corporelles consolidées supérieure à 175 000 $ en tout temps. Elle exige également que le ratio d'endettement par rapport à la structure du capital soit inférieur ou égal à 75 % de manière consolidée. La Société a annulé la facilité de crédit d'entreprise Visa de 150 $ dont elle disposait à l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2013, la Société avait prélevé des avances directes totalisant 4 950 $ sur sa ligne de crédit d'exploitation et néant sur sa ligne de crédit liée aux dépenses en immobilisations (des acceptations bancaires totalisant 60 000 $ sur sa ligne de crédit d'exploitation et 14 000 $ sur sa ligne de crédit liée aux dépenses en immobilisations en 2012). La facilité permet le renouvellement continu des acceptations bancaires liées à l'exploitation et aux dépenses en immobilisations avec des échéances de 7 jours à 180 jours. La Société a également prélevé un montant de 16 000 $ (16 000 $ en 2012) sur ses facilités sous forme de lettres de crédit de soutien.

Le 12 octobre 2013, PowerTrail a renouvelé sa facilité de crédit de 200 $ (200 $ en 2012) sous forme de lettres de crédit de soutien à l'Office d'électricité de l'Ontario (« OEO ») pour une autre année. La facilité renferme des clauses restrictives et des cas de défaut habituels, y compris une clause restrictive visant à maintenir une valeur nette des immobilisations corporelles de 1 000 $. Au 31 décembre 2013, PowerTrail avait prélevé un montant de 133 $ sur ses facilités (133 $ en 2012) sous forme de lettres de crédit de soutien.

CWPI maintient une facilité de crédit qui consiste en une ligne de crédit d'exploitation de 500 $ (500 $ en 2012) garantie par les trois commettants de CWPI. La ligne de crédit d'exploitation est remboursable à vue, porte intérêt au taux d'emprunt préférentiel bancaire annuel de la Banque du Canada, les intérêts étant payables mensuellement. Cette facilité renferme également les clauses restrictives et cas de défaut habituels. Au 31 décembre 2013, CWPI n'avait prélevé aucun montant (19 $ en 2012) sur cette ligne de crédit d'exploitation.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2013
(en milliers de dollars canadiens)

10. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2013	2012
Achats d'électricité à payer	**67 033 $**	62 813 $
Comptes fournisseurs et charges à payer	**43 377**	45 569
Dépôts de garantie des clients	**14 307**	15 174
Soldes de crédit des clients	**7 363**	9 146
Montants à payer à des parties liées (note 24)	**268**	89
	132 348 $	132 791 $

11. AUTRES PASSIFS

	2013	2012
Dépôts de garantie des clients à long terme	**13 085 $**	11 782 $
Subvention remboursable à long terme (note 7)	**29**	41
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 12)	**300**	438
	13 414 $	12 261 $

12. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

	2013	2012
Solde au début de l'exercice	**438 $**	627 $
Obligations réglées au cours de l'exercice	**(141)**	(203)
Charge de désactualisation	**26**	19
Révision des flux de trésorerie estimatifs	**(23)**	(5)
	300 $	438 $

Au 31 décembre 2013, la Société estime qu'elle aura une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations (« OMHS ») de 300 $ (438 $ en 2012) liée à l'enlèvement et à la destruction de biphényles polychlorés (« BPC ») dans les transformateurs de distribution et à d'autres opérations de nettoyage des BPC. Le calcul de l'OMHS est fondé sur des flux de trésorerie non actualisés estimatifs sur deux ans (un an en 2012) totalisant 357 $ (498 $ en 2012) et sur un taux d'actualisation de 5,3 % (5,3 % en 2012). Aucun actif ne fait l'objet de restrictions juridiques aux fins du règlement de ce passif.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2013
(en milliers de dollars canadiens)

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

a) Régimes de retraite

La Société offre deux régimes de retraite à prestations déterminées à la quasi-totalité de ses employés.

Les cotisations versées par la Société en vertu de l'OMERS ont totalisé 5 939 $ pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (5 008 $ en 2012).

Depuis le 20 novembre 2012, la Société offre des prestations de retraite à certains anciens employés de Domtar Inc. qui ont été mutés à la Société. Ainsi, la Société a créé le régime de retraite Chaudière à cette date. Selon la convention d'achat décrite à la note 18, Domtar Inc. a convenu de capitaliser les obligations actuarielles au titre du régime touchant les employés mutés au 20 novembre 2012. Par contre, le transfert physique des actifs du régime de retraite de Domtar Inc. au régime de retraite Chaudière ne peut se faire sur le plan juridique avant l'enregistrement du régime de retraite Chaudière auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario. La Société assume la totalité des risques et conserve la totalité des avantages liés aux montants à recevoir au titre des actifs du régime devant être transférés au régime de retraite Chaudière tout en demeurant responsable des avantages qui reviennent aux participants à partir du 20 novembre 2012.

L'information concernant le régime de retraite Chaudière se présente comme suit :

i) Obligations au titre des prestations constituées

	2013	2012
Solde au début de l'exercice	**3 573 $**	3 538 $
Coût des services à court terme	**264**	19
Coût financier des obligations au titre des prestations constituées	**151**	16
Prestations versées et frais d'administration	**(102)**	-
Gains actuariels	**(293)**	-
Solde à la fin de l'exercice	**3 593 $**	3 573 $

ii) Actifs du régime

	2013	2012
Juste valeur au début de l'exercice	**4 047 $**	4 019 $
Rendement réel des actifs du régime	**48**	21
Cotisations de l'employeur	**190**	-
Prestations versées et frais d'administration	**(102)**	-
Cotisations des employés	**99**	7
Juste valeur à la fin de l'exercice	**4 282 $**	4 047 $

iii) Situation de capitalisation

	2013	2012
Actif au titre des prestations constituées au début de l'exercice	**474 $**	481 $
Variation de l'actif au titre des prestations constituées	**215**	(7)
Actif au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	**689 $**	474 $

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

Aucune provision pour moins-value n'avait été comptabilisée par la Société au 31 décembre 2013 ou au 31 décembre 2012 à l'égard de l'actif au titre des prestations de retraite.

Les passifs au titre des avantages sociaux futurs du régime de retraite Chaudière sont calculés en fonction d'une augmentation annuelle de 2,0 % (2,0 % en 2012) du taux de rémunération, d'un taux de rendement prévu des actifs du régime de 4,8 % (4,7 % en 2012) et d'un taux d'actualisation de 4,8 % (4,0 % en 2012).

b) Autres avantages sociaux futurs

Les passifs au titre des avantages sociaux futurs sont calculés en fonction d'une augmentation annuelle de 2 % à 3,1 % du taux de rémunération (2 % à 3,1 % en 2012) et d'un taux d'actualisation de 4,8 % (3,8 % à 4,6 % en 2012). Les évaluations tiennent également compte de plusieurs autres hypothèses économiques et démographiques, notamment les taux de mortalité. L'hypothèse à l'égard des taux de mortalité au 31 décembre 2013 a été mise à jour, ce qui a entraîné une réévaluation actuarielle des avantages sociaux futurs. L'hypothèse à l'égard des taux de mortalité repose désormais sur les informations les plus récentes du rapport intitulé « La mortalité des retraités canadiens » publié par l'Institut canadien des actuaires en juillet 2013.

L'information concernant les autres avantages sociaux futurs de la Société se présente comme suit :

	2013		
	Passif cumulé	**Charge pour l'exercice**	**Prestations versées**
Assurance-vie, assurance médicale et assurance pour soins dentaires	**5 650 $**	**564 $**	**434 $**
Provision pour prestation forfaitaire de retraite	**927**	**83**	**21**
Congé de maladie	**5**	**-**	**-**
	6 582	**647**	**455**
Obligation au titre des prestations constituées	**9 691**		
Perte actuarielle reportée	**(3 109) $**		

	2012		
	Passif cumulé	Charge pour l'exercice	Prestations versées
Assurance-vie, assurance médicale et assurance pour soins dentaires	5 605 $	612 $	510 $
Provision pour prestation forfaitaire de retraite	865	80	32
Congé de maladie	5	-	-
	6 475	692	542
Obligation au titre des prestations constituées	11 452		
Perte actuarielle reportée	(4 977) $		

Une extrapolation actuarielle a été réalisée en date du 31 décembre 2013. À la suite de cette extrapolation, la Société a diminué l'obligation au titre des prestations projetées de 1 761 $ (augmentation de 1 509 $ en 2012).

La tranche à court terme de l'obligation au titre des avantages sociaux futurs constitués incluse dans les autres créditeurs et charges à payer était de 626 $ (672 $ en 2012), et la tranche à long terme s'établissait à 9 065 $ (10 780 $ en 2012).

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2013
(en milliers de dollars canadiens)

14. BILLETS À PAYER

	2013	2012
Débentures de premier rang non garanties à 4,930 % de série 2005-1, échéant le 9 février 2015	**199 762 $**	199 548 $
Débentures de premier rang non garanties à 4,968 % de série 2006-1, échéant le 19 décembre 2036	**49 762**	49 751
Débentures de premier rang non garanties à 3,991 % de série 2013-1, échéant le 14 mai 2043	**148 869**	-
Billet lié à IGRS	**2 360**	2 780
	400 753	252 079
Moins la tranche échéant à moins d'un an du billet lié à IGRS	**(340)**	(620)
	400 413 $	251 459 $

Le 9 février 2005, la Société a émis des débentures de premier rang non garanties à 4,930 % de série 2005-1, échéant le 9 février 2015, pour un montant en capital de 200 000 $. Les débentures portent intérêt au taux annuel de 4,930 %, payable semestriellement à terme échu en versements égaux effectués le 9 février et le 9 août à compter du 9 août 2005.

Le 20 décembre 2006, la Société a émis des débentures de premier rang non garanties à 4,968 % de série 2006-1, échéant le 19 décembre 2036, pour un montant en capital de 50 000 $. Les débentures portent intérêt au taux annuel de 4,968 %, payable semestriellement à terme échu en versements égaux effectués le 19 juin et le 19 décembre à compter du 19 juin 2007.

Le 14 mai 2013, la Société a émis des débentures de premier rang non garanties à 3,991 % de série 2013-1, échéant le 14 mai 2043, pour un montant en capital de 150 000 $. Les débentures portent intérêt au taux annuel de 3,991 %, payable semestriellement à terme échu en versements égaux effectués le 14 novembre et le 14 mai à compter du 14 novembre 2013.

La totalité des débentures émises susmentionnées ont été acquises et le montant en capital a été comptabilisé déduction faite des coûts d'émission de titres de créance connexes qui sont amortis sur la durée initiale de ces débentures. Les débentures sont assorties de clauses restrictives et de cas de défaut habituels, dont une clause restrictive selon laquelle le montant en capital des obligations financées consolidées ne dépasse pas 75 % du total de la structure du capital consolidée. Le paiement des intérêts sur ces débentures s'élèvera, pour les cinq prochaines années, à 18 331 $ en 2014, à 13 401 $ en 2015 et à 8 471 $ en 2016, 2017 et 2018.

Le billet lié à IGRS a été émis par PowerTrail afin de financer la construction de la centrale de collecte de gaz et de production d'électricité au site d'enfouissement Trail Road. Aux termes de la convention d'actionnaires intervenue entre Énergie Ottawa, IGRS et PowerTrail le 3 novembre 2005, le billet n'est pas garanti, ne porte pas intérêt, est assujetti à certaines conditions et ne comporte pas de modalités fixes de remboursement. Au cours de l'exercice, PowerTrail a remboursé 420 $ (300 $ en 2012) à IGRS et prévoit rembourser un montant additionnel de 340 $ à l'égard de ce billet en 2014. La direction d'IGRS a confirmé qu'elle n'a pas l'intention de demander le rachat par anticipation du montant résiduel de 2 020 $ en 2014.

15. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Les principaux objectifs de la Société concernant la gestion de capital sont comme suit :

- assurer un accès constant au financement pour maintenir et améliorer l'exploitation et l'infrastructure de la Société;
- veiller au respect des clauses restrictives des facilités de crédit et des débentures non garanties de premier rang;
- arrimer la structure du capital d'Hydro Ottawa limitée au ratio d'endettement recommandé par la CEO.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2013
(en milliers de dollars canadiens)

15. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL (SUITE)

Le capital de la Société se compose des éléments suivants :

	2013	2012
Dette bancaire	**8 853 $**	77 357 $
Billets à payer	**400 753**	252 079
Dette totale	**409 606**	329 436
Capitaux propres	**381 726**	366 695
Capital total	**791 332 $**	696 131 $
Ratio d'endettement	**52 %**	47 %

La Société respecte toutes les clauses restrictives et limites financières associées à ses facilités de crédit et à sa dette à long terme.

Hydro Ottawa limitée est réputée, selon la CEO, avoir une structure du capital comprenant 56 % de dette à long terme, 4 % de dette à court terme et 40 % de capitaux propres. La CEO utilise cette structure présumée uniquement comme base pour l'établissement des tarifs de distribution. De ce fait, la structure du capital réelle de la Société peut différer de la structure présumée par la CEO.

La Société a atteint ses objectifs en matière de gestion du capital, et ceux-ci n'ont pas changé au cours de l'exercice.

16. CAPITAL SOCIAL

a) Autorisé

Nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang, avec droit de vote, rachetables à un dollar l'action
Nombre illimité d'actions privilégiées de deuxième rang, sans droit de vote, rachetables à dix dollars l'action
Nombre illimité d'actions privilégiées de troisième rang, sans droit de vote, rachetables à cent dollars l'action
Nombre illimité d'actions privilégiées de quatrième rang, avec droit de vote (dix votes par action), rachetables à cent dollars l'action
Nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A, avec droit de vote
Nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie B, sans droit de vote
Nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie C, sans droit de vote, rachetables au prix d'émission de ces actions

Les actions ci-dessus n'ont aucune valeur nominale.

Les détenteurs des actions privilégiées de deuxième rang, des actions privilégiées de quatrième rang et des actions ordinaires ont droit à des dividendes pouvant être déclarés à la discrétion du conseil d'administration.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2013
(en milliers de dollars canadiens)

16. CAPITAL SOCIAL (SUITE)

b) Émis

	2013	2012
214 901 003 actions ordinaires de catégorie A	**228 453 $**	228 453 $

Tout placement des actions de la Société par appel public à l'épargne est interdit par résolution de l'actionnaire.

La résolution de l'actionnaire stipule que la Société doit effectuer un versement annuel de dividendes de 14 000 $ ou correspondant à 60 % de son bénéfice net annuel consolidé, selon le montant le plus élevé, à condition que la Société observe la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) et les directives pertinentes de la CEO, qu'elle ne soit pas en défaut à l'égard d'une clause restrictive d'un engagement aux termes de ses débentures de premier rang non garanties ou de sa facilité de crédit, et que le versement de dividendes n'ait eu aucune incidence négative sur sa note de solvabilité.

Le 4 avril 2013, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 18 600 $ qui a été versé à la Ville d'Ottawa le 10 avril 2013 (le 3 avril 2012, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 16 600 $ qui a été versé à la Ville d'Ottawa le 5 avril 2012).

Le 1er mai 2008, TOHI a vendu les actions de ses deux filiales, ce qui a engendré un solde dans son compte d'impôt en main remboursable au titre de dividendes. Le 5 décembre 2013, TOHI a versé un dividende intersociétés à la Société pour recouvrir le solde d'impôt en main remboursable au titre de dividendes. Ce montant est inclus au bilan consolidé dans les paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés à recevoir à la fin de l'exercice et a été déduit de la variation des paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés à recevoir / à payer à l'état des flux de trésorerie.

17. PARTICIPATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

La participation ne donnant pas le contrôle au 31 décembre 2013 correspond à la somme de ce qui suit :

- participation ne donnant pas le contrôle (40 %) d'IGRS dans les actifs nets de PowerTrail;
- participation ne donnant pas le contrôle combinée (49,90 %) (49,95 % en 2012) d'IGRS et de Moose Creek GP dans les actifs nets de Moose Creek LP;
- participation ne donnant pas le contrôle (33,33 %) d'Hydro-Québec dans les actifs nets de CWPI (à compter du 20 novembre 2012).

Au cours de 2013, Moose Creek LP a émis 1 002 000 parts de catégorie A et 998 000 parts de catégorie B à ses commanditaires (Énergie Ottawa et IGRS) à un prix respectivement de 1 $ par unité. Ces émissions ont servi à financer l'achèvement de la centrale de collecte de gaz et de production d'électricité de Moose Creek LP et à assurer un fonds de roulement suffisant pendant la première phase de l'exploitation.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2013
(en milliers de dollars canadiens)

18. ACQUISITION D'ACTIFS

Le 20 novembre 2012, la Société, par l'entremise de sa filiale Hydro Chaudière S.E.C., a conclu l'acquisition des actifs de production de Domtar Inc., pour une contrepartie au comptant de 46 339 $ aux termes d'une convention d'achat et de vente (« convention d'achat »). Les actifs identifiables acquis se composent de trois centrales hydroélectriques, de leurs immobilisations corporelles et incorporelles respectives et de la totalité de la participation de 38,33 % de Domtar Inc. dans la coentreprise CWPI. L'acquisition des actifs a été comptabilisée comme une acquisition d'entreprise selon le chapitre 1582, « Regroupements d'entreprises », des PCGR du Canada prébasculement. Cette acquisition procure à la Société de nouveaux produits récurrents en raison d'un contrat d'achat d'électricité à long terme conclu avec Hydro-Québec. Dans le cadre de cette transaction, un petit groupe d'employés, qui travaillait auparavant pour Domtar Inc., a été muté à la Société.

Le tableau ci-après présente la juste valeur des actifs acquis dans le cadre de la transaction avec Domtar Inc. :

	Juste valeur à la date d'acquisition
Terrains	**6 256 $**
Immeubles et agencements	**1 900**
Centrales et matériel de production	**8 494**
Bassins, barrages et voies navigables	**8 050**
Contrat d'achat d'électricité	**4 578**
Droits relatifs à l'eau	**16 941**
Charges payées d'avance	**62**
Actif au titre des prestations constituées	**481**
Créditeurs et charges à payer	**(163)**
Avantages sociaux futurs	**(260)**
Total de la trésorerie versée pour les actifs nets acquis	**46 339 $**

Les montants ci-dessus relatifs aux charges payées d'avance, aux créditeurs et charges à payer et aux avantages sociaux futurs ont été supprimés de leur poste respectif des activités d'exploitation dans l'état consolidé des flux de trésorerie puisqu'ils ne sont pas survenus dans le cours normal des affaires.

La Société a engagé des coûts de transaction relatifs à l'acquisition de 1 492 $, lesquels ont été passés en charges dans les frais de fonctionnement de l'exercice considéré. En outre, des frais de fonctionnement de 313 $ relatifs à des réparations et à l'entretien ont été passés en charges au cours de l'exercice considéré puisqu'ils ne satisfont pas aux critères définissant un actif. Depuis la date d'acquisition jusqu'au 31 décembre 2012, la contribution des actifs acquis aux produits a été de 1 011 $, et au bénéfice net, de 204 $. Comme la Société n'a pas accès aux informations financières de Domtar Inc., elle ne peut déterminer les produits, le bénéfice ou la perte qu'elle aurait réalisés si l'acquisition avait eu lieu le 1er janvier 2012.

L'acquisition des actions de Domtar Inc. dans CWPI a fait passer la participation totale réelle en actions ordinaires de la Société de 28,33 % à 66,67 %. Par conséquent, la Société a dû consolider CWPI à partir de la date d'acquisition conformément à la NOC-15. L'incidence de la consolidation sur l'actif net de la Société est négligeable.

En raison du moment où s'est produite l'acquisition, l'actif au titre des prestations de retraite et les avantages sociaux futurs sont provisoires et pourraient changer. L'évaluation a été finalisée en 2013 et aucun ajustement important n'a dû être apporté. En outre, en 2013, des ajustements de reclassement totalisant 1 400 $ à partir du poste centrales et matériel de production vers le poste immeubles et agencements ont été apportés afin de mieux représenter la décomposition des actifs acquis. Par conséquent, l'information sur les immobilisations corporelles présentée à des fins de comparaison a été reclassée pour respecter la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

19. INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Valeurs comptables

Les instruments financiers de la Société consistent en trésorerie, débiteurs, produits non facturés, dette bancaire, créditeurs et charges à payer, dépôts de garantie des clients et billets à payer. Le seul instrument financier comptabilisé à la juste valeur est la dette bancaire et il est classé au niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur selon le chapitre 3862 des PCGR du Canada prébasculement. La valeur comptable des autres instruments financiers de la Société, exclusion faite des billets à payer, se rapproche de leur juste valeur étant donné leur échéance à court terme.

La Société a estimé la juste valeur des débentures de premier rang non garanties au 31 décembre 2013 à 414 176 $ (264 955 $ en 2012). La juste valeur a été calculée selon l'actualisation de tous les versements futurs d'intérêts et le remboursement du capital le 9 février 2015, le 19 décembre 2036 et le 14 mai 2043, au taux d'intérêt estimatif de 4,0 % (4,0 % en 2012), soit le taux qui serait offert à la Société le 31 décembre 2013.

La Société ne peut calculer la juste valeur du billet lié à IGRS, parce que le montant ne porte aucun intérêt et ne comporte pas de modalités de règlement précises, autrement que celles convenues entre Énergie Ottawa et IGRS.

b) Facteurs de risque

Dans le cours normal des affaires, la Société est exposée au risque de marché, au risque de crédit et au risque d'illiquidité. L'exposition de la Société aux risques et ses stratégies visant à réduire ces risques sont présentées ci-dessous.

i) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché. Les prix du marché comportent trois types de risques : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et les autres risques liés au prix comme le risque inhérent aux titres de participation.

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses emprunts. La Société réduit l'exposition au risque de taux d'intérêt en émettant des titres d'emprunt à long terme à taux d'intérêt fixe. En vertu de la facilité de crédit de la Société, tout emprunt aux termes de sa ligne de crédit d'exploitation expose la Société aux fluctuations des taux d'intérêt à court terme liés aux prêts au taux préférentiel et aux acceptations bancaires. En outre, les frais à payer sur les acceptations bancaires à l'aide de la ligne de crédit d'exploitation et de la ligne de crédit liée aux dépenses en immobilisations sont fondés sur une marge déterminée d'après la note de crédit de la Société.

Au 31 décembre 2013, la Société n'avait aucune acceptation bancaire en cours sur sa ligne de crédit d'exploitation (60 000 $ en 2012). Les besoins d'emprunt sur cette ligne sont généralement de courte durée, étant donné que les avances servent à combler les écarts entre les sorties de fonds liées aux factures mensuelles d'énergie électrique d'Hydro Ottawa limitée et les rentrées de fonds liées aux règlements avec les clients et, à ce titre, l'exposition au risque de taux d'intérêt est limitée.

Au 31 décembre 2013, la Société n'avait aucune acceptation bancaire en cours sur sa ligne de crédit liée aux dépenses en immobilisations (14 000 $ en 2012). Les besoins d'emprunt sur cette ligne sont généralement de courte durée, étant donné que les avances servent à combler les écarts entre les sorties de fonds liées aux acquisitions importantes en vue de l'expansion de l'entreprise et les rentrées de fonds liées à l'émission additionnelle de dette à long terme en vue de financer ces acquisitions et, à ce titre, l'exposition au risque de taux d'intérêt est limitée.

19. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

b) Facteurs de risque (suite)

i) Risque de marché (suite)

Au 31 décembre 2013, la Société était peu exposée aux fluctuations des taux de change. La Société achète quelques biens et services qui sont libellés en devises, surtout en dollars américains. L'incidence de la fluctuation des devises sur les gains ou pertes des montants à payer exprimés en devises est négligeable.

Au 31 décembre 2013, la Société n'avait pas conclu d'opérations de couverture ni signé de contrats dérivés.

ii) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations, entraînant une perte financière. La concentration du risque de crédit associée aux débiteurs et aux produits non facturés est limitée à cause du nombre élevé de clients que sert la Société. Hydro Ottawa limitée compte environ 315 000 clients, dont la majorité sont des clients résidentiels. Par conséquent, la Société n'a pas touché de produits importants et ne compte pas de créance importante à l'égard d'un client en particulier.

Hydro Ottawa limitée effectue des évaluations régulières de la solvabilité de ses clients et exige des garanties pour soutenir les créances relatives à certains comptes afin de réduire les pertes importantes conformément à la législation de la CEO. Avec prise d'effet en octobre 2010, la CEO a apporté des modifications aux exigences du Code des réseaux de distribution pour les dépôts de garantie de clients résidentiels. Les dépôts de garantie détenus doivent être appliqués aux comptes résidentiels actifs impayés avant que les clients puissent bénéficier de modalités de paiement, plutôt que d'être appliqués à la facture finale. De plus, des modifications additionnelles interdisent à Hydro Ottawa limitée de recueillir des dépôts des clients résidentiels à faible revenu. La direction est parvenue à la conclusion que les dépôts de garantie des clients résidentiels ne sont plus aussi efficaces en matière d'atténuation du risque de crédit. Avec prise d'effet le 1er janvier 2011, Hydro Ottawa limitée a cessé de recueillir des dépôts de garantie de clients résidentiels et a commencé à rembourser tous les dépôts qu'elle détenait. Hydro Ottawa limitée continue de détenir des garanties pour soutenir les créances relatives à des comptes clients non résidentiels. Au 31 décembre 2013, la Société détenait des dépôts de garantie relativement au recouvrement de l'énergie électrique et aux ventes liées à la distribution d'un montant de 14 514 $ (12 882 $ en 2012).

Énergie Ottawa et ses filiales limitent leur risque de crédit en traitant avec des clients qui sont considérés comme étant très solvables.

La Société contrôle et limite son exposition au risque de crédit de façon continue.

La valeur comptable des débiteurs et produits non facturés est réduite par une provision pour créances douteuses fondée sur le risque de crédit applicable à certains clients et sur des informations passées et autres. La Société comptabilise une provision pour créances douteuses lorsque la recouvrabilité d'un montant devient douteuse. Le montant de la perte de valeur est constaté dans le bénéfice au cours de la période pendant laquelle elle est établie. Lorsque le montant à recevoir est réputé irrécouvrable, il est radié, et la provision pour créances douteuses est rajustée en conséquence. Les recouvrements ultérieurs des débiteurs ayant fait l'objet d'une provision ou d'une radiation entraînent la diminution des frais de fonctionnement dans les états consolidés des résultats, du résultat étendu et des bénéfices non répartis. Au 31 décembre 2013, la provision pour créances douteuses était de 2 191 $ (1 618 $ en 2012) et il n'y a eu aucune fluctuation importante de la provision au cours de l'exercice.

19. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

b) Facteurs de risque (suite)

ii) Risque de crédit (suite)

Le risque de crédit associé aux débiteurs et aux produits non facturés se présente comme suit :

	2013	2012
Débiteurs	**72 261 $**	76 958 $
Total des produits non facturés	**106 757**	90 003
Moins la provision pour créances douteuses	**(2 191)**	(1 618)
	176 827	165 343
Dont :		
En souffrance depuis 30 jours ou moins	**64 637**	69 595
En souffrance depuis plus de 30 jours, mais moins de 120 jours	**5 665**	5 845
En souffrance depuis 120 jours ou plus	**1 959**	1 518
Produits non facturés	**106 757**	90 003
Moins la provision pour créances douteuses	**(2 191)**	(1 618)
	176 827 $	165 343 $

Au 31 décembre 2013, il n'y avait pas de concentration importante du risque de crédit à l'égard d'une catégorie d'actifs financiers ou de contreparties, et environ 10 % (10 % en 2012) des débiteurs de la Société comptaient plus de 30 jours. L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est égale à la valeur comptable des débiteurs et des produits non facturés moins les dépôts de garantie détenus des clients.

iii) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que la Société ne s'acquitte pas de ses obligations financières au fur et à mesure qu'elles deviennent exigibles. La Société contrôle et gère de façon régulière son risque d'illiquidité afin d'avoir accès à des fonds suffisants pour combler ses besoins de capitaux en matière d'exploitation et d'investissement. La Société atteint cet objectif en veillant à maintenir des facilités suffisantes, tel qu'il est décrit à la note 9, pour pouvoir s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles, tout en réduisant au minimum les commissions d'attente et les frais d'intérêt.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2013
(en milliers de dollars canadiens)

19. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

b) Facteurs de risque (suite)

iii) Risque d'illiquidité (suite)

Les risques d'illiquidité associés aux engagements financiers se présentent comme suit :

	2013		
	Échéant à moins de 1 an	**Échéant entre 1 an et 5 ans**	**Échéant après 5 ans**
Dette bancaire	**8 853 $**	**- $**	**- $**
Créditeurs et charges à payer	**132 348**	**-**	**-**
Billets à payer			
Débentures de premier rang non garanties à 4,930 % de série 2005-1	**-**	**199 762**	**-**
Débentures de premier rang non garanties à 4,968 % de série 2006-1	**-**	**-**	**49 762**
Débentures de premier rang non garanties à 3,991 % de série 2013-1	**-**	**-**	**148 869**
Billet lié à IGRS	**340**	**2 020**	**-**
	141 541 $	**201 782 $**	**198 631 $**

20. FRAIS DE FINANCEMENT

	2013	2012
Intérêts sur les billets à payer	**16 404 $**	12 593 $
Intérêts à court terme et frais, déduction faite des intérêts créditeurs	**652**	564
Moins la provision pour fonds utilisés durant la construction	**(2 411)**	(2 056)
	14 645 $	11 101 $

21. PAIEMENTS TENANT LIEU D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS

La provision pour paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés diffère du montant qui aurait été comptabilisé si l'on avait utilisé le taux d'imposition combiné fédéral et de l'Ontario prévu par la loi. Le rapprochement entre le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition effectif s'établit comme suit :

	2013	2012
Taux d'imposition combiné fédéral et de l'Ontario prévu par la loi	**26,50 %**	26,50 %
Bénéfice avant provision pour paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés	**41 958 $**	40 209 $
Provision pour paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés au taux prévu par la loi	**11 119 $**	10 655 $
Augmentation (diminution) résultant des éléments suivants :		
Écarts permanents	**1 093**	952
Incidence des variations des taux d'imposition futurs prévus sur les écarts temporaires d'ouverture	**-**	(636)
Passif réglementaire compensatoire au titre des écarts temporaires et variations des taux d'imposition futurs	**(3 001)**	(996)
Économie d'impôts futurs comptabilisée à l'égard des écarts actuariels dans le compte de report au titre des autres avantages complémentaires de retraite	**495**	(1 319)
Ajustements de l'exercice précédent	**(58)**	412
Crédits d'impôt	**(162)**	(249)
Variation de la provision pour moins-value	**42**	19
Divers	**(118)**	90
	9 410 $	8 928 $
Taux d'imposition effectif	**22,43 %**	22,20 %

La Société, en tant que société à tarifs réglementés, est tenue de comptabiliser les actifs et les passifs d'impôts futurs et les actifs et les passifs réglementaires associés au montant des impôts futurs dont on prévoit le remboursement aux clients, ou le recouvrement auprès d'eux, à même les tarifs d'électricité futurs.

La provision pour paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés comprend ce qui suit :

	2013	2012
Charges d'impôts exigibles au titre des paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés	**8 126 $**	8 257 $
Charges d'impôts futurs au titre des paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés		
Charge d'impôts futurs avant l'ajustement réglementaire	**5 367**	1 632
Ajustement réglementaire au titre du recouvrement de la charge d'impôts futurs	**(4 083)**	(961)
	9 410 $	8 928 $

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2013
(en milliers de dollars canadiens)

21. PAIEMENTS TENANT LIEU D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS (SUITE)

Les actifs et les passifs d'impôts futurs de la Société sont inscrits au bilan consolidé comme suit :

	2013	2012
Actifs		
Actifs d'impôts futurs à court terme	**818 $**	628 $
Actifs d'impôts futurs à long terme	**19 947**	24 222
	20 765	24 850
Passifs		
Passifs d'impôts futurs à long terme	**(6 464)**	(5 179)
	14 301 $	19 671 $

Les composantes importantes des actifs et des passifs d'impôts futurs de la Société sont les suivantes :

	2013	2012
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	**9 844 $**	14 295 $
Avantages sociaux futurs	**3 354**	3 990
Report en avant de pertes autres qu'en capital	**697**	909
Autres écarts temporaires	**406**	477
	14 301 $	19 671 $

Les passifs réglementaires de la Société au titre du montant d'impôts futurs qui devrait être remis aux clients dans les tarifs d'électricité futurs sont inscrits au bilan consolidé comme suit :

	2013	2012
Tranche à court terme du passif réglementaire lié aux actifs d'impôts futurs	**818 $**	628 $
Tranche à long terme du passif réglementaire lié aux actifs d'impôts futurs	**19 893**	24 165
	20 711 $	24 793 $

Au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012, la Société comptait des pertes fiscales autres qu'en capital non utilisées de néant. Au 31 décembre 2013, la Société disposait de pertes en capital de 700 $ (700 $ au 31 décembre 2012) qui n'ont pas été comptabilisées dans les états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2013, Énergie Ottawa ne comptait pas (190 $ en 2012) de reports en avant d'impôt minimal des sociétés.

Au 31 décembre 2013, PowerTrail comptait 2 627 $ (3 392 $ en 2012) de reports en avant de pertes fiscales autres qu'en capital. Ces pertes expirent entre 2026 et 2030.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2013
(en milliers de dollars canadiens)

22. PASSIFS ÉVENTUELS

Les acheteurs d'électricité en Ontario, y compris Hydro Ottawa limitée par l'entremise de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIERE »), doivent fournir des garanties afin de réduire les risques de défaut de paiement, en fonction de leur niveau d'activité prévu sur le marché. La SIERE pourrait effectuer des prélèvements sur ces garanties si la Société ne peut effectuer un paiement en vertu d'un avis de défaut émis par la SIERE. L'obligation complémentaire de prudence est calculée en fonction d'un montant de garantie contre les défauts de paiement et de la limite de transfert du distributeur, moins une réduction associée à la note de crédit du distributeur. Au 31 décembre 2013, la Société avait prélevé des lettres de crédit de soutien totalisant 16 000 $ (16 000 $ en 2012) sur sa facilité de crédit pour couvrir son obligation complémentaire de prudence.

La Société et les autres services publics d'électricité de l'Ontario ont conclu une entente d'échange de contrats réciproques d'indemnité par l'entremise du Programme réciproque d'échange d'assurance de la Municipal Electrical Association. La Société est redevable de tout appel de fonds supplémentaires dans la mesure où les primes perçues et les fonds mis en réserve ne couvriraient pas les coûts des demandes et les frais engagés. Si de tels appels de fonds supplémentaires venaient à se matérialiser, la charge serait imputée aux résultats de l'exercice au cours duquel ils seraient survenus.

En décembre 2012, Hydro Ottawa limitée a fait face à cinq chefs d'accusation en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* en lien avec un incident survenu le 22 mars 2012 ayant entraîné la mort d'un employé d'un tiers sous-traitant. Aucun chef d'accusation n'a été ou ne peut être porté contre les administrateurs, les dirigeants ou les employés par suite de cet incident. L'amende maximale pour chaque chef d'accusation s'élève à 500 $. Hydro Ottawa limitée, par l'entremise d'un conseiller juridique externe, se défend de ces accusations. À l'heure actuelle, il est impossible de quantifier l'incidence, le cas échéant, de ces charges sur les présents états financiers consolidés.

Diverses poursuites ont été intentées contre la Société pour des incidents survenus dans le cours normal des affaires. D'après la direction, l'issue des poursuites en cours ne peut être déterminée, et n'est pas importante. Dans l'éventualité où ces poursuites entraîneraient des pertes, ces dernières seraient réclamées auprès de la compagnie d'assurance de la Société, et tout montant non remboursable serait imputé aux résultats pour l'exercice où le règlement a eu lieu.

23. ENGAGEMENTS

Hydro Ottawa limitée a des engagements en cours totaux de 40 714 $, dont 32 312 $ sont pour 2014, 6 806 $ pour 2015, 1 552 $ pour 2016, 44 $ pour 2017 et néant pour 2018. Cela comprend une entente de services au titre du système d'information de la clientèle, des projets de construction, des pièces de rechange et le stock de pièces de sécurité et les services de branchement aérien et souterrain.

PowerTrail s'est engagée aux termes d'une convention de permis d'occupation visant l'utilisation du gaz conclue avec la Ville d'Ottawa à payer des redevances représentant 5,5 % de ses rentrées de fonds annuelles brutes liées à la vente de l'électricité produite à partir du gaz provenant des sites d'enfouissement de Trail Road jusqu'en 2024. En contrepartie, la Ville d'Ottawa fournit les installations de collecte et d'utilisation du gaz produit à ce site.

Moose Creek LP s'est engagée, en vertu d'un contrat intervenu avec un tiers visant la location d'un terrain et l'utilisation du gaz, à verser jusqu'en 2033 des redevances de 4 % à 12 % sur ses produits bruts tirés de la production d'électricité. Ces redevances sont fonction de certains seuils de production d'électricité annuelle nette, comme il est décrit dans le contrat, et se sont élevées à 6 % en 2013 (s. o. en 2012 étant donné que l'exploitation n'avait pas encore commencé). En échange, le tiers s'est engagé à fournir un terrain servant à la collecte et à l'utilisation du gaz provenant du site d'enfouissement Laflèche.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2013
(en milliers de dollars canadiens)

23. ENGAGEMENTS (SUITE)

Les obligations au titre des contrats de location-exploitation de la Société se présentent comme suit :

2014	101 $
2015	133
2016	126
2017	118
2018	114
Par la suite	1 566
	2 158 $

24. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le tableau ci-après présente les opérations entre apparentés et les soldes en souffrance à la fin de l'exercice. Ces opérations sont conclues dans le cours normal des affaires et sont comptabilisées au montant de la contrepartie déterminée et convenue par les parties liées. Les montants à recevoir des apparentés et à payer à ceux-ci ne portent pas intérêt, découlent de l'exploitation normale et sont exigibles dans un délai d'un an.

	2013 Opérations au cours de l'exercice		2013 Solde à la fin de l'exercice	
	Ventes à des apparentés	**Achats auprès d'apparentés**	**Montants à recevoir d'apparentés**	**Montants à payer à des apparentés**
Ville d'Ottawa				
Énergie électrique[1]	**33 852 $**	**- $**	**- $**	**- $**
Services liés à l'énergie offerts aux entreprises[2]	**3 584**	**-**	**-**	**-**
Autres services[2]	**7 684**	**-**	**-**	**-**
Carburant, permis et autres services[3]	**-**	**1 183**	**-**	**-**
Taxes foncières[3]	**-**	**2 053**	**-**	**-**
Redevances[3]	**-**	**176**	**-**	**-**
Initiatives en conservation et en gestion de la demande[3]	**-**	**57**	**-**	**-**
Débiteurs	**-**	**-**	**6 197**	**-**
Créditeurs et charges à payer	**-**	**-**	**-**	**268**
	45 120 $	**3 469 $**	**6 197 $**	**268 $**

[1] Comprise dans les produits du recouvrement de l'énergie électrique et de la distribution de l'énergie électrique
[2] Compris dans les autres produits et dans les apports sous forme d'aide à la construction
[3] Compris dans les frais de fonctionnement

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2013
(en milliers de dollars canadiens)

24. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (SUITE)

	2012 Opérations au cours de l'exercice		2012 Solde à la fin de l'exercice	
	Ventes à des apparentés	Achats auprès d'apparentés	Montants à recevoir d'apparentés	Montants à payer à des apparentés
Ville d'Ottawa				
Énergie électrique[1]	33 995 $	- $	- $	- $
Services liés à l'énergie offerts aux entreprises[2]	3 370	-	-	-
Autres services[2]	4 017	-	-	-
Carburant, permis et autres services[3]	-	730	-	-
Taxes foncières[3]	-	1 849	-	-
Redevances[3]	-	165	-	-
Initiatives en conservation et en gestion de la demande[3]	-	254	-	-
Débiteurs	-	-	5 800	-
Créditeurs et charges à payer	-	-	-	89
	41 382 $	2 998 $	5 800 $	89 $
CWPI (1er janvier 2012 au 19 novembre 2012)				
Charges payées d'avance	- $	15 $	- $	- $
Coûts liés au fonctionnement et à l'entretien[3]	-	359	-	-
Immobilisations corporelles	-	11	-	-
	- $	385 $	- $	- $
Total	41 382 $	3 383 $	5 800 $	89 $

[1] Comprise dans les produits du recouvrement de l'énergie électrique et de la distribution de l'énergie électrique
[2] Compris dans les autres produits et dans les apports sous forme d'aide à la construction
[3] Compris dans les frais de fonctionnement

25. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Le 7 février 2014, Chaudière Hydro L.P., filiale d'Énergie Ottawa, s'est vue accorder par l'OEO un contrat municipal en vertu du Programme d'offre standard en matière d'énergie hydroélectrique (le « contrat en vertu du POSEH ») visant la production d'énergie hydroélectrique renouvelable. Compte tenu de ce contrat, Chaudière Hydro L.P. procédera à l'agrandissement de ses centrales de production d'électricité, ce qui fera passer la capacité totale d'Énergie Ottawa de 38 mégawatts à 58 mégawatts [« agrandissement de Chaudière »]. L'agrandissement de Chaudière nécessitera un investissement considérable, et aura des répercussions importantes sur les activités de cette entité au cours des prochaines années. L'exploitation commerciale devrait commencer au quatrième trimestre de 2017.

26. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de l'exercice 2012 ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers consolidés de l'exercice considéré.

Rémunération des membres de la haute direction

Le Comité de la gouvernance et des ressources de gestion, entièrement composé d'administrateurs indépendants, est chargé d'élaborer le cadre de rémunération de la Société et de chacune de ses filiales et d'en recommander l'approbation.

Deux principes guident l'élaboration de ce cadre de rémunération, soit la nécessité de proposer un régime de rémunération globale propre à attirer et à maintenir en poste des dirigeants compétents et expérimentés et d'établir la rémunération en fonction du rendement.

La rémunération des membres de la haute direction est examinée par le Comité de la gouvernance et des ressources de gestion et approuvée par le conseil d'administration. Le Comité formule ses recommandations au conseil d'administration à la lumière d'un examen des responsabilités et du rendement de chaque membre de la haute direction et des recommandations du président et chef de la direction.

Dans le but d'attirer et de maintenir en poste des dirigeants compétents et expérimentés, la Société s'efforce d'offrir un régime de rémunération globale concurrentiel par rapport à d'autres organisations d'envergure et de nature similaires. L'échelle de rémunération des membres de la haute direction est examinée chaque année. Tous les deux ou trois ans, elle est comparée avec les données du marché, avec l'aide de consultants indépendants, pour vérifier qu'elle demeure concurrentielle. Conformément aux pratiques exemplaires dans le secteur recensées en 2007 par le Comité d'examen des organismes du ministre de l'Énergie de l'Ontario, Hydro Ottawa applique une pondération de 50/50 aux données provenant de comparateurs des secteurs public et privé sur le marché. Le groupe des comparateurs de l'industrie sur le marché est largement issu de secteurs de même nature que ceux dans lesquels l'entreprise exerce ses activités (p. ex. transport et services publics) et est évalué selon les niveaux de revenu pour assurer la comparabilité.

La rémunération en argent globale des membres de la haute direction se compose de deux éléments*, soit le salaire de base et la rémunération conditionnelle au rendement. Elle est comparée avec celle qu'offrent des entreprises d'envergure et de nature similaires en Ontario et ailleurs au pays, l'objectif étant d'établir la rémunération en argent globale au 50e percentile sur le marché, c'est-à-dire la valeur médiane.

La rémunération conditionnelle au rendement, qui est versée une fois l'an, représente un pourcentage du salaire de base. Elle vise à maintenir en poste et à motiver les membres de la haute direction, à les récompenser pour leur rendement de l'année précédente et à assurer l'harmonisation avec les objectifs de l'actionnaire. Le montant accordé est fondé sur la réalisation des objectifs financiers et autres de la Société et de la division fixés chaque année par le conseil d'administration. Les cibles non financières visent à favoriser une amélioration continue sur le front de plusieurs objectifs stratégiques, notamment le service à la clientèle, l'efficience et l'efficacité opérationnelles et organisationnelles ainsi que la fiabilité du service.

Les membres de la haute direction participent à un programme d'avantages sociaux, qui comprend une assurance maladie complémentaire, une assurance dentaire, l'assurance vie de base et facultative ainsi que l'assurance invalidité de courte et de longue durée. Ce programme est offert à tous les membres du groupe de direction de la Société.

En outre, les membres de la haute direction participent au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (Ontario Municipal Employees Retirement System – OMERS). Il s'agit d'un régime contributif interentreprises à prestations déterminées établi par la province à l'intention des employés des municipalités, des conseils locaux et des conseils scolaires de l'Ontario. Les prestations de retraite sont établies en fonction de la moyenne la plus élevée

* Dans le cas du président et chef de la direction, la rémunération en argent globale se limite au salaire de base.

des gains cotisables accumulés au cours de cinq années consécutives et du nombre d'années de service. Elles sont indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation jusqu'à concurrence de 6 % par année. Les employeurs et les employés qui participent à ce régime provincial y contribuent à parts égales en versant un montant déterminé en fonction des gains cotisables de l'employé visé. Les gains aux fins du calcul de la retraite sont plafonnés en vertu des modifications récemment apportées au régime.

SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION

Dirigeants de la Société

NOM ET TITRE DU POSTE[1]	ANNÉE	SALAIRE DE BASE ($)[2]	RÉMUNÉRATION CONDITIONNELLE AU RENDEMENT ($)[3]	AUTRE RÉMUNÉRATION ($)[4]
Bryce Conrad Président et chef de la direction	2013 2012 2011	354 579 $ 344 230 $ 112 500 $[5]	S.O. S.O. S.O.	35 240 $ 15 734 $ 4 557 $
Geoff Simpson Chef des services financiers	2013	63 301 $[6]	S.O.	3 362 $
Norm Fraser Chef de la distribution et des services à la clientèle	2013 2012 2011	216 082 $ 215 919 $ 211 346 $	73 900 $ 67 367 $ 89 629 $	8 894 $ 8 714 $ 9 058 $
Gregory Clarke Chef de la production d'électricité	2013 2012 2011	175 116 $ 174 984 $ 171 256 $	59 890 $ 52 535 $ 75 064 $	8 687 $ 9 550 $ 8 545 $

1 Le tableau présente la rémunération des membres de la haute direction en poste le 31 décembre 2013.

2 Les montants qui figurent dans cette colonne ont été arrondis au dollar le plus près.

3 Les montants qui figurent dans cette colonne indiquent la rémunération conditionnelle au rendement versée au membre de la haute direction au cours de l'année considérée pour avoir atteint ses objectifs de rendement pendant l'année précédente.

4 Les montants qui figurent dans cette colonne incluent les paiements discrétionnaires approuvés par le conseil d'administration, par exemple les crédits de congé annuel acquis et non utilisés, l'allocation pour automobile, l'allocation pour ordinateur et la contribution de l'employeur aux primes d'assurance vie de base.

5 M. Conrad est titulaire du poste depuis le 15 août 2011. S'il l'avait occupé toute l'année, son salaire de base aurait été de 325 000 $.

6 M. Simpson est titulaire du poste depuis le 6 août 2013. S'il l'avait occupé toute l'année, son salaire de base aurait été de 172 500 $.

Gouvernance de la société

Hydro Ottawa est résolue à établir et à maintenir les meilleures pratiques de gouvernance qui soient parmi les entreprises de sa taille ayant un mandat similaire au sien. Comme les normes de gouvernance et les pratiques exemplaires en la matière sont en constante évolution, la Société s'efforce d'améliorer continuellement ses pratiques de gouvernance.

La Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. est une société fermée constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés* par actions de l'Ontario. Puisqu'elle est détenue à 100 % par la Ville d'Ottawa et qu'elle a un mandat public, Hydro Ottawa est pleinement consciente de sa responsabilité de rendre des comptes à l'actionnaire et au grand public. Ses pratiques de gouvernance sont inspirées non seulement de ses obligations juridiques, mais aussi des pratiques administratives exemplaires et des normes établies par des organismes indépendants.

N'étant pas un émetteur assujetti en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario, Hydro Ottawa n'est pas tenue de respecter les normes de gouvernance s'appliquant aux sociétés cotées en bourse. Toutefois, elle prend ces normes comme modèle et s'efforce de les atteindre, voire de les surpasser. En outre, la Société compare régulièrement ses pratiques de gouvernance avec celles d'organisations des secteurs privé et public et avec les normes établies par des organismes comme les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

Structure de gouvernance

La responsabilité de surveiller de façon efficace la Société et ses filiales incombe à un conseil d'administration composé de 11 membres, qui donne une orientation à Hydro Ottawa au nom de l'actionnaire, soit la Ville d'Ottawa. En plus de diriger l'entreprise à l'intérieur d'un cadre de contrôles efficaces permettant d'évaluer et de gérer le risque, le conseil d'administration surveille la gestion des activités et du fonctionnement de la Société et de ses filiales. Pour exercer sa fonction de surveillance, il s'inspire de la déclaration de l'actionnaire élaborée par le conseil municipal d'Ottawa et révisée périodiquement. Les interventions du conseil d'administration sont également régies par le code de conduite des affaires d'Hydro Ottawa et ses lignes directrices sur les conflits d'intérêts et la conduite des administrateurs ainsi que par une politique et un processus de divulgation des opérations entre des parties liées.

En 2006, conformément au *Code d'affiliation des distributeurs et des transporteurs* publié par la Commission de l'énergie de l'Ontario, un conseil d'administration distinct a été créé pour surveiller les activités d'Hydro Ottawa limitée. Les attributions de ce conseil d'administration sont établies dans une déclaration de l'actionnaire émanant du conseil d'administration de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. La majorité des membres des deux conseils n'ont aucun lien de dépendance avec la direction ou l'actionnaire.

Au jour le jour, la Société est sous la gouverne d'une équipe de direction composée du président et chef de la direction, du chef des services financiers et des cadres supérieurs des filiales et des principaux secteurs fonctionnels. Cette équipe s'assure que les pratiques et les stratégies opérationnelles concordent avec les objectifs de la Société et elle gère le risque et les possibilités de manière à stimuler le rendement. L'équipe de direction relève du conseil d'administration par l'intermédiaire du président et chef de la direction.

Processus de gouvernance et mécanismes de contrôle clés

Hydro Ottawa a mis en place plusieurs processus de gouvernance et mécanismes de contrôle clés pour aider le conseil d'administration et l'équipe de direction à exercer leurs fonctions de surveillance.

Gestion du risque : Un vaste système de gestion du risque à l'échelle de la Société a été mis en place pour effectuer un suivi des mesures indicatives et prédictives du risque. L'évaluation du risque figure dans l'information présentée régulièrement au conseil d'administration dans tous les secteurs d'activité de la Société.

Vérification interne : Hydro Ottawa s'est dotée d'un programme de vérification interne rigoureux pour vérifier les mécanismes de contrôle et maximiser son efficience et son efficacité. Plusieurs fonctions et processus administratifs font l'objet d'une vérification chaque année en fonction d'un plan de vérification dûment approuvé par le conseil d'administration. Le recours à des vérificateurs d'expérience internes et externes assure rigueur et objectivité.

Planification de la continuité des activités : Des plans d'action sont en place pour assurer la continuité des activités essentielles en cas d'urgence majeure, notamment de pandémie, et reprendre le plus rapidement possible les activités habituelles le cas échéant. Ces plans prévoient des stratégies détaillées pour la réaffectation des ressources aux processus essentiels ainsi que des accords d'approvisionnement redondants avec des fournisseurs externes essentiels.

Nomination des membres des conseils d'administration

La structure de gouvernance de la Société (Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.) et de ses filiales (Hydro Ottawa limitée et Énergie Ottawa inc.) comprend deux conseils d'administration — le conseil de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. et celui d'Hydro Ottawa limitée.

Conformément aux modalités de la déclaration de l'actionnaire, la Ville d'Ottawa nomme tous les membres des conseils d'administration, à l'exception du président et chef de la direction. À cette fin, la Ville examine le dossier des candidats recommandés par le Comité de nomination des membres du conseil d'administration de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc., mais elle n'est pas tenue de les retenir. Le Comité de nomination fait appel à des consultants externes pour trouver des candidats aptes à siéger comme administrateurs.

Comme le prévoit la déclaration de l'actionnaire, tous les candidats doivent répondre à certaines exigences, notamment faire preuve d'une intégrité manifeste et respecter des normes éthiques élevées, posséder une expérience et une expertise professionnelles pertinentes et bien comprendre le rôle d'Hydro Ottawa tant en qualité de fournisseur de services pour les abonnés locaux que d'atout pour les contribuables.

En outre, le processus de nomination et de sélection est conçu de sorte que le conseil compte toujours un ou plusieurs administrateurs possédant les compétences essentielles suivantes : solide bagage en affaires, notamment l'expérience d'un environnement commercial concurrentiel et de la planification stratégique; solide bagage en finances, notamment un titre de compétence professionnelle et une expérience du financement dans les secteurs public ou privé; expérience du secteur industriel dans les domaines d'activité des filiales; expérience au sein d'un conseil d'administration; et expérience des fusions et acquisitions.

Comités

Les comités ci-après aident les conseils d'administration à s'acquitter de leurs tâches. Ils se réunissent régulièrement et font part des résultats de leurs discussions à leur conseil d'administration respectif.

SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE D'HYDRO OTTAWA INC.

Comité de vérification : Le Comité de vérification examine les états financiers, les pratiques et conventions comptables, les processus de vérification ainsi que les résultats des vérifications internes et externes et les questions connexes. En outre, il surveille la gestion du risque financier et évalue les contrôles internes. En 2009, le Comité de vérification de la Société et celui d'Hydro Ottawa limitée ont fusionné pour optimiser les activités de surveillance. Des représentants du conseil d'administration d'Hydro Ottawa limitée siègent au Comité de vérification.

Comité de la gouvernance et des ressources de gestion : Le Comité de la gouvernance et des ressources de gestion examine les structures et pratiques de gouvernance de la Société pour s'assurer que le conseil d'administration peut s'acquitter de son mandat. Il se penche sur les ressources de gestion et les pratiques de rémunération afin de s'assurer que les systèmes voulus sont en place pour attirer, maintenir en poste et motiver des gestionnaires compétents. En outre, le Comité examine et évalue le rendement du président et chef de la direction, surveille le processus d'évaluation du conseil et s'assure de la conformité aux codes de conduite. Des représentants du conseil d'administration d'Hydro Ottawa limitée siègent au Comité de la gouvernance et des ressources de gestion.

Comité d'examen des investissements : Le Comité d'examen des investissements, créé en avril 2010 par le conseil d'administration, aide la direction et le conseil d'administration à examiner les possibilités de développement commercial, d'acquisition et d'investissement et à en tirer parti. Dans l'exercice de ces fonctions, le Comité s'assure que les possibilités concordent avec les plans stratégiques et les lignes directrices en matière d'investissement, la maximisation de la valeur pour l'actionnaire et la gestion du risque.

Comité de nomination : Avec l'aide de consultants externes, le Comité de nomination recherche des personnes aptes à siéger comme administrateurs et évalue leur candidature. Il formule des recommandations à l'actionnaire (représenté par le conseil municipal d'Ottawa) concernant la nomination des administrateurs.

Surveillance des initiatives stratégiques : Le Comité de surveillance des initiatives stratégiques, mis sur pied par le conseil d'administration en date de novembre 2013, l'aide en guidant les dirigeants et en apportant un soutien et une orientation pour les efforts en lien avec les grands projets d'immobilisations à la demande du conseil d'administration selon les besoins.

Participation aux réunions des conseils d'administration et des comités

Les tableaux ci-après font état de la participation des membres aux réunions des conseils d'administration et des comités.

SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE D'HYDRO OTTAWA INC.

ADMINISTRATEUR	RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	RÉUNIONS DES COMITÉS
Pierre Richard* (president du conseil sortant)	2/2	7/7
Bryce Conrad (président et chef de la direction)	6/6	S.O.
Jim Durrell (nouveau président du conseil)	6/6	7/8
Dale Craig***	2/3	1/1
Manon Harvey	6/6	7/7
Peter Hume	5/6	1/1
Douglas McLarty	6/6	5/5
Maria McRae	5/6	1/1
Ford Ralph	6/6	7/7
Jim Watson	3/6	3/3
Ken Wigglesworth	6/6	7/7
Carole Workman	6/6	4/4

HYDRO OTTAWA LIMITÉE

ADMINISTRATEUR	RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	RÉUNIONS DES COMITÉS
Pierre Richard* (président du conseil sortant)	2/2	S.O.
George Anderson*	2/2	2/2
Bryce Conrad (président et chef de la direction)	6/6	S.O.
Jim Durrell** (nouveau président du conseil)	4/4	S.O.
Manon Harvey	6/6	S.O.
Kalai Kalaichelvan**	4/4	2/2
Bob Monette	3/6	S.O.
Phil Murray	6/6	4/4
Zaina Sovani	5/6	5/5

* Membres qui ont quitté le conseil en juin 2013

** Membres qui sont entrés au conseil en juillet 2013

*** Membres qui sont entrés au conseil en octobre 2013

Membres des conseils d'administration

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.*

Jim Durrell
(président), C.M.

Bryce Conrad

Dale Craig

Manon Harvey

Peter Hume
conseiller municipal

Douglas McLarty

Maria McRae
conseillère municipale

Ford Ralph

Le maire Jim Watson

Ken Wigglesworth

Carole Workman

Hydro Ottawa limitée*

Jim Durrell
(président), C.M.

Bryce Conrad

Manon Harvey

Kalai Kalaichelvan

Bob Monette
conseiller municipal

Phil Murray

Zaina Sovani

* En date du 31 décembre 2013.

Nota : George Anderson a siégé au conseil d'administration d'Hydro Ottawa limitée du 12 septembre 2007 au 30 juin 2013. Pierre Richard a été nommé au conseil consultatif de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. le 17 janvier 2002. Il a été nommé à son conseil d'administration le 1er novembre 2004 et en a été président jusqu'à son départ en juin 2013. M. Richard a également été nommé au conseil d'administration d'Hydro Ottawa limitée le 1er juillet 2006 et en a été président à partir de ce moment. Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à MM. Anderson et Richard pour le dévouement dont ils ont fait preuve dans l'exercice de leurs fonctions.

Définitions

Industrie de l'électricité

CEO La Commission de l'énergie de l'Ontario réglemente dans l'intérêt public les industries provinciales de l'électricité et du gaz naturel.

Compteurs intelligents Les compteurs intelligents recueillent et stockent les données sur la quantité d'électricité consommée et les périodes où les clients l'utilisent aux fins de la facturation en fonction de la période de consommation.

OEO L'Office de l'électricité de l'Ontario doit s'assurer que la province dispose d'un approvisionnement en électricité adéquat à long terme. Il crée et met en œuvre des programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande, veille à la pertinence des investissements dans la nouvelle infrastructure d'approvisionnement, planifie le réseau d'électricité à long terme et facilite le déploiement d'un réseau plus durable et concurrentiel.

SGSDC Le système de gestion et de stockage des données des compteurs prend en charge les données sur la consommation provenant des compteurs intelligents, ce qui permet d'établir la facturation en fonction de la période de consommation dans le cadre de l'initiative ontarienne des compteurs intelligents.

SIERE La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité est chargée de l'exploitation courante du réseau ontarien. Elle gère le marché de gros de l'électricité en établissant les prévisions de la demande et en assurant un approvisionnement adéquat pour y répondre.

Tarification en fonction de la période de consommation En vertu de la tarification en fonction de la période de consommation, le tarif est plus élevé pendant les périodes de pointe que le reste du temps.

Systèmes et processus internes

SCADA Le système de contrôle et d'acquisition des données regroupe un ensemble de systèmes de mesure et de contrôle à grande échelle permettant de surveiller la production d'électricité et les processus de distribution.

SGP Le Système de gestion des pannes, lorsqu'il est intégré au SIG (voir ci-après), permet d'obtenir une carte informatisée du réseau de distribution d'électricité pour faciliter la planification et les interventions en cas de panne.

SIG Le système d'information géographique saisit, stocke, analyse et affiche l'information à référence géographique.

Rapports financiers

CNC Le Conseil des normes comptables du Canada est un organisme indépendant qui a le pouvoir d'élaborer et d'établir des normes et des guides d'application régissant la comptabilité et la présentation de l'information financière au pays.

CPA Canada Comptables professionnels agréés Canada (CPA Canada) est l'organisation qui représente la profession de comptable agréé à l'échelle nationale. Elle appuie l'établissement des normes de comptabilité, de vérification et de certification pour les secteurs privé et public ainsi que pour les organismes sans but lucratif. En outre, CPA Canada publie des recommandations sur le contrôle et la gouvernance.

IFRS Les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards – IFRS) regroupent les normes et les interprétations adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB). À compter du 1er janvier 2015, Hydro Ottawa sera tenue de présenter l'information financière conformément aux IFRS au lieu des PCGR du Canada prébasculement (voir ci-après).

PCGR du Canada prébasculement Les Principes comptables généralement reconnus du Canada prébasculement regroupent les principes, les normes et les procédures comptables que les entreprises doivent respecter dans la préparation de leurs états financiers jusqu'à l'introduction des IFRS.

Bénéfice

Le bénéfice d'une entreprise peut être mesuré de différentes façons. La valeur utilisée le plus souvent est celle du bénéfice net, mais d'autres mesures, par exemple le BAIIA, peuvent être utiles pour évaluer la capacité d'une entreprise à emprunter et à prendre de l'expansion.

BAII Le bénéfice avant intérêts et impôts équivaut au BAIIA après déduction de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels.

BAIIA Le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements est une mesure de la santé financière d'une entreprise qui aide à montrer les fonds qu'elle génère pour s'acquitter de ses obligations (par exemple les intérêts sur les emprunts et les impôts) et financer sa croissance (grâce à l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels).

Bénéfice net Le bénéfice net représente le résultat net (ou profit) de l'entreprise. Il s'agit de l'excédent du total des produits et des gains d'une période sur le total des charges et des pertes pour la période visée.

Provenance et utilisation de l'encaisse

Financement Les activités de financement entraînent des changements dans la valeur et la composition des capitaux propres et des emprunts de la Société. L'émission d'obligations à long terme représente une importante source de fonds découlant des activités de financement.

Fonctionnement Les activités de fonctionnement donnent principalement la mesure de la capacité d'Hydro Ottawa à générer des rentrées de fonds grâce à ses activités de base plutôt que de sa capacité à mobiliser des capitaux ou à acquérir des actifs.

Investissement (immobilisations) Les activités d'investissement d'Hydro Ottawa se rapportent à l'acquisition ou à la vente d'immobilisations (actifs qui figurent au bilan et dont la vie utile est supérieure à une année). Il peut s'agir d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels.

Ratios

Les gestionnaires et les analystes utilisent différents ratios pour évaluer la santé financière de l'entreprise.

Ratio d'endettement Le ratio d'endettement indique la dette à long terme d'une entreprise en proportion de ses capitaux disponibles. Grâce à ce ratio, les investisseurs peuvent chiffrer le levier financier utilisé par une entreprise et le comparer avec celui d'autres entreprises pour analyser son exposition au risque.

Ratio d'endettement Le ratio d'endettement indique la dette à long terme d'une entreprise en proportion de ses capitaux disponibles. Grâce à ce ratio, les investisseurs peuvent chiffrer le levier financier utilisé par une entreprise et le comparer avec celui d'autres entreprises pour analyser son exposition au risque.

twitter

Hydro Ottawa @hydroottawa 3h
Very nice. RT @judithregion3: just saw hydro Ottawa going down our road. thank you to all the hydro workers helping us this weekend ^mb
Expand

Hydro Ottawa @hydroottawa 4h
Proud of our crews, who had a busy weekend restoring 15K people in Peterborough area affected by last Friday's storm. ow.ly/i/1TvRE

Hydro Ottawa @hydroottawa 4h
Nice! RT @markjhaug: SHOUT OUT to Hydro Ottawa for driving 9 trucks and people down to help @Pto_Canada #blessyou pic.twitter.com/9J2D76JpbT
View photo

Hydro Ottawa @hydroottawa 4h
RT @caltek79: Drove past 12+ Hydro Ottawa vehicles heading west on Fleming Drive. Help has arrived for those still without power. #onstorm

*Disponible en anglais seulement

Société de portefeuille
Hydro Ottawa inc.

3025, chemin Albion Nord
Case postale 8700
Ottawa (Ontario) K1G 3S4
Tél. : (613) 738-5499
Téléc. : (613) 738-6402
www.hydroottawa.com

30 % déchets de post-consommation